

RÉPERTOIRE
PALESTINE
CHIFFRES
CLÉS **2025**



Plateforme des
ONG Françaises
pour la **Palestine**



**Plateforme des
ONG Françaises**
pour la **Palestine**

شبكة المنظمات الفرنسية
من أجل فلسطين

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

58 rue des Amandiers, 75020 Paris

Téléphone : 01 40 36 41 46 / 07 66 15 39 26

contact@plateforme-palestine.org

www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani, Amis de Sabeel France, Artisans du Monde, AURDIP, AFPS, AJPF, Cedetim, CEMEA, Chrétiens de la Méditerranée, Cimade, CC-FD-Terre Solidaire, Culture de Palestine, Enfants Réseau Monde/Services, FSGT, LDH, MRAP, Mouvement de la Paix, MIR, MAN, Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, SGAP 38, UJFP.

OBSERVATEURS : ACAT-France, Action Aid France, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, CRID, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Francas, GAIC, Humanité & Inclusion, Médecins du Monde, One Justice, Palmed France, PUI, REF, ritmo, Soutien Humani'Terre.

RÉPERTOIRE **PALESTINE** CHIFFRES CLÉS **2025**

Index

Avant propos [p.6](#)



Territoire & population [p.8](#)

La fragmentation géographique et administrative des Palestinien·nes [p.10](#)

Le territoire palestinien de 1967 sous occupation militaire illégale et en cours d'annexion [p.12](#)



Prisonnier·ères palestinien·nes [p.62](#)

Détention administrative [p.65](#)

Disparitions forcées et statut de « combattant·es illégaux·ales » pour les Palestinien·nes de la bande de Gaza [p.66](#)

Torture et conditions de détention inhumaines [p.66](#)

Un système carcéral fondamentalement injuste et illégal [p.68](#)



La bande de Gaza [p.14](#)

Historique récent [p.16](#)

Une guerre génocidaire depuis octobre 2023 [p.17](#)

Meurtres et destructions de masse [p.18](#)

Accès humanitaire [p.21](#)

Logement et déplacement forcé [p.22](#)

Sécurité alimentaire [p.23](#)

Éducation et besoins des enfants [p.24](#)

Eau, assainissement et hygiène [p.25](#)

Santé [p.27](#)

Économie [p.29](#)

La situation à Gaza au regard du droit international [p.30](#)



Réfugié·es palestinien·nes [p.70](#)

Historique : la Nakba, 1947-1949, puis la Naksa en 1967 [p.72](#)

Palestine [p.73](#)

Liban [p.74](#)

Syrie [p.75](#)

Jordanie [p.75](#)

Attaques contre l'UNRWA [p.76](#)



Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est [p.32](#)

La vie sous occupation militaire [p.35](#)

Contrôle des déplacements palestiniens [p.35](#)

Attaques de l'armée israélienne contre les Palestinien·nes en Cisjordanie [p.39](#)

Colonisation : déplacement et remplacement des Palesti-nien·nes [p.40](#)

Historique de la colonisation israélienne dans la région [p.40](#)

Expansion des colonies [p.42](#)

Déplacement forcé des Palestinien·nes [p.46](#)

Le coût économique de l'occupation : dépossession palestinienne, profit israélien [p.51](#)

Focus : les Palestinien·nes de Jérusalem-Est [p.54](#)



Complicités françaises et européennes dans les violations israéliennes [p.78](#)

Action politique et diplomatique [p.80](#)

Relations militaires et sécuritaires [p.80](#)

Relations commerciales liées à l'occupation, la colonisation et le génocide [p.81](#)



Palestinien·nes citoyen·nes d'Israël [p.56](#)

Discrimination systématique [p.58](#)

L'apartheid ancré dans le droit israélien [p.58](#)

Répression [p.59](#)

Inégalités structurelles [p.60](#)

Représentation politique [p.60](#)

Palestinien·nes bédouin·es en Israël : une politique de dé-placement forcé [p.60](#)

Avant propos

Dans l'espace public français, la question palestinienne fait l'objet d'une véritable guerre de l'information. Des informations déformées ou peu sourcées et des contre-vérités assénées sur le ton de l'évidence font courir le risque de la désinformation et de la minimisation des violences systémiques subies par le peuple palestinien.

Face à cette situation et fidèle à son engagement en faveur de l'application du droit international, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a décidé de publier chaque année le « Répertoire Palestine, les Chiffres-clés », un répertoire compilant des données quantitatives précises issues de sources fiables sur la situation en Palestine. Les principales informations référencées proviennent de rapports d'institutions onusiennes, de publications d'organisations non-gouvernementales (ONG), et d'articles ou enquêtes de médias internationaux reconnus.

Ce répertoire présente principalement des données quantitatives, tout en fournissant des éléments de contexte pour en faciliter la compréhension. Il rassemble les chiffres-clés de 2025 et des périodes antérieures, permettant aux lecteur·ices de situer et d'appréhender les tendances actuelles.

le « Répertoire Palestine, les Chiffres-clés » ont pour ambition d'apporter un éclairage sur les différents aspects des violations du droit international humanitaire et des droits humains subies par le peuple palestinien, offrant une ressource de qualité pour toute personne – citoyen·ne, militant·e, acteur·ice associatif·ve, chercheur·euse, journaliste ou décideur·euse politique - souhaitant avoir accès à des données fiables pour appréhender la situation en Palestine.

Le vécu du peuple palestinien ne saurait être réduit à des données chiffrées. Il s'inscrit dans une histoire marquée par l'expulsion et la dépossession, l'occupation prolongée et la colonisation, la fragmentation, l'apartheid et le génocide, entraînant des souffrances profondes, tant physiques que psychologiques. Les données chiffrées présentées dans ce document ont vocation à être utilisées en étant replacées dans ce contexte humain, historique et politique.

Territoire & population

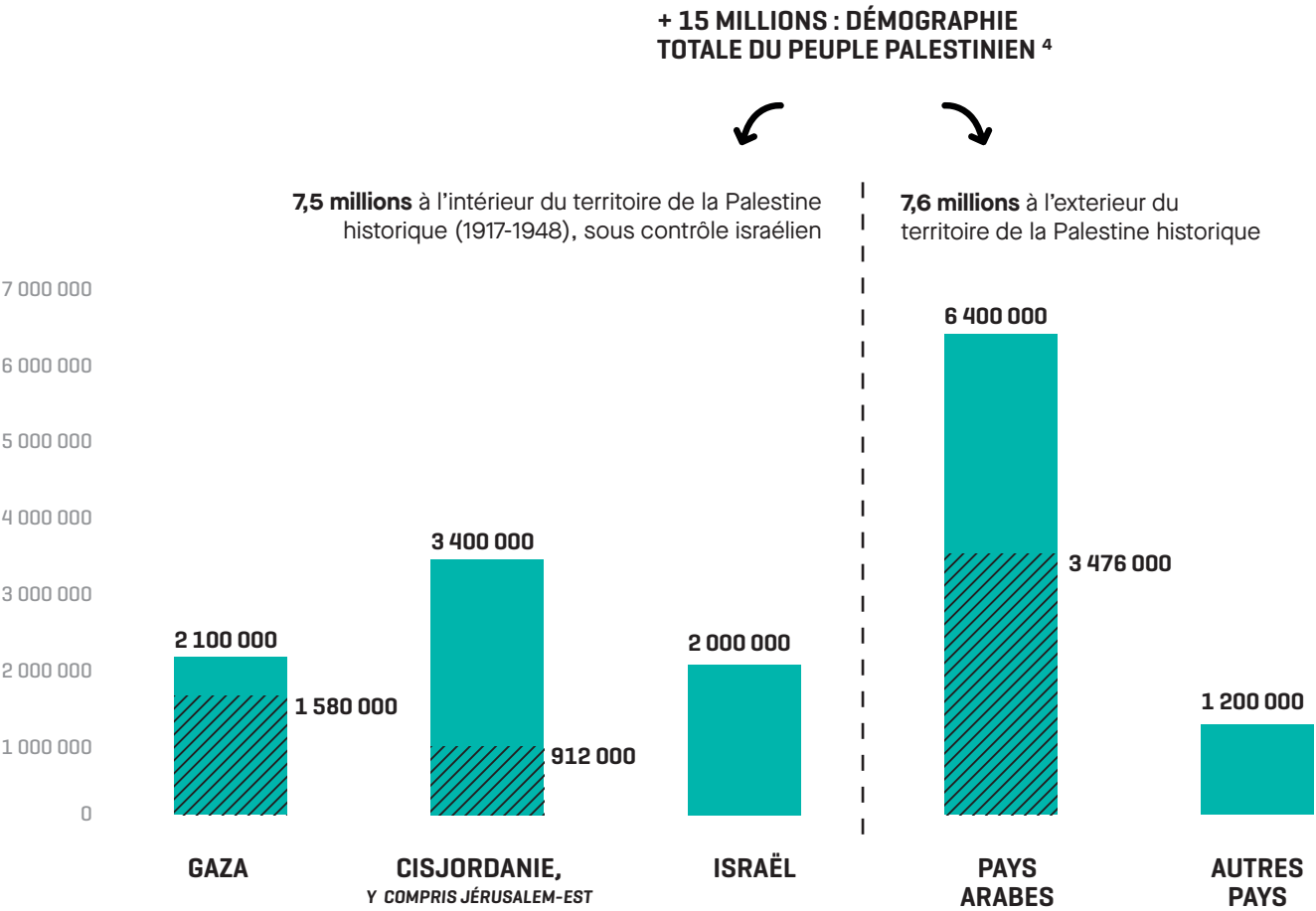


La fragmentation géographique et administrative des Palestinien·nes

Où sont les Palestinien·nes ?

Sans le statut de réfugié·es de l'UNRWA Avec le statut de réfugié·es de l'UNRWA

Sources : *Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS)*¹, *Israeli Central Bureau of Statistics*², *United Nations Relief and Work Agency (UNRWA)*³.



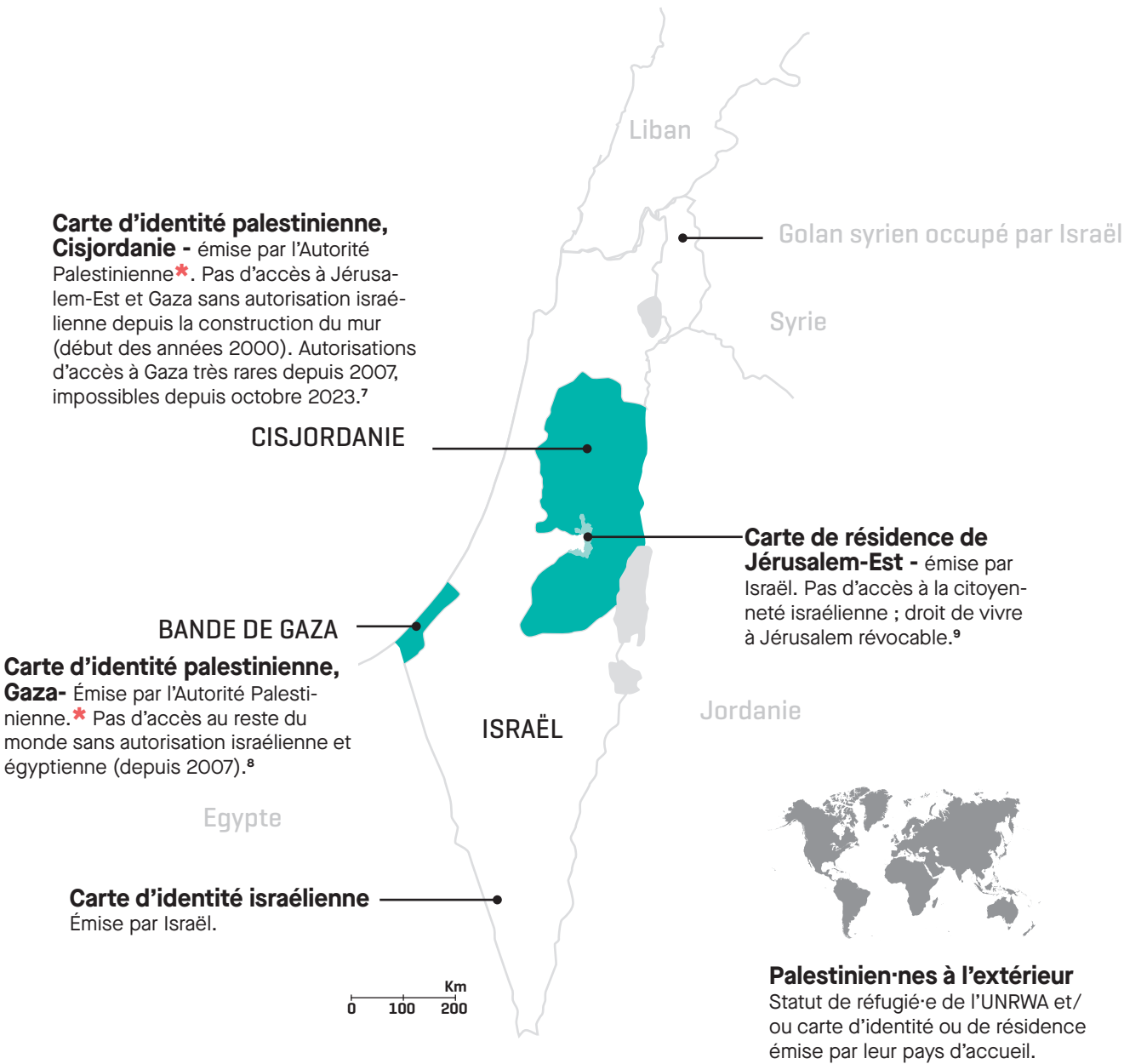
5,9 MILLIONS DE PALESTINIEN·NES DÉTIENNENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ·E DE L'UNRWA. ⁵
Près de 2,5 millions d'entre eux vivent dans le Territoire Palestinien Occupé. Ces dernières sont les personnes déplacées de force de leurs terres ancestrales par les milices sionistes puis l'armée israélienne lors de la Nakba en 1948, (plus de 700 000 Palestinien·nes) ainsi que leurs descendant·es. ⁶

Voir la partie Historique : la Nakba, 1947-1949, puis la Naksa en 1967, [page 69](#)

1 PCBS, H.E. Dr. Ola Awad, President of the Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS) presents a brief on the status of the Palestinian people at the end of 2024, 2024
2 Central Bureau of Statistics, Media Release, 9 mai 2024
3 UNRWA « Where we work », consulté le 15/10/25
4 PCBS, H.E. Dr. Ola Awad, President of the Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS) presents a brief on the status of the Palestinian people at the end of 2024, 2024 ; Central Bureau of Statistics, Media Release, 9 mai 2024 ; UNRWA « Where we work », consulté le 15/10/25
5 UNRWA « Where we work », consulté le 15/10/25
6 Ilan Pappé, Le nettoyage ethnique de la Palestine, 2006

Quels sont les différents statuts administratifs des Palestinien·nes ?

Selon leur emplacement géographique, les Palestinien·nes disposent de différents titres d'identité :



* Sous les accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne est autorisée à délivrer des cartes d'identité aux Palestinien·nes de la Cisjordanie et de Gaza inscrites dans le registre de population. Toutefois, Israël a conservé le contrôle du registre central et l'émission des numéros d'identité et peut donc refuser l'admissibilité d'une personne à la carte d'identité palestinienne. Le contrôle exercé par Israël sur le registre central palestinien a entraîné des situations d'absence de statut ou d'apatridie qui ne sont pas reflétées dans ce graphique.¹⁰

7 Nations Unies, Movement and access restrictions in the West Bank – Uncertainty and inefficiency in the Palestinian economy – World Bank report, 9 mai 2007 ; Human Rights Watch (HRW), "Forget About Him, He's Not Here" Israel's Control of Palestinian Residency in the West Bank and Gaza, 2012
8 Human Rights Watch (HRW), "Forget About Him, He's Not Here" Israel's Control of Palestinian Residency in the West Bank and Gaza, 2012 ; OCHA, Movement in and out of Gaza: update covering March 2023, 19 avril 2023
9 Human Rights Watch (HRW), "Forget About Him, He's Not Here" Israel's Control of Palestinian Residency in the West Bank and Gaza, 2012
10 Badil, The Permit Maze, 2003 ; Human Rights Watch (HRW), "Forget About Him, He's Not Here" Israel's Control of Palestinian Residency in the West Bank and Gaza, 2012

Le territoire palestinien de 1967 sous occupation militaire illégale et en cours d'annexion

OCCUPATION ILLÉGALE

En juillet 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a déclaré illégale la présence d'Israël dans le Territoire Palestinien Occupé, à savoir la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza.¹¹

APARTHEID

Au sein de ce même avis de juillet 2024, la Cour observe que les lois et mesures imposées par Israël en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, violent l'article 3 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), qui interdit la ségrégation

raciale et l'apartheid.¹² En janvier 2025, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) a également publié un rapport avertissant qu'Israël viole le droit international qui exige que les États interdisent et éliminent la ségrégation raciale et l'apartheid.¹³

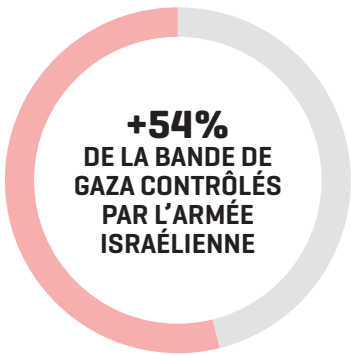
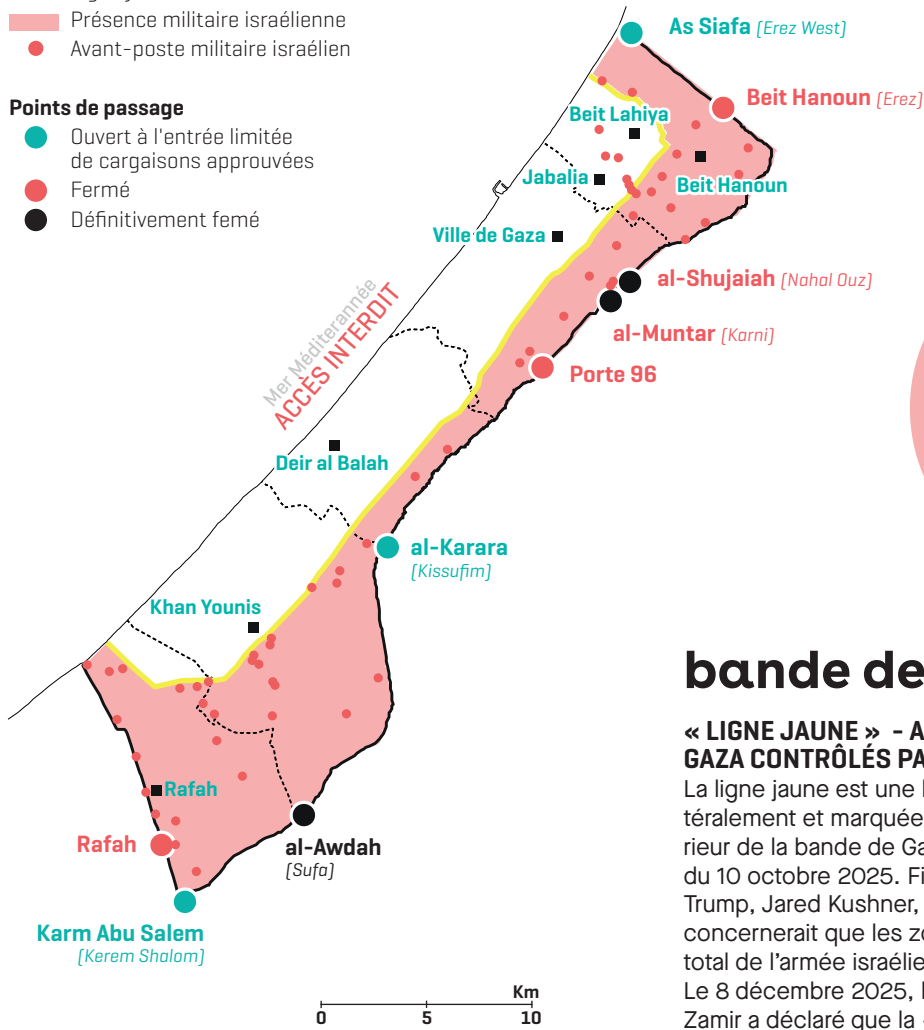
6 020 KM² Superficie du Territoire Palestinien Occupé
5 655 KM² Superficie de la Cisjordanie, dont 72 km² à Jérusalem-Est
365 KM² Superficie de la bande de Gaza¹⁴

Bande de Gaza ¹⁵

- Ligne jaune
- Présence militaire israélienne
- Avant-poste militaire israélien

Points de passage

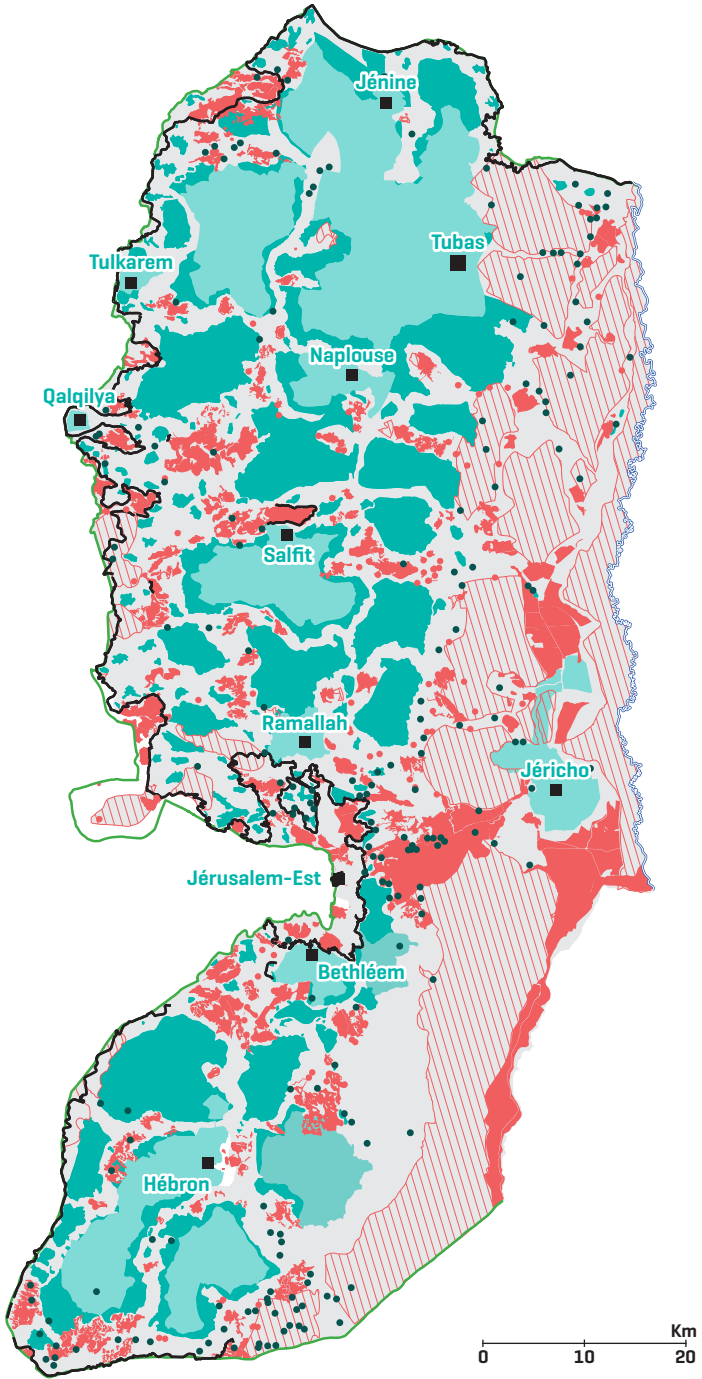
- Ouvert à l'entrée limitée de cargaisons approuvées
- Fermé
- Définitivement fermé



bande de Gaza

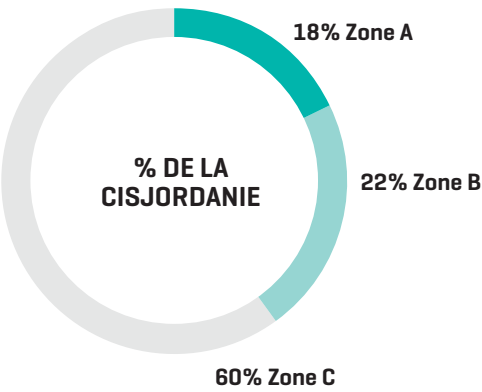
« LIGNE JAUNE » - AU MOINS 54% DE LA BANDE DE GAZA CONTRÔLÉS PAR L'ARMÉE ISRAÉLIENNE ¹⁸

La ligne jaune est une limite militaire qui a été imposée unilatéralement et marquée par les forces israéliennes à l'intérieur de la bande de Gaza depuis l'accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025. Fin octobre 2025, l'envoyé spécial de Trump, Jared Kushner, a annoncé que la reconstruction ne concernerait que les zones actuellement sous le contrôle total de l'armée israélienne, à l'est de cette « ligne jaune ».¹⁹ Le 8 décembre 2025, le chef de l'État major israélien Eyal Zamir a déclaré que la « ligne jaune » était la « nouvelle frontière » pour l'État israélien.²⁰



Cisjordanie ¹⁶

- Ligne d'armistice de 1949
- Mur
- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Communautés palestiniennes bédouines
- Colonies
- Zone militaire fermée



Cisjordanie

Les accords d'Oslo (1993-95) ont été conçus comme un ensemble de mesures provisoires qui devaient mener à des négociations sur le statut définitif après une période de cinq ans, en 1999.¹⁷ Ces mesures provisoires, y compris la division de la Cisjordanie en trois zones, sont toujours en place à l'heure actuelle.

ZONE A

- Centres urbains (principalement)
- Administration et sécurité : Autorité Palestinienne*

ZONE B

- Alentours des centres urbains, villages
- Administration : Autorité Palestinienne
- Sécurité : armée israélienne

ZONE C

- Villages et communautés bédouines rurales, ressources naturelles
- Administration et sécurité : armée israélienne**

* Dans les faits, l'armée israélienne lance fréquemment des raids militaires en zone A, et maintient depuis janvier-février 2025 une présence permanente dans les trois camps de réfugiés des villes de Jenine et Tulkarem.

** C'est la seule zone possédant une continuité territoriale, encerclant et divisant les zones A et B. C'est aussi la zone où Israël plante ses colonies.

¹¹ CIJ, Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, 19 juillet 2024
¹² CIJ, Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, 19 juillet 2024
¹³ HCDH, UN report chronicles intensification of decades of severe racial discrimination by Israel in occupied West Bank, 7 janvier 2026
¹⁴ Site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Présentation des territoires palestiniens »
¹⁵ OCHA, Reported impact snapshot | Gaza Strip (30 December 2025), 30 décembre 2025
¹⁶ OCHA, West Bank Access Restrictions Map | July 2025, 31 juillet 2025
¹⁷ Refworld, Israeli-Palestinian Interim Agreement on the West Bank and the Gaza Strip (Oslo II), 1995
¹⁸ Amnesty International, Le génocide des Palestiniens commis par Israël à Gaza se poursuit sans relâche malgré le cessez-le-feu, 27 novembre 2025
¹⁹ +972 Magazine, What's behind Israel's new plan to divide Gaza in two, 31 octobre 2025
²⁰ L'Humanité, Ligne jaune de démarcation comme « nouvelle frontière » avec Israël, 2e phase du cessez-le-feu pour « très bientôt »... Tel-Aviv pousse son agenda, tandis que les massacres se poursuivent à Gaza, 8 décembre 2025

La bande de Gaza



Historique récent

Statut juridique de territoire occupé

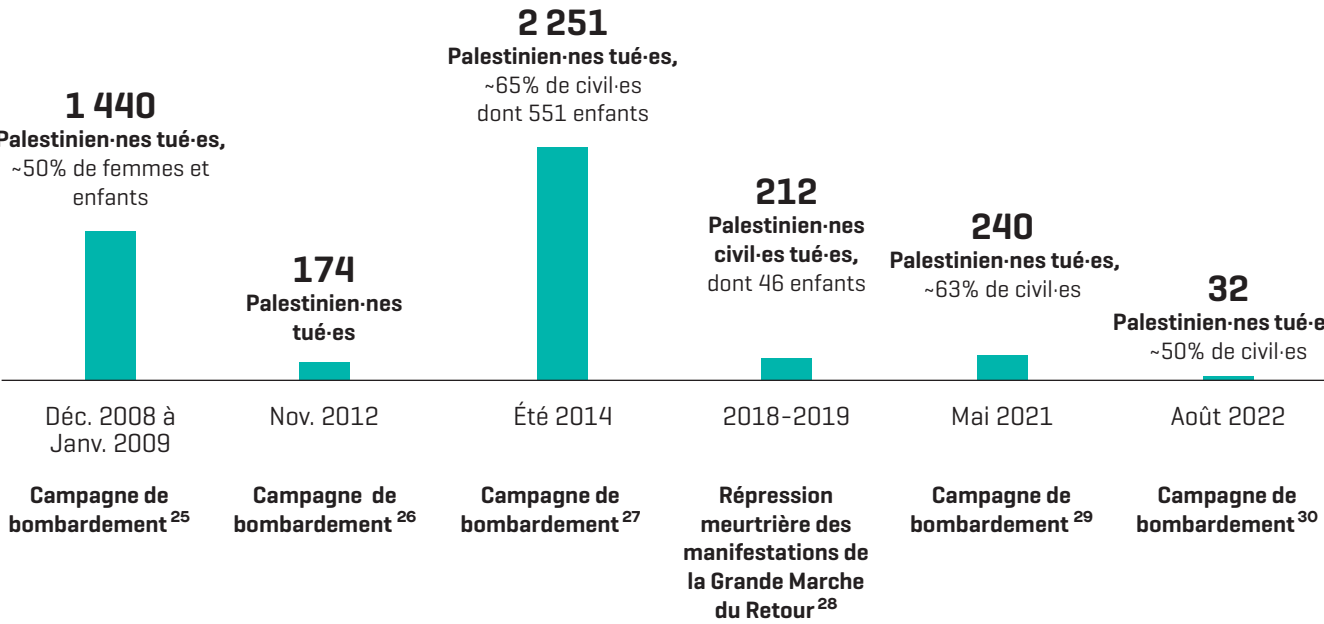
La bande de Gaza est occupée illégalement par Israël depuis 1967. Dans son avis consultatif du 19 juillet 2024, la Cour Internationale de Justice a établi que le droit d'occupation continue de s'appliquer dans la bande de Gaza, et ce malgré le retrait unilatéral de l'armée et des colonies israéliennes de l'enclave en 2005, en raison du maintien du contrôle effectif israélien sur ce territoire – en particulier, le blocus imposé par Israël depuis 2007.²¹

Blocus illégal depuis 2007

La bande de Gaza faisait déjà l'objet de restrictions d'accès depuis le début des années 90.²² En juin 2007, Israël impose un blocus maritime, aérien et terrestre, à la suite de la prise de contrôle de l'enclave par le Hamas. Le blocus est reconnu par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) comme une punition collective, illégale selon le droit humanitaire international²³. L'Egypte limite aussi les passages de personnes et de biens avec la bande de Gaza, particulièrement depuis 2013. Déjà, avant octobre 2023, le blocus illégal de Gaza avait rendu 80 % de la population dépendante de l'aide, avec 1,1 million de personnes dépendant de l'UNRWA.²⁴

Bombardements israéliens récurrents depuis 2007

Avant le 7 octobre 2023, la bande de Gaza avait déjà subi de nombreuses campagnes de bombardements israéliens ou de répression meurtrière de manifestation civile.



21 CIJ, Avis consultatif de la Cour Internationale de Justice du 19 juillet 2024
22 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), The Gaza Strip: The Humanitarian Impact of Movement Restrictions on People & Goods – OCHA factsheet, Juillet 2013
23 Rapports du HCDH : A/HRC/37/38 2018, A/HRC/46/63 2021, A/HRC/49/83 2022, A/79/363 2024
24 UNRWA, Gaza, 15 ans de blocus, 2022
25 The Humanitarian Monitor: OPT, Number 33 (January 2009) – OCHA report
26 OCHA, Fragmented Lives: Humanitarian overview 2012, mai 2023
27 OCHA, Key figures on the 2014 hostilities, 23 juin 2015
28 Palestinian Center for Human Rights, (PCHR), Great March of Return: Israeli Attacks on Persons with Disabilities, 2020

Une guerre génocidaire depuis octobre 2023

Chronologie des trêves, accords de cessez-le-feu et leurs chiffres-clés depuis le 7 octobre 2023

7 OCTOBRE 2023

1 195 personnes, dont 815 civil·es, sont tuées et 251 personnes sont faites captives dans l'attaque menée par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens.³⁴

TRÊVE DU 24 NOVEMBRE – 1ER DÉCEMBRE 2023

- **Echange de captif·ves** 105 Israélien·nes et ressortissant·es étrangères libéré·es par le Hamas ; 240 Palestinien·nes libéré·es par Israël.³⁵

ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU DU 19 JANVIER AU 18 MARS 2025

- **Échange de captif·ves** 25 Israélien·nes et 5 Thaïlandais·es libéré·es par le Hamas et 1 777 Palestinien·nes libéré·es par Israël.³⁶

- **Aide humanitaire** 42 000 camions sont entrés à Gaza entre le 19 janvier et le 2 mars (correspondant approximativement aux 600 camions par jour prévus dans l'accord).³⁷ Le 2 mars, Israël a unilatéralement fermé tous les points de passage, bloquant totalement l'aide humanitaire pour Gaza jusqu'à une réouverture partielle 11 semaines plus tard.³⁸

ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU DU 10 OCTOBRE 2025

- **Echange de captif·ves** 20 Israélien·nes libéré·s et 26 corps rendus par le Hamas.³⁹ 1 986 Palestinien·nes libéré·es⁴⁰ et 345 corps rendus par Israël à la fin décembre 2025.⁴¹ Le PCHR a condamné les conditions dans lesquelles les autorités israéliennes ont remis les corps des Palestinien·nes : non identifiés, dans un état de grave déformation ou de décomposition, placés dans des sacs en plastique mélangés à de la saleté et des débris.⁴²

- **Aide humanitaire** +100 camions par jour, alors que l'accord prévoyait l'entrée de 600 camions par jour.⁴³ (Voir « Accès humanitaire » ci-dessous)

- **Retrait israélien derrière la « ligne jaune »** Selon l'accord de cessez-le-feu, l'armée israélienne a reculé à l'est de la « ligne jaune », dans une zone englobant plus de 54% de la bande de Gaza.⁴⁴ En novembre 2025, Forensic Architecture rapportait que les blocs jaunes installés par l'armée israélienne pour délimiter leur présence empiètent sur 940m supplémentaires à l'intérieur de Gaza.⁴⁵

« Plus d'un mois après l'annonce d'un cessez-le-feu à Gaza le 9 octobre, les autorités israéliennes continuent de commettre un génocide contre les Palestiniens dans la bande de Gaza occupée, en continuant d'imposer délibérément des conditions de vie calculées pour provoquer leur destruction physique. (...) Il n'y a eu aucun changement significatif dans les conditions infligées par Israël aux Palestinien·nes à Gaza, et rien n'indique que les intentions d'Israël aient changé. »

Amnesty International, novembre 2025.⁴⁶

29 Al Mezan Center for Human Rights, The Palestinian Centre for Human Rights and Al-Haq, « Assault on Gaza in Numbers », janvier 2022
30 PCHR, Updated Figures of Casualties in Israeli Strikes on the Gaza Strip (05-07 August 2022), 30 août 2022
31 PCBS, H.E. Dr. Ola Awad, President of the Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS) presents a brief on the status of the Palestinian people at the end of 2024, 2024
32 UNRWA « Where we work », consulté le 15/10/25
33 UN Habitat, Preliminary report on the status of the development of the efforts to reconstruct the human settlements in the Gaza Strip, HSP/EB.2024/INF/6, 2 avril 2024
34 Cité par Human Rights Watch, Crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis le 7 octobre par des groupes menés par le Hamas, 17 juillet 2024
35 Reuters, Hamas frees eight hostages to Israel as talks seek to extend Gaza truce, 1er décembre 2023
36 Nations Unies, Report: Humanitarian response by the UN and humanitarian partners during phase one of the ceasefire, 17 mars 2025
37 Nations Unies, Report: Humanitarian response by the UN and humanitarian partners during phase one of the ceasefire, 17 mars 2025
38 Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), Déclaration sur le blocage de l'aide humanitaire à Gaza et le mécanisme 2720 des Nations Unies, 23 mai 2025
39 Reuters, Israel says it received body from Hamas as it indicates Rafah crossing could open, 4 décembre 2025
40 Le Monde, Israel frees 1,968 Palestinian prisoners as part of Gaza ceasefire deal, 14 octobre 2025
41 The Jordan Times, Health ministry in Gaza says Israel returns 15 Palestinian bodies, 26 novembre 2025
42 PCHR, PCHR Calls on the Ministry of Health to Reconsider Its Decision Regarding Receipt of Unidentified Bodies from Israel, 21 octobre 2025
43 The New Humanitarian, Hobbled by obstruction and uncertainty: Gaza's post-ceasefire aid response, 20 novembre 2025 ; The Guardian, More than 9,000 children in Gaza treated for acute malnutrition in October, UN says, 9 décembre 2025
44 Amnesty International, Le génocide des Palestiniens commis par Israël à Gaza se poursuit sans relâche malgré le cessez-le-feu, 27 novembre 2025
45 Forensic Architecture, The Yellow Line, consulté le 27/11/2025
46 Amnesty International, Le génocide des Palestiniens commis par Israël à Gaza se poursuit sans relâche malgré le cessez-le-feu, 27 novembre 2025

Meurtres et destructions de masse

Massacres de masse

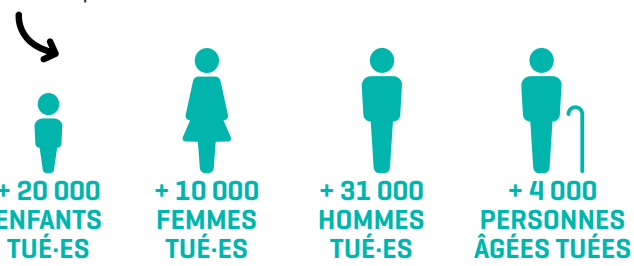
Post accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025

414 PALESTINIEN-NES TUÉ-ES ET 1 145 BLESSÉ-ES par les bombardements et tirs israéliens, de l'accord de cessez-le-feu jusqu'à la fin de l'année 2025 selon le ministère de la santé cité par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).⁴⁷

2 ENFANTS TUÉ-ES CHAQUE JOUR EN MOYENNE depuis l'accord de cessez-le-feu selon UNICEF, fin novembre 2025.⁴⁸

+ DE 2 500 BÂTIMENTS DÉTRUITS par l'armée israélienne de l'accord de cessez-le-feu jusqu'à la fin de l'année 2025 selon le New York Times.⁴⁹

+ DE 71 300 PALESTINIEN-NES TUÉ-ES dans la bande de Gaza entre le 7 octobre 2023 et la fin de l'année 2025,⁵⁰ soit près de 1 personne sur 30. Ces chiffres, donnés par le ministère de la Santé palestinien à Gaza, sont reconnus et utilisés par l'ONU.



Des chiffres sous-estimés

+ 41% DE MORTALITÉ RÉELLE DUE À DES BLESSURES TRAUMATIQUES PAR RAPPORT AUX CHIFFRES OFFICIELS, selon The Lancet en janvier 2025.⁵¹ L'étude publiée dans The Lancet estime le nombre de morts dues à des blessures traumatiques à Gaza entre le 7 octobre 2023 et le 30 juin 2024 à environ 64 000 décès, soit un chiffre supérieur de 41 % au bilan officiel de juin 2024 (37 000 décès).

186 000 DÉCÈS EN INCLUANT LES MORTS INDIRECTES, selon un article publié dans The Lancet en juillet 2024.⁵² Les chiffres officiels des morts à Gaza ne comptant que les décès directs liés aux violences, les auteurices avancent qu'en incluant les morts indirectes (maladies, faim, effondrement du système de santé), le total des décès pourrait atteindre jusqu'à 186 000. L'étude se base sur des observations de conflits antérieurs où les morts indirectes atteignent souvent 3 à 15 fois le nombre de morts directes.

+ 83% DES PALESTINIEN-NES TUÉ-ES À GAZA ÉTAIENT DES CIVIL-ES SELON LES DONNÉES CLASSIFIÉES DE L'ARMÉE ISRAÉLIENNE, d'après une enquête des médias The Guardian, +972 Magazine et Local Calls.⁵³

PRÈS DE 2,3 MILLIONS DE PALESTINIEN-NES SOUMIS-ES AU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE MASSE DU LOGICIEL LAVENDER, une intelligence artificielle génératrice de cibles humaines pour l'armée israélienne.⁵⁴

Des records dans l'histoire moderne

+ 20 100 : le plus d'enfants tués-es que dans toute autre zone de conflit⁵⁵, avec **28 ENFANTS TUÉ-ES EN MOYENNE PAR JOUR** selon UNICEF en juillet 2025.⁵⁶

+ 256 : plus de journalistes tués-es que dans tous les conflits récents.⁵⁷ Une étude de l'université Brown a montré que plus de journalistes ont été tués-es à Gaza que durant la guerre civile américaine, les deux guerres mondiales, la guerre de Corée, la guerre du Vietnam (y compris les conflits au Cambodge et au Laos), les guerres en Yougoslavie dans les années 1990 et 2000, et la guerre en Afghanistan après le 11 septembre, réunies.⁵⁸ Lors de la publication du bilan 2025 sur les violences contre les journalistes, Reporters Sans Frontières (RSF) déclarait que près de la moitié (43 %) des journalistes tués-es dans le monde entier ces 12 derniers mois l'ont été à Gaza, sous le feu de l'armée israélienne.⁵⁹

+ 388 : le nombre le plus élevé de membres du personnel des Nations Unies tués-es dans un conflit depuis la création de l'organisation dès mars 2024.⁶⁰ Le total des travailleureuses humanitaires tués-es est de **579**.⁶¹ A titre d'exemple, l'ONG Médecins Sans Frontière (MSF) a perdu pas moins de 15 travailleureuses humanitaires.⁶²

~ 3,000 PERSONNES TUÉES ET ~20,000 BLESSÉES ALORS QU'ELLES CHERCHAIENT DE L'AIDE HUMANITAIRE de janvier 2024 à septembre 2025 selon The New Humanitarian.⁶³

DONT 2 340 PERSONNES TUÉES ALORS QU'ELLES VENAIENT CHERCHER DE L'AIDE AUPRÈS DES SITES D'APPROVISIONNEMENT MILITARISÉS DE LA « GAZA HUMANITARIAN FOUNDATION (GHF) » selon l'OCHA.⁶⁴ L'établissement de sites d'approvisionnement militarisés gérés par des mercenaires étasunien·nes en coordination avec l'armée israélienne, en fonction entre le 27 mai 2025 et le 10 octobre 2025, a accéléré les massacres de civil-es à la recherche d'aide humanitaire. De leur mise en place jusqu'au 22 septembre 2025, 1 218 personnes ont été tuées à proximité des sites d'approvisionnement militarisés et 1 122 le long des itinéraires empruntés par les convois d'approvisionnement.

47 OCHA, Humanitarian Situation Update #351 | Gaza Strip, 30 décembre 2025
48 UN News, Gaza : au moins 2 enfants tués par jour depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, 21 novembre 2025
49 The New York Times, Israel is Demolishing Gaza, Building by Building, 12 janvier 2026
50 OCHA, Reported impact snapshot | Gaza Strip (6 January 2026), 6 janvier 2026
51 The Lancet, Traumatic injury mortality in the Gaza Strip from Oct 7, 2023, to June 30, 2024: a capture-recapture analysis, janvier 2025
52 Rasha Khatiba, Martin McKeec, Salim Yusuf, Counting the dead in Gaza: difficult but essential, The Lancet, 20 juillet 2024

53 The Guardian, +972 Magazine, Local Calls, Revealed: Israeli military's own data indicates civilian death rate of 83% in Gaza war, 22 août 2025
54 972+ magazine, 'Lavender': The AI machine directing Israel's bombing spree in Gaza, 3 avril 2024 ; Al Shabaka The Palestinian Policy Network, AI for War: Big Tech Empowering Israel's Crimes and Occupation, 26 octobre 2025
55 The Lancet, Break the selective silence on the genocide in Gaza, 16 août 2025; OCHA, Reported impact snapshot, Gaza Strip, 6 janvier 2026
56 UNICEF, UNICEF Executive Director Catherine Russell's remarks on the humanitarian situation for children in Gaza at the UN Security Council meeting, 16 juillet 2025
57 "Gaza has become the Deadliest Conflict Ever for Journalists" UN Special Rapporteur Irene Khan – Press Briefing, 15 septembre 2025 ; The Guardian, Israel strikes Gaza again after overnight bombardment that killed at least 104, 29 octobre 2025
58 Nick Turse, News Graveyards: How Dangers to War Reporters Endanger the World, Watson Institute for International and Public Affairs, Brown University, 1 avril 2025
59 RSF, Bilan 2025 Violences contre les journalistes
60 OCHA, Humanitarian Access Snapshot - Gaza Strip | 1-31 March 2024; OCHA, Reported impact snapshot, Gaza Strip, 15 octobre 2025
61 OCHA, Reported impact snapshot | Gaza Strip, 6 January 2026
62 MSF, MSF is devastated by the death of Abed El Hameed Qaradaya, our 15th colleague killed in Gaza, 5 octobre 2025
63 The New Humanitarian, Israel has killed nearly 3,000 Gaza aid seekers, 15 septembre 2025

Personnes disparues

Comprendre : la question des disparitions

Les estimations de personnes disparues peuvent concerner à la fois les corps ensevelis sous les décombres et les cas de disparitions forcées. Cette difficulté de distinction résulte d'un ensemble de facteurs qui se recoupent : les bombardements généralisés et l'ensevelissement de civil-es sous les décombres, les arrestations par l'armée israélienne, le transfert de blessé-es vers des lieux inconnus, les déplacements forcés et la perte de contact entre les membres d'une même famille, ainsi que les enterrements aléatoires dans des fosses communes sans documentation par l'armée israélienne.⁶⁵ En effet, CNN et Euromed Rights ont révélé que l'armée israélienne a enterré à la pelleuse des dizaines de corps de Palestinien·nes après les avoir tué-es.⁶⁶ A l'heure de publication, le décompte des victimes du génocide de Gaza est encore loin d'être définitif.

~10 000 CORPS ENSEVELIS SOUS LES DÉCOMBRES estimés par la Défense civile de Gaza dès mai 2024.⁶⁷ Les opérations de recherche de la défense civile de Gaza sont toujours en cours mais entravées par une pénurie critique d'équipements lourds et spécialisés à cause du blocus israélien et des risques dûs aux munitions non explosées.⁶⁸

JUSQU'À 21 000 ENFANTS PORTÉ-ES DISPARU-ES selon Save the Children en juin 2024. Au moins 17 000 enfants seraient non accompagné-es et séparé-es de leur famille, et environ 4 000 enfants seraient portés disparus sous les décombres, sans compter un nombre inconnu d'enfants enterré-es dans des fosses communes. D'autres ont été victimes de disparitions forcées, dont un nombre inconnu ont été détenu-es et transféré-es de force hors de Gaza, sans que leurs familles ne sachent où iels se trouvent, alors que des cas de mauvais traitements et de torture ont été signalés.⁶⁹

64 OCHA, Humanitarian Situation Update #326 Gaza Strip, 25 septembre 2025
65 Commission indépendante des droits humains – Palestine (ICHR), The Missing and Forcibly Disappeared in the Gaza Strip since October7 ,2023, 2 novembre 2025
66 CNN, Bulldozed corpses and unmarked graves, CNN investigates the fate of Gaza's missing aid seekers, 6 décembre 2025 ; Euro Med Rights, Israeli army burial of Palestinian bodies in unmarked graves warrants criminal investigation, 3 décembre 2025
67 Nations Unies, 10,000 people feared buried under the rubble in Gaza, 2 mai 2024
68 OCHA, Humanitarian Situation Update #334, 23 octobre 2025
69 Save the Children, Gaza's missing children: Over 20,000 children estimated to be lost, disappeared, detained, buried under the rubble or in mass graves , 24 juin 2025
70 Cité par The Lancet, Traumatic injury mortality in the Gaza Strip from Oct 7, 2023, to June 30, 2024: a capture–recapture analysis, février 2025
71 ICHR, The Missing and Forcibly Disappeared in the Gaza Strip since October7 ,2023, 2 novembre 2025
72 UNOSAT, UNOSAT Gaza Strip Comprehensive Damage Assessment, 31 octobre 2025
73 Middle East Monitor, Gaza authorities warn of 70 million tons of rubble, thousands of unexploded bombs, 17 octobre 2025
74 Reuters, Clearing Gaza's surface of bombs will take up to 30 years, aid group says, 23 octobre 2025

8 617 PALESTINIEN·NES PORTÉ-ES DISPARU-ES recensé-es par le Comité International de la Croix Rouge au 30 juin 2024.⁷⁰ Ce chiffre peut inclure des personnes emprisonnées par Israël.

10 067 PERSONNES DISPARUES ET VICTIMES DE DISPARITION FORCÉES, selon la Commission indépendante des droits humains – Palestine (ICHR) en novembre 2025.⁷¹ Les données montrent que 78,37 % des personnes disparues sont des hommes, tandis que la tranche d'âge des 18-35 ans représente la plus forte proportion des cas enregistrés, ce qui reflète le ciblage direct des jeunes.

Destructions de masse

~81% DE L'ENSEMBLE DES STRUCTURES DE LA BANDE DE GAZA DÉTRUITES OU ENDOMMAGÉES selon le Programme d'Applications Satellitaires Opérationnelles des Nations Unies (UNOSAT) en octobre 2025.⁷²

~20,000 TONNES DE MUNITIONS NON EXPLOSÉES DISSÉMINÉES dans la bande de Gaza d'après la Défense Civile de Gaza en octobre 2025.⁷³ Selon Handicap International / Humanité et Inclusion, le déminage de la bande de Gaza pourrait prendre **plus de 30 ans**.⁷⁴

61 MILLIONS DE TONNES DE DÉBRIS générés par les destructions massives dans toute la bande de Gaza selon l'ONU en août 2025. Cela équivaut à environ 169 kilogrammes de débris par mètre carré.⁷⁵

Les données chiffrées précises relatives aux destructions de masse, par secteur d'activité (agriculture, eau, santé, etc.), sont présentées dans les sections dédiées ci-après.

Accès humanitaire

500 CAMIONS NÉCESSAIRES AVANT OCTOBRE 2023 pour satisfaire aux besoins quotidiens de plus de 2 millions de personnes dans la bande de Gaza.⁷⁶

~107 CAMIONS PAR JOUR EN MOYENNE ENTRAIENT DANS LA BANDE DE GAZA d'octobre 2023 à janvier 2025 à cause des restrictions imposées par les autorités israéliennes.⁷⁷ Entre le 7 octobre 2023 et le 18 janvier 2025, le nombre de camions autorisés à entrer dans la bande de Gaza a été réduit de deux tiers selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.⁷⁸

Post accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025

L'accord prévoyait : 600 camions par jour et l'ouverture des points de passage pour l'entrée de l'aide, en particulier le point de passage de Rafah.⁷⁹

ENTRE 100 ET 150 CAMIONS PAR JOUR ENTRENT DANS GAZA selon The Guardian.⁸⁰

+50 MILLIONS DE DOLLARS D'AIDE bloqués à l'extérieur de Gaza en décembre 2025.⁸¹

73 % DES ONG PRÉSENTES À GAZA SIGNALENT QUE DE L'AIDE VITALE EST BLOQUÉE à l'entrée du territoire.⁸²

3 SUR 6 POINTS DE PASSAGE sont complètement fermés. L'ouverture des points de passage de Karm Abu Salem, Al Karara et As Siafa reste limitée.⁸³

AU MOINS 37 ONG HUMANITAIRES INTERNATIONALES MENACÉES DE RADIATION PAR LES AUTORITÉS ISRAÉLIENNES À LA FIN DE L'ANNÉE 2025.⁸⁴ Dès mars 2025, les autorités israéliennes ont mis en place un nouveau système d'enregistrement des ONG internationales qui compromet fondamentalement la poursuite des opérations humanitaires dans l'ensemble du Territoire Palestinien Occupé. Ce système repose sur des critères vagues, arbitraires et hautement politisés, et impose des exigences auxquelles les organisations humanitaires ne peuvent satisfaire sans violer leurs obligations juridiques internationales ou compromettre les principes humanitaires fondamentaux.⁸⁵

Exemples d'impact si les autorités israéliennes radient les ONG internationales à Gaza ⁸⁶:

- **1 ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ SUR 3 FERMERA** ses portes, dont 60 % des hôpitaux de campagne.
- **100% DES TRAITEMENTS POUR LES ENFANTS SOUFFRANT DE MAL-NUTRITION AIGÜE SÉVÈRE** seraient affectés.
- **42% DES SERVICES D'EAU** seraient menacés.
- **68% DES POINTS DE DISTRIBUTION DE REPAS CUISINÉS** seraient affectés
- **3/4 DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ABRIS ET AUX ARTICLES NON ALIMENTAIRES** seraient affectés.

Certains articles d'aide humanitaire sont systématiquement refusés par Israël sous prétexte qu'ils pourraient avoir un « double usage militaire » : appareils d'anesthésie et anesthésiques, béquilles, générateurs, ventilateurs, appareils de radiographie et bouteilles d'oxygène, des médicaments contre le cancer, des kits de maternité, des générateurs pour les hôpitaux, des comprimés pour purifier l'eau, des kits de test de contrôle de la qualité de l'eau, des raccords pour tuyaux d'eau, des pompes à eau, du matériel d'hygiène, des couvertures de survie, des bougies, des lampes solaires, ou encore des fauteuils roulants.⁸⁷

Les chiffres-clés sur les attaques et restrictions contre l'UNRWA sont référencés dans la partie « Réfugié-es palestinien·nes », voir page 73.

75 OCHA, Humanitarian Situation Update #331 | Gaza Strip, 16 octobre 2025
76 IRIS, Gaza : the Humanitarian Crisis Persists Despite the Ceasefire, 22 janvier 2025
77 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Gaza Genocide : a collective crime (A/80/492), 20 octobre 2025
78 CNUCED, Evolution de l'économie du Territoire Palestinien Occupé, 25 septembre 2025
79 Reuters, Details of the Gaza ceasefire agreement, 10 octobre 2025
80 The New Humanitarian, Hobbled by obstruction and uncertainty: Gaza's post-ceasefire aid response, 20 novembre 2025 ; The Guardian, More than 9,000 children in Gaza treated for acute malnutrition in October, UN says, 9 décembre 2025
81 Handicap International, Oxfam, Médecins du Monde, etc., Post-Ceasefire Deal Reality - Humanitarian Access Snapshot #13 Occupied Palestinian Territory (10 Oct - 30 Nov 2025), 13 décembre 2025
82 Handicap International, Oxfam, Médecins du Monde, etc., Post-Ceasefire Deal Reality - Humanitarian Access Snapshot #13 Occupied Palestinian Territory (10 Oct - 30 Nov 2025), 13 décembre 2025
83 OCHA, Reported impact snapshot | Gaza Strip (17 December 2025), 17 décembre 2025
84 Action Contre la Faim, 53 ONG internationales avertissent que les récentes mesures d'enregistrement d'Israël entraveront une action humanitaire cruciale, 7 janvier 2026
85 OCHA, UN agencies and NGOs call for immediate lifting of impediments to humanitarian access and NGO operations in the Occupied Palestinian Territory, 17 décembre 2025
86 Action Contre la Faim, 53 ONG internationales avertissent que les récentes mesures d'enregistrement d'Israël entraveront une action humanitaire cruciale, 7 janvier 2026 ; OCHA, UN agencies and NGOs call for immediate lifting of impediments to humanitarian access and NGO operations in the Occupied Palestinian Territory, 17 décembre 2025
87 Nations Unies, Lettre datée du 27 février 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2025/130), 28 février 2025

Logement et déplacement forcé

Post accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025

1,5 MILLIONS DE PERSONNES ONT BESOIN D’UN ABRI D’URGENCE ⁸⁸. La présence des forces d’occupation israéliennes sur au moins 54% de la Bande de Gaza obstrue le retour des Palestinien·nes vers leurs maisons et leurs terres à l’est de l’enclave.

740 000 PERSONNES AFFECTÉES PAR LES PLUIES ET INONDATIONS hivernales en novembre 2025, dont la moitié vivent dans des zones à haut risque d’inondation. ⁸⁹

+10 PERSONNES MORTES DANS LA TEMPÊTE BYRON EN DÉCEMBRE 2025. ⁹⁰ Des milliers de familles sont privées de refuges sûrs face aux intempéries et sont contraintes de s’abriter dans des zones côtières basses ou jonchées de débris, sans drainage ni barrières de protection.

90% DE LA POPULATION, SOIT ~1,9 MILLIONS DE PALESTNIEN·NES DÉPLACÉ·ES DE FORCE et à plusieurs reprises dans la bande de Gaza selon OCHA en janvier 2025. ⁹¹

92% DES LOGEMENTS DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS selon OCHA en avril 2025. ⁹²

93% DE LA BANDE DE GAZA A ÉTÉ AFFECTÉE PAR UN OU PLUSIEURS ORDRES DE DÉPLACEMENTS FORCÉS de l’armée israélienne entre octobre 2023 et septembre 2025. ⁹³ Durant deux ans, l’armée israélienne a régulièrement émis des ordres de déplacement forcé sur des zones de la bande de Gaza, forçant les Palestinien·nes à fuir vers des zones de plus en plus restreintes et dangereuses.

En conséquence de ce déplacement forcé de masse et des conditions de vie extrêmement détériorées qui en résultent, 8 nourrissons sont morts d’hypothermie durant l’hiver 2024-2025, sur une période de seulement deux semaines. ⁹⁴

L’exil des Palestinien·nes de Gaza et le rôle de la France d’octobre 2023 à décembre 2025

- Estimations totales : **654 ÉVACUATIONS DE PALESTINIEN·NES DE GAZA DEPUIS OCTOBRE 2023 AURAIENT ÉTÉ ORCHESTRÉES PAR LA FRANCE**, selon le Monde en décembre 2025. ⁹⁵
- Évacuations médicales : **SEULEMENT 27 SUR 7 600 PATIENT·ES ÉVACUÉ·ES POUR RAISONS MÉDICALES L’ONT ÉTÉ PAR LA FRANCE** selon l’OMS en décembre 2025. Au total, en décembre 2025, les pays de l’UE accueillent 397 patient·es palestinien·nes de Gaza. Les premiers pays hôtes sont l’Egypte, les Emirats Arabes Unis, le Qatar et la Turquie. ⁹⁶
- **300 PALESTINIEN·NES DE GAZA ATTENDENT DE QUITTER L’ENCLAVE POUR LA FRANCE EN DÉCEMBRE 2025** selon le Monde. ⁹⁷ Pour que son dossier soit étudié, il faut être étudiant·e boursier·ère, artiste, chercheur·se, journaliste, avoir de la famille ou des attaches en France ou être un·e enfant en urgence pédiatrique.

Sécurité alimentaire

Post accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025

1,6 MILLIONS DE PERSONNES CONFRONTÉES À DES NIVEAUX ÉLEVÉS D’INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGÜE en octobre-novembre 2025, selon l’Integrated Food Security Phase Classification (IPC). ⁹⁸

TAUX D’ENFANTS INSCRITS DANS UN PROGRAMME DE TRAITEMENT CONTRE LA MALNUTRITION 5 FOIS PLUS ÉLEVÉ en novembre 2025 que durant la précédente période de cessez-le-feu en février 2025. ⁹⁹

SEULEMENT 1/3 DES PERSONNES VISÉES POUR LES DISTRIBUTIONS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM) ont pu recevoir de la nourriture en novembre 2025. ¹⁰⁰

+60 % DES TERRES CULTIVÉES AVANT OCTOBRE 2023 SONT SITUÉES DU CÔTÉ EST DE LA « LIGNE JAUNE » selon une analyse de France 24. Placées sous le contrôle total de l’armée israélienne par l’accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025, ces terres sont de fait inaccessibles aux agriculteur·ices palestinien·nes. ¹⁰¹ Bien que nombre de ces terres sont désormais impropres à la culture à cause des destructions, ce chiffre illustre que la capacité de Gaza à produire sa propre nourriture est menacée à long terme si la « ligne jaune » perdure.

Destruction des capacités de production alimentaire de l’enclave par les bombardements israéliens

PRÈS DE 87 % DES TERRES AGRICOLES ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉES selon l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) en octobre 2025.

PRÈS DE 80 % DES SERRES ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉES, selon la FAO en octobre 2025. Cela équivaut à une perte de plus de 1 000 hectares dans les gouvernorats de la bande de Gaza.

PRÈS DE 87 % DES Puits AGRICOLES ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS, selon la FAO en octobre 2025. ¹⁰²

95% DU BÉTAIL DÉCIMÉ selon la FAO en août 2024. ¹⁰³

72% DE LA FLOTTE DE PÊCHE DÉTRUITE selon OCHA en janvier 2025. ¹⁰⁴ L’armée israélienne a également détruit le port maritime de Gaza et trois sites de débarquement, ainsi que 270 des 300 stations de pêche. ¹⁰⁵

L’utilisation par Israël de la faim comme arme de guerre a provoqué délibérément des conditions mettant en péril la vie et la survie des Palestinien·nes. ¹⁰⁶ **En août 2025, l’IPC déclarait la famine à Gaza** (l’IPC est le système international de référence utilisé par l’ONU et ses partenaires pour analyser l’insécurité alimentaire et déclarer les situations de famine).

1 DEMI-MILLION DE PERSONNES DANS DES CONDITIONS DE FAMINE dans le gouvernorat de Gaza city en août 2025, selon l’IPC. 1.07 million de personnes étaient classées en état d’« *urgence* » et 396,000 en état de « *crise* ». La projection de l’IPC anticipait une aggravation des conditions et une expansion de la famine aux gouvernorats de Deir al Balah et Khan Younis. ¹⁰⁷

421 PERSONNES MORTES DUES À LA MALNUTRITION en 2025 selon l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS). ¹⁰⁸

EN 2025 LA MALNUTRITION AIGÜE A ATTEINT DES NIVEAUX 10 FOIS PLUS ÉLEVÉS QU’AVANT OCTOBRE 2023, selon Médecins du Monde en avril 2025. L’ONG a démontré que de juillet 2024 à avril 2025, les taux de malnutrition aigüe ont fluctué selon les décisions des autorités israéliennes d’autoriser partiellement ou de bloquer totalement l’aide humanitaire. ¹⁰⁹

96 % DES FEMMES ET DES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 23 MOIS NE RÉPONDAIENT PAS À LEURS BESOINS NUTRITIONNELS selon OCHA en janvier 2025. ¹¹⁰

88 OCHA, Humanitarian Situation Update #334 Gaza Strip, 23 octobre 2025

89 OCHA, Humanitarian Situation Update #342, Gaza Strip, 20 novembre 2025

90 ONU Info, Gaza : la tempête Byron fait au moins dix morts et aggrave une situation humanitaire déjà critique, 12 décembre 2025

91 OCHA, Reported impact snapshot Gaza Strip, 8 janvier 2025

92 OCHA, Reported impact snapshot Gaza Strip, 8 avril 2025

93 OCHA, Dashboard: Gaza Strip OPT Israeli military displacement orders, consulté le 17/12/25

96 Nations Unies, Gaza: Which countries are hosting patients evacuated by the WHO?, 30 décembre 2025

97 Le Monde, Les évacuations au compte-gouttes de Gazaouis vers l’Europe, 7 décembre 2025

98 IPC, Gaza Strip acute food insecurity & malnutrition Oct 2025–Apr 2026: Special snapshot, 19 décembre 2025

99 UNICEF, Humanitarian Situation Report No. 44, 3 décembre 2025

100 Nations Unies, Conférence de presse de l’ONU à Genève - 21 novembre 2025

101 France 24, «Planter pour préserver notre dignité» : à Gaza, des agriculteurs toujours coupés de leurs terres, 9 décembre 2025

102 FAO, Gaza Strip: Ceasefire opens window for rehabilitation as over a third of cropland becomes accessible, 31 octobre 2025

103 FAO, In a briefing to the UN Security Council, FAO warns of imminent famine in northern Gaza due to escalation of conflict, collapse of agrifood systems and constraints to humanitarian access, 13 novembre 2024

104 OCHA, Reported impact snapshot Gaza Strip, 8 janvier 2025

105 UN Protection Cluster, Building to starvation: Systematic attacks on fishing in Gaza and implications for livelihoods and protection, May 2025

106 Commission d’enquête indépendante du HCDH des Nations Unies, Legal analysis of the conduct of Israel in Gaza pursuant to the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide, 16 septembre 2025

107 IPC, Gaza Strip : Famine confirmed in Gaza Governorate, projected to expand, 15 août 2025

108 OMS, Health Cluster Dashboard, “Casualties”, consulté le 17/12/25

109 Médecins du Monde, Dix mois de suivi de la malnutrition aigüe chez les enfants et les femmes enceintes et allaitantes dans un total de six centres de santé dans la bande de Gaza assiégée, mai 2025

110 OCHA, Reported impact snapshot Gaza Strip, 11 février 2025

Education et besoins des enfants

Post accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025

+637 000 ENFANTS D’ÂGE SCOLAIRE, SOIT 96% DES ENFANTS DE GAZA, N’ONT PAS ACCÈS DE MANIÈRE CONTINUE À UN ENSEIGNEMENT formel en présentiel en décembre 2025 selon OCHA.¹¹¹

17 000 ENFANTS SÉPARÉ·ES DE LEUR FAMILLE OU NON ACCOMPAGNÉ·ES, selon UNICEF en juillet 2025.¹¹²

AU MOINS 58 000 ENFANTS ONT PERDU UN OU DEUX PARENTS, selon UNICEF en octobre 2025.¹¹³ Témoin du niveau inédit d’atrocité vécu par les enfants de Gaza, l’acronyme anglais « *WCNSF* » (« *enfant blessé, sans famille survivante* ») a été inventé par le personnel médical de Gaza pour décrire les enfants qui ont survécu à des attaques mais ont perdu tous les membres de leur famille proche.¹¹⁴

+658,000 ENFANTS EN ÂGE D’ALLER À L’ÉCOLE DANS LA BANDE DE GAZA, selon UNICEF.¹¹⁵ Depuis octobre 2023, toutes les écoles de la bande de Gaza responsables d’éduquer des centaines de milliers d’enfants ont été fermées, bombardées ou transformées en abris, forçant les enfants à se concentrer sur la survie plutôt que sur l’apprentissage. La vaste majorité des élèves ont perdu deux années d’apprentissage, menaçant de créer une « *génération perdue* ».¹¹⁶

95% DE L’ENSEMBLE DES ÉCOLES ONT SUBI DE GRAVES DOMMAGES, selon UNICEF dès novembre 2024.¹¹⁷ Selon la dernière évaluation du Cluster Education des Nations Unies en juillet 2025, 91% des écoles devront être entièrement reconstruites ou faire l’objet de travaux de réhabilitation majeurs. 76% ont été directement touchés par des bombardements.¹¹⁸

+18 ,000 ÉLÈVES ET +792 PERSONNEL ÉDUCATIF TUÉ·ES selon OCHA en décembre 2025.¹¹⁹

95 % DES CAMPUS UNIVERSITAIRES ONT ÉTÉ DÉTRUITS OU ENDOMMAGÉS, selon l’évaluation des dommages de l’Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) de novembre 2025.¹²⁰ 22 campus sur 38 ont été complètement détruits et les 14 autres ont subi des dégâts plus ou moins importants.

AU MOINS 22% MEMBRES DU PERSONNEL UNIVERSITAIRE ONT ÉTÉ TUÉ·ES, DÉTENU·ES OU BLÉSSÉ·ES, selon l’UNESCO en novembre 2025, soit un total de 1 112 membres du personnel (dont 345 femmes) sur 5 102. Les chiffres réels sont probablement plus élevés en raison de l’inaccessibilité des informations.¹²¹

Eau, assainissement et hygiène

Post accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025

LA MOITIÉ DES FAMILLES DE GAZA DISPOSENT DE MOINS QUE LE MINIMUM HUMANITAIRE VITAL DE SIX LITRES D’EAU PAR PERSONNE ET PAR JOUR pour boire et cuisiner, selon UNICEF fin octobre 2025. Un quart de la population dispose de moins de neuf litres d’eau domestique par personne et par jour pour faire la lessive, assurer son hygiène personnelle, nettoyer son logement et répondre à d’autres besoins domestiques.

La norme minimale internationalement reconnue est de 15 litres d’eau par personne et par jour pour assurer la survie de base dans les situations d’urgence.¹²²

89 % DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE ONT ÉTÉ DÉTRUITES OU PARTIELLEMENT ENDOMMAGÉES, selon l’OCHA en février 2025.¹²³

70 % DE TOUTES LES POMPES D’ÉGOUTS ET 100 % DE TOUTES LES STATIONS D’ÉPURATION DES EAUX USÉES de Gaza détruites par l’armée israélienne dès juin 2024.¹²⁴ L’ensemble des stations d’épuration des eaux usées était toujours hors service en août 2025, en raison du manque de carburant, des dommages causés aux infrastructures par les bombardements et des restrictions d’accès. Plus de 130 000 mètres de canalisations sont endommagés, la plupart des stations de pompage sont hors service et les eaux usées non traitées continuent de s’écouler dans les rues, les abris et les zones résidentielles, présentant des risques importants pour la santé publique.¹²⁵

84% DE BAISSÉ DE LA PRODUCTION D’EAU À PARTIR DE SOURCES SITUÉES DANS LA BANDE DE GAZA par rapport à avant octobre 2023, dès mai 2024 selon Oxfam. Cette diminution de la production est due à la destruction des infrastructures hydrauliques et des restrictions imposées à l’entrée de carburant, d’électricité et de pièces de rechange pour les systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement par les autorités israéliennes.¹²⁶



Comprendre : les sources d’approvisionnement en eau de la bande de Gaza avant octobre 2023 ¹²⁷



81% EAUX SOUTERRAINES DE GAZA (gravement contaminées en raison d’une surexploitation et d’une contamination due à l’intrusion d’eau de mer et à l’infiltration d’eaux usées).

12% 3 LIGNES D’APPROVISIONNEMENT vers Khan Younis, la ville de Gaza et le Nord de Gaza depuis Israël via la compagnie Mekorot. Dès octobre 2023, les lignes d’approvisionnement depuis Israël n’ont fonctionné que partiellement. Oxfam l’estimait à 22% de leur capacité totale d’approvisionnement en juillet 2024.¹²⁸

3% 3 USINES DE DESSALEMENT D’EAU DE MER

3% USINES DE DESSALEMENT MUNICIPALES Environ 80 à 85 litres d’eau par personne et par jour étaient disponibles pour les Palestinien·nes de Gaza.

111 OCHA, Reported impact snapshot | Gaza Strip (17 December 2025), 17 décembre 2025

112 UNICEF, Humanitarian Situation Report No. 40, 19 juillet 2025

113 UNICEF, Gaza’s ceasefire offers a vital chance for children – it must be seized, 25 octobre 2025

114 International Rescue Committee, Unaccompanied and Separated Children in Gaza, août 2024

115 UNICEF, Les écoles de Gaza, transformées en abris, sont régulièrement la cible d’attaques qui les placent en première ligne du conflit, 8 novembre 2024

116 Save the Children, Missing Futures: how the systematic undermining of children’s rights in Gaza impacts their ability to learn now and, in the future, 28 novembre 2024

117 UNICEF, Les écoles de Gaza, transformées en abris, sont régulièrement la cible d’attaques qui les placent en première ligne du conflit, 8 novembre 2024

118 UN Education Cluster, Verification of damages to schools based on proximity to damaged sites - Gaza, Occupied Palestinian Territory, Update # 10, July 2025, août 2025

119 OCHA, Reported impact snapshot | Gaza Strip (17 December 2025), 17 décembre 2025

120 UNESCO, UNESCO presents the assessment of damage and reconstruction needs for higher education institutions in Gaza, 18 novembre 2025

121 UNESCO, UNESCO presents the assessment of damage and reconstruction needs for higher education institutions in Gaza, 18 novembre 2025

122 UNICEF, With a ceasefire in Gaza, UNICEF begins assessing the damage to water and wastewater infrastructure, 24 octobre 2025

123 OCHA, Reported impact snapshot Gaza Strip, 22 octobre 2025

124 Oxfam, Water War Crimes, juillet 2024

125 OCHA, Gaza Humanitarian Response Update | 17 - 30 August 2025, 3 septembre 2025

126 Oxfam, Water War Crimes, juillet 2024

127 Oxfam, Water War Crimes, juillet 2024 ; OCHA, Humanitarian Situation Update #327 Gaza Strip, 2 octobre 2025

128 Oxfam, Water War Crimes, juillet 2024

SUR 3 300-3 850 M³ DE DÉCHETS SOLIDES PRODUITS CHAQUE JOUR À GAZA, LES ACTEUR·ICES HUMANI-TAIRES NE PEUVENT EN COLLECTER QU’ENVIRON 2 500 M³

fin 2025, selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP).¹²⁹ En octobre 2025, les autorités municipales alertaient sur la présence de 250,000 tonnes de déchets dans la seule ville de Gaza.¹³⁰

AUCUN·E HABITANT·E DE GAZA N’AVAIT ACCÈS À DES INSTALLATIONS SANITAIRES SÛRES, selon le Cluster Eau et Assainissement (WASH) des Nations Unies en août 2025. 57 % de la population est exposée à des eaux usées ou à des matières fécales à moins de 10 mètres de son domicile. Plus de 1,3 million de personnes n’avaient pas accès à du savon dans leur logement. 64% des foyers rapportaient des infestations de poux et de souris, et 57% rapportaient des problèmes de peau tels que les éruptions cutanées et la gale, liés au manque d’hygiène et à la surpopulation.¹³¹

« *Les autorités israéliennes ont délibérément créé des conditions de vie visant à causer la destruction d’une partie de la population de Gaza, en privant intentionnellement les civils palestiniens de l’enclave d’un accès adéquat à l’eau, ce qui a probablement causé des milliers de morts.* »

Human Rights Watch, décembre 2024 ¹³²

129 UNDP, UNDP/PAPP's emergency response to solid waste management, décembre 2025
130 Anadolu Agency, Gaza fait face à une « réalité catastrophique » après les attaques israéliennes, alertent les autorités, 15 octobre 2025
131 UN Wash Cluster, Joint Wash Assessment Round 3, août 2025
132 HRW, Israël commet le crime d'extermination et des actes de génocide à Gaza, 19 décembre 2024
133 OCHA, Reported impact snapshot | Gaza Strip (17 December 2025), 17 décembre 2025
134 Nations Unies, Gaza : la tempête Byron fait au moins dix morts et aggrave une situation humanitaire déjà critique, 12 décembre 2025
135 OCHA, Humanitarian Situation Update #340 | Gaza Strip, 12 novembre 2025
136 Nations Unies, Gaza : la tempête Byron fait au moins dix morts et aggrave une situation humanitaire déjà critique, 12 décembre 2025
137 Nations Unies, Gaza: Which countries are hosting patients evacuated by the WHO?, 30 décembre 2025
138 MSF, People's health is direly impacted by poor living conditions in Gaza despite ceasefire, 24 octobre 2025
139 OMS, Health Cluster Dashboard, Attacks on Health, consulté le 22/12/2025 (données du 24 septembre 2025)
140 HCDH, Thematic Report: Attacks on hospitals during the escalation of hostilities in Gaza (7 October 2023 – 30 June 2024), 31 décembre 2024
141 OMS, Health system at breaking point as hostilities further intensify in Gaza, 22 mai 2025
142 Al Haq, The systematic destruction of Gaza's healthcare system, A pattern of genocide, Janvier 2025
143 OMS, Public Health Situation Analysis, 10 septembre 2025
144 OCHA, Hostilities in the Gaza Strip and Israel | Flash Update #46, 21 novembre 2023
145 OCHA, Reported impact snapshot Gaza Strip, 17 décembre 2025
146 OMS, Health Cluster Dashboard, Attacks on Health, consulté le 22/12/2025 (données du 24 septembre 2025)
147 Healthcare Workers Watch, Press release, 13 octobre 2025
148 Healthcare Workers Watch, Press release, 20 octobre 2025

Santé

Post accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025

~50% DES HÔPITAUX NE SONT PLUS OPÉRATIONNELS selon l'OCHA en décembre 2025.¹³³ Sur la moitié des hôpitaux de Gaza partiellement opérationnels, aucun n'est encore pleinement fonctionnel après deux ans d'attaques systématiques contre les infrastructures sanitaires par l'armée israélienne. Parmi ces déserts médicaux, l'OMS note qu'aucun hôpital ne fonctionne à ce jour dans le nord de Gaza. Au sud de Gaza, la majorité des hôpitaux sont débordés avec une capacité d'accueil supérieure à 100 %.¹³⁴

55% DES MÉDICAMENTS ESSENTIELS SONT EN RUPTURE DE STOCK selon le ministère de la Santé en novembre 2025. Cela concerne 74 % des médicaments utilisés en chimiothérapie et pour traiter les maladies du sang, 64 % des médicaments utilisés en soins de santé primaires, 56 % des médicaments utilisés en santé maternelle et infantile et 50 % des médicaments utilisés en transplantation rénale et en hémodialyse. En outre, 710 des 1 006 consommables médicaux (71 %) étaient en rupture de stock en octobre 2025, dont 100 % des consommables pour chirurgie à cœur ouvert et cathétérisme, 99 % des consommables pour chirurgie orthopédique et 91 % des consommables pour chirurgie ophtalmologique.¹³⁵

PLUS DE 18.500 PATIENT·ES (DONT 4 096 ENFANTS) ATTENDENT TOUJOURS UNE ÉVACUATION MÉDICALE, selon l'OMS en décembre 2025.¹³⁶ D'octobre 2023 à décembre 2025, plus de 7 600 personnes au total ont été évacuées pour raisons médicales par l'OMS. 2/3 sont des enfants.¹³⁷

70% DES CONSULTATIONS MÉDICALES CONCERNENT DES MALADIES DIRECTEMENT LIÉES AUX MAUVAISES CONDITIONS DE VIE, telles que les infections cutanées, oculaires, respiratoires et gastro-intestinales, ainsi que les douleurs généralisées, dans les centres de santé de Médecins Sans Frontières (MSF).¹³⁸

Attaques israéliennes provoquant l’effondrement du système de santé :

825 ATTAQUES CONTRE LA SANTÉ d'octobre 2023 à septembre 2025, selon l'OMS.¹³⁹ En décembre 2024, un rapport du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) décrivait le modèle d'attaque israélien contre les hôpitaux à Gaza en plusieurs étapes : a) des bombardements sur ou à proximité d'un hôpital, b) l'encerclement d'un hôpital par des troupes terrestres, empêchant les Palestinien·nes d'y accéder et bloquant l'approvisionnement en fournitures médicales ; c) des raids sur l'hôpital à l'aide d'engins lourds ; d) la détention du personnel médical, des patient·es et de leurs accompagnateur·ices ; e) le fait de forcer les personnes présentes à quitter l'hôpital et enfin f) le retrait des troupes de l'hôpital.¹⁴⁰

94% DES HÔPITAUX ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS OU DÉTRUITS selon l'OMS en mai 2025.¹⁴¹ Dans un rapport de janvier 2025, l'ONG palestinienne Al Haq rapporte le bombardement des services de maternité, l'installation de snipers israéliens empêchant tout mouvement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hôpital et visant les personnes se trouvant à l'intérieur, et l'utilisation de tanks empêchant l'accès ou la sortie et tirant en direction des hôpitaux.¹⁴²

2 085 LITS D’HÔPITAL DISPONIBLES pour plus de 2 millions de personnes selon l'OMS en septembre 2025.¹⁴³ Avant octobre 2023, la bande de Gaza disposait d'environ 3 500 lits d'hôpital.¹⁴⁴

Assassinats et détention du personnel de santé par l’armée israélienne :

+1 700 SOIGNANT·ES TUÉ·ES selon l'OCHA en décembre 2025¹⁴⁵.

306 PERSONNELS DE SANTÉ DE GAZA ONT ÉTÉ DÉTENU·ES par les autorités israéliennes depuis octobre 2023, selon l'OMS en septembre 2025¹⁴⁶. L'ONG Healthcare Workers Watch estime que 55 soignant·es devaient être libéré·es le 13 octobre 2025¹⁴⁷ et que 95 sont toujours détenus par les autorités israéliennes en octobre 2025.¹⁴⁸

Blessures graves et amputations en masse :

+171 000 PERSONNES BLESSÉES depuis octobre 2023 selon le ministère de la Santé en décembre 2025.¹⁴⁹

+42 000 PERSONNES ONT DES BLESSURES QUI NÉCESSITENT UNE RÉÉDUCATION À LONG TERME

– 1 sur 5 est un·e enfant selon l’OMS.¹⁵⁰ 3 600 personnes sont gravement brûlées.¹⁵¹

+5 000 PERSONNES AMPUTÉ·ES selon l’OMS en octobre 2025.¹⁵² Gaza compte la plus forte proportion d’enfants amputé·es au monde, avec environ **4 000 ENFANTS** ayant perdu un membre depuis octobre 2023, selon l’UNRWA.¹⁵³ En juillet 2025, l’ONU estimait que **10 ENFANTS PAR JOUR PERDAIENT UNE OU DEUX JAMBES**.¹⁵⁴

1 092 PATIENT·ES SONT DÉCÉDÉ·ES ALORS QU’IELS ATTENDAIENT UNE ÉVACUATION MÉDICALE entre juillet 2024 et novembre 2025, selon les registres du ministère de la Santé.¹⁵⁵ Ce chiffre est probablement sous-estimé et n’est pas tout à fait représentatif, car il repose uniquement sur les décès signalés. Le nombre total de patient·es évacuées d’octobre 2023 à décembre 2025 est de 10 645, dont plus de la moitié sont des enfants (5 632 enfants).

Explosion des besoins médicaux :

1 NOUVEAU-NÉ SUR 5 NAISSAIT PRÉMATURÉMENT OU AVEC UN POIDS INSUFFISANT en août 2025, selon les agences des Nations Unies.¹⁵⁶

+1,47 MILLION DE CAS D’INFECTIONS RESPIRATOIRES AIGÜES ET PLUS DE 670 000 CAS DE MALADIES DIARRHÉIQUES AIGÜES SIGNALÉS DEPUIS JANVIER 2024, date à laquelle l’OMS a mis en place un Système d’alerte précoce et de réponse. Ce système recense actuellement 16 maladies et affections à déclaration obligatoire. Toutefois, les diagnostics et les tests à Gaza restent très limités en raison du manque de réactifs chimiques de laboratoire, dont l’entrée a été refusée.¹⁵⁷

350 000 PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CHRONIQUES dans la bande de Gaza ont vu une détérioration de leur santé en raison des pénuries de médicaments et de la décimation des services de santé.¹⁵⁸ L’effondrement du système de santé a causé le décès de nombre de ces personnes atteintes de maladies chroniques.

Menace pour l’espérance de vie et les droits reproductifs des Palestinien·nes :

2 HÔPITAUX SUR 12 OFFRANTS DES SOINS DE SANTÉ SEXUELLE ET PROCRÉATIVE étaient effectivement en mesure de fournir ces services selon la Commission d’enquête indépendante de l’ONU en septembre 2024. La Commission estime que la destruction délibérée des établissements de soins de santé sexuelle et procréative constitue une violence procréative qui aura des effets irréversibles à long terme sur la santé mentale et les perspectives de reproduction et de fécondité du peuple palestinien en tant que groupe.¹⁵⁹

+300% DE FAUSSES COUCHES depuis octobre 2023 selon la Commission d’enquête indépendante de l’ONU en septembre 2024.¹⁶⁰

41% DE BAISSÉ DU TAUX DE NATALITÉ À GAZA au cours des six premiers mois de 2025 par rapport à la même période en 2022 selon Physicians for Human Rights Israel.¹⁶¹

MOINS 35 ANS D’ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE en 2024 selon l’estimation de The Lancet paure en février 2025. Cela représente la moitié du niveau d’avant-génocide, qui était de 75,5 ans. The Lancet note que cet effondrement de la longévité est plus important que celui enregistré pendant le génocide au Rwanda, où l’espérance de vie à la naissance est passée de 42,9 ans en 1993 à 12,2 ans en 1994.¹⁶²

Économie

En septembre 2025, l’agence de l’ONU pour le Commerce et le Développement (CNUCED) a publié un rapport où elle qualifie la crise à Gaza de plus grave effondrement économique jamais recensé :¹⁶³

● **69 ANNÉES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN PERDUES** à cause de l’offensive militaire israélienne.

● **MOINS 83% DE PIB** en 2024 par rapport au PIB de Gaza de 2023, représentant **161 \$ de PIB par habitant·e**, l’un des montants les plus bas au monde.

● **238% D’INFLATION** due aux restrictions à l’entrée de biens humanitaires et commerciaux

● **80% DE CHÔMAGE**

88% DES STRUCTURES DU SECTEUR DU COMMERCE ET DE L’INDUSTRIE SONT ENDOMMAGÉES OU DÉTRUITES, selon l’estimation du Programme d’Applications Satellitaires Opérationnelles de l’ONU (UNOSAT) en décembre 2024. Sur les 48 987 structures évaluées par UNOSAT, 22 % étaient endommagées et 66 % détruites.¹⁶⁴

77% DU RÉSEAU ROUTIER TOTAL EST ENDOMMAGÉ (détruit, affecté ou restreint par des obstacles) selon UNOSAT en août 2025.¹⁶⁵

70 MILLIARDS DE DOLLARS NÉCESSAIRES À LA RECONSTRUCTION ET LE RELÈVEMENT DE GAZA, selon le dernier rapport conjoint de la Banque mondiale, des Nations Unies et de l’Union européenne publié en octobre 2025.¹⁶⁶ Selon leur rapport précédent daté de février 2025, le secteur du logement est de loin le plus durement touché, représentant 53 % du total des dommages, suivi par le commerce et l’industrie avec 20 %. Les pertes économiques liées à la baisse de productivité, au manque à gagner et aux coûts d’exploitation sont estimées à 19 milliards de dollars, les secteurs de la santé, de l’éducation et du commerce étant les plus touchés.¹⁶⁷

La situation économique de Gaza sous blocus illégal avant octobre 2023

2000 \$ DE PIB PAR HABITANT·E PAR AN EN 2022¹⁶⁸

3,4% DE CROISSANCE en 2022¹⁶⁹

+50% DE LA POPULATION ACTIVE AU CHÔMAGE en 2021. 83 % des travailleureuses ont reçu une rémunération inférieure au salaire minimum.¹⁷⁰ Chez les jeunes diplômés de 19-29 ans, ce taux était de 74%.¹⁷¹ **En comparaison, en 2000, avant l’imposition du blocus, le taux de chômage à Gaza était de 18,9%.**¹⁷²

60 % DES HABITANT·ES CLASSÉ·ES COMME PAUVRES en 2021.¹⁷³

12 HEURES D’ÉLECTRICITÉ PAR JOUR en 2022¹⁷⁴

80 % DES HABITANT·ES DÉPENDAIENT DE L’AIDE HUMANITAIRE pour une grande partie de leurs besoins alimentaires en conséquence de l’occupation prolongée du territoire par Israël et du blocus maritime, terrestre et aérien en place depuis 17 ans.¹⁷⁵

149 OCHA, Reported impact snapshot Gaza Strip, 17 décembre 2025

150 OMS, WHO Director-General's opening remarks at the media briefing, 23 octobre 2025 ; UNRWA Commissioner-General on Gaza: If not for the sake of anyone else, then at least for children ceasefire now, septembre 2025

151 Système d’information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), UNRWA Commissioner-General on Gaza: Gaza now hosts the largest group of child amputees in modern history, 5 décembre 2025

152 OMS, WHO Director-General's opening remarks at the media briefing, 23 octobre 2025

153 UNRWA Commissioner-General on Gaza: If not for the sake of anyone else, then at least for children ceasefire now, septembre 2025

154 UN Protection Cluster, oPt (Gaza) Protection Analysis Update, 15 juillet 2025

155 Nations Unies, Gaza : la tempête Byron fait au moins dix morts et aggrave une situation humanitaire déjà critique, 12 décembre 2025

156 UNICEF, Famine confirmed for the first time in Gaza, 22 août 2025

157 Nations Unies, Gaza : la tempête Byron fait au moins dix morts et aggrave une situation humanitaire déjà critique, 12 décembre 2025

158 OMS, Health conditions in the occupied Palestinian territory, including East Jerusalem, 23 janvier 2025

159 Assemblée générale des Nations Unies, Rapport de la Commission d’enquête internationale indépendante sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël (A/79/232), Nations Unies, 11 septembre 2024

160 Assemblée générale des Nations Unies, Rapport de la Commission d’enquête internationale indépendante sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël (A/79/232), Nations Unies, 11 septembre 2024

161 PHRI, Motherhood under fire, Janvier 2026

162 The Lancet, Life expectancy losses in the Gaza Strip during the period October, 2023, to September, 2024, 8 février 2025

163 CNUCED, Evolution de l’économie du Territoire Palestinien Occupé, 25 septembre 2025 ; CNUCED, Dans un rapport, la CNUCED met en garde contre l’effondrement de l’économie dans le Territoire palestinien occupe et appelle à une reconstruction en urgence, 25 novembre 2025

164 UNOSAT, Gaza Strip Comprehensive Damage Assesement, 13 décembre 2024

165 UNOSAT, Gaza Strip Road Network Comprehensive Damage Assessment, 12 septembre 2025

166 Nations Unies, Gaza: \$70 billion needed to rebuild shattered enclave, says UN, 14 octobre 2025

167 Banque Mondiale, Nations Unies, Union Européenne, Gaza and West Bank Interim Rapid Damage And Needs Assessment, Février 2025

168 Ministère français de l’économie, Direction générale du trésor : Territoire palestiniens occupés, 8 novembre 2023

169 CNUCED, Rapport sur l’assistance de la CNUCED au peuple palestinien : Évolution de l’économie du Territoire palestinien occupé, 8 août 2022

170 CNUCED, Rapport sur l’assistance de la CNUCED au peuple palestinien : Évolution de l’économie du Territoire palestinien occupé, 8 août 2022

171 PBCS, Press Release on the Results of the Labour Force Survey, 2021

172 PBCS, Unemployment Rate Among Labour Force Participants of Individuals Aged 15 Years and Above in Palestine by Sex and Governorate, 2000-2019, Labour Force Survey, 2020

173 CNUCED, Rapport sur l’assistance de la CNUCED au peuple palestinien : Évolution de l’économie du Territoire palestinien occupé, 8 août 2022

174 OCHA, Electricity in Gaza, consulté le 22/12/25

175 United Nations, Situation humanitaire à Gaza : Rapport du Secrétaire général à l’Assemblée générale (A/79/363), 20 septembre 2024

La situation à Gaza au regard du droit international

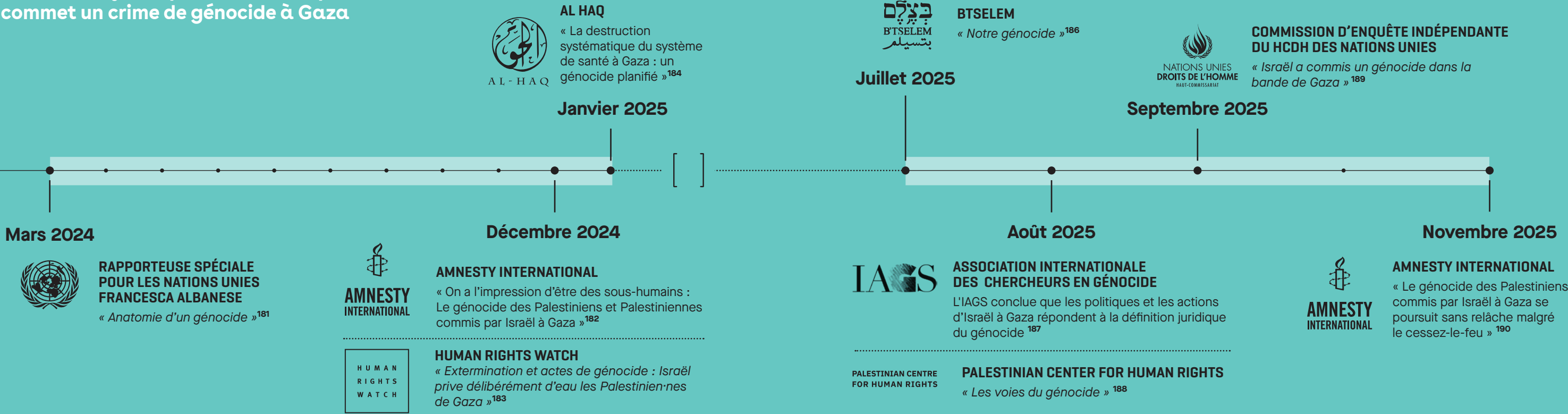
LE 26 JANVIER 2024, LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE (CIJ), organe judiciaire principal de l'ONU, a reconnu un « risque d'atteinte irréparable aux droits des Palestiniens en vertu de la Convention sur le génocide », dans le cadre du contentieux Afrique du Sud contre Israël.

Elle a également ordonné à Israël des mesures conservatoires afin de prévenir tout acte génocidaire, notamment par son armée : Israël devait punir l'incitation au génocide, permettre la fourniture de l'aide humanitaire et conserver les preuves relatives au crime de génocide.¹⁷⁶ En réaction aux alertes de l'Afrique du Sud sur le manque de respect par l'Etat israélien, la Cour a réaffirmées ces mesures conservatoires et en a émis de nouvelles - les 28 mars et

24 mai 2024, précisant les obligations d'Israël vis-à-vis de l'aide humanitaire et ordonnant l'arrêt immédiat de son offensive militaire contre Rafah.¹⁷⁷ Le contentieux Afrique du Sud vs. Israël sur la violation de la Convention sur le Génocide est toujours en cours ; l'ONG Diakonia International Humanitarian Law Centre note que la durée « moyenne » des affaires contentieuses à la CIJ est d'environ 4 ans, mais que celles concernant la Convention sur le Génocide peuvent prendre jusqu'à 14 ans.¹⁷⁸ Toutefois, les États ne doivent pas attendre le verdict de la CIJ pour agir : dès l'instant où un État tiers apprend l'existence d'un risque sérieux de génocide, il a le devoir d'utiliser les moyens dissuasifs à sa disposition pour prévenir le crime de génocide.

21 NOVEMBRE 2024 : LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI) a émis des mandats d'arrêt à l'encontre du premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et de son ex-ministre de la Défense Yoav Gallant, pour crimes de guerre consistant à utiliser la famine comme arme de guerre et à diriger intentionnellement une attaque contre la population civile ; et crimes contre l'humanité consistant en meurtres, persécutions et autres actes inhumains.¹⁷⁹ Mohammed Deif, le chef militaire du Hamas, a également été visé par un mandat d'arrêt de la CPI le 21 novembre 2024, mais sa mort a été confirmée en janvier 2025.¹⁸⁰ En raison des morts confirmées des leaders du Hamas Yahya Sinouar et Ismaïl Haniyeh, la Cour n'a pas émis de mandats d'arrêt à leur encontre.

Chronologie des principaux rapports et conclusions juridiques par des organes des Nations Unies, ONG de droits humains et institutions juridiques concluant qu'Israël commet un crime de génocide à Gaza



176 CIJ, *Afrique du Sud vs. Israël*, ordre du 26 janvier 2024
177 CIJ, *Afrique du Sud vs. Israël*, ordre du 28 mars 2024 ; *ordre du 24 mai 2024*
178 Diakonia International Humanitarian Law Center, *ICI CONTENTIOUS CASE SOUTH AFRICA V. ISRAEL*, Questions and Answers, Février 2024
179 Cour Pénale Internationale, *Situation dans l'État de Palestine : La Chambre préliminaire I de la CPI rejette les exceptions d'incompétence soulevées par l'État d'Israël et délivre des mandats d'arrêt à l'encontre de MM. Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant*, 21 novembre 2024
180 Reuters, *Hamas confirms killing of its military leader, months after airstrike*, 30 janvier 2025
181 Rapport de la Rapporteuse Spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, *Anatomy of a Genocide (A/HRC/55/73)*, mars 2024
182 Amnesty International, *On a l'impression d'être des sous-humains : Le génocide des Palestiniens et Palestiniennes commis par Israël à Gaza*, décembre 2024
183 HRW, *Extermination and Acts of Genocide: Israel Deliberately Depriving Palestinians in Gaza of Water*, 19 décembre 2024

184 Al Haq, *La destruction systématique du système de santé à Gaza : un génocide planifié*, janvier 2025
185 PHRI, *Destruction of conditions of life : a health analysis of the Gaza genocide*, Juillet 2025
186 Btselem, *Our genocide*, juillet 2025
187 IAGS, *IAGS Resolution on the Situation in Gaza*, 31 août 2025
188 PCHR, *Voices of the genocide. A report on Israel's ongoing genocide on the Gaza strip*, octobre 2023-janvier 2025, août 2025
189 HCDH, *Israel has committed genocide in the Gaza Strip*, UN Commission finds, 16 septembre 2025
190 Amnesty International, *Le génocide des Palestiniens commis par Israël à Gaza se poursuit sans relâche malgré le cessez-le-feu*, 27 novembre 2025

Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est





Comprendre : colonisation, colonialisme de peuplement

« Le colonialisme de peuplement est un type de colonialisme qui se manifeste par la création et la promotion de colonies, à savoir des zones de peuplement de personnes étrangères aménagées parmi la population indigène dans le but de soumettre cette dernière, de [la déplacer et] la déposséder de ses biens et de « s’assurer de façon permanente » la mainmise sur des secteurs spécifiques. La violation du droit des peuples à l’autodétermination est inhérente au colonialisme de peuplement. »

Francesca Albanese, Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l’homme dans le Territoire Palestinien Occupé.¹⁹¹

La colonisation est une violation grave du droit international, en particulier de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève de 1949 qui interdit à la puissance occupante de « *procéder au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle* ». Toutes les colonies israéliennes sont donc illégales au regard du droit international. La poursuite de l'expansion des colonies israéliennes continue de modifier la composition démographique du territoire occupé et d'annexer de facto des territoires en violation de l'interdiction d'acquérir des territoires par la force.¹⁹² L'article 8, 2, alinéa b, du Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 qualifie de crimes de guerre "[l]e transfert, direct ou indirect, par une puissance occupante d'une partie de sa population civile, dans le territoire qu'elle occupe".¹⁹³ Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a établi en mars 2024 que l'établissement et l'expansion continue des colonies équivalent au transfert par Israël de sa propre population civile dans les territoires qu'il occupe, constituant un crime de guerre au regard du droit international.¹⁹⁴

La vaste majorité des Etats membres des Nations Unies, dont la France, reconnaissent qu'un processus de colonisation israélienne illégal est mis en place dans les territoires qu'Israël occupe depuis 1967.¹⁹⁵

La vie sous occupation militaire

+ DE 100 TYPES DE PERMIS DIFFÉRENTS DÉLIVRÉS PAR LES AUTORITÉS ISRAÉLIENNES RÉGULANT TOUS LES ASPECTS DE LA VIE DES PALESTINIEN·NES recensés en 2015, selon l'ONG palestinienne Badil.¹⁹⁶ Les permis peuvent être divisés en quatre catégories de droits et comprennent, sans s'y limiter :

- Les droits civils et politiques, y compris les permis de circulation, de résidence, pour les « zones fermées » telles que la « zone tampon », et les déplacements.
- Les droits économiques, y compris les permis de travail, d'agriculture, de commerce et de transfert d'argent.
- Les droits culturels, y compris les permis d'éducation, de culte et de visite des lieux saints.
- Les droits sociaux, y compris les permis de construction, de rénovation et de santé.

Contrôle des déplacements palestiniens

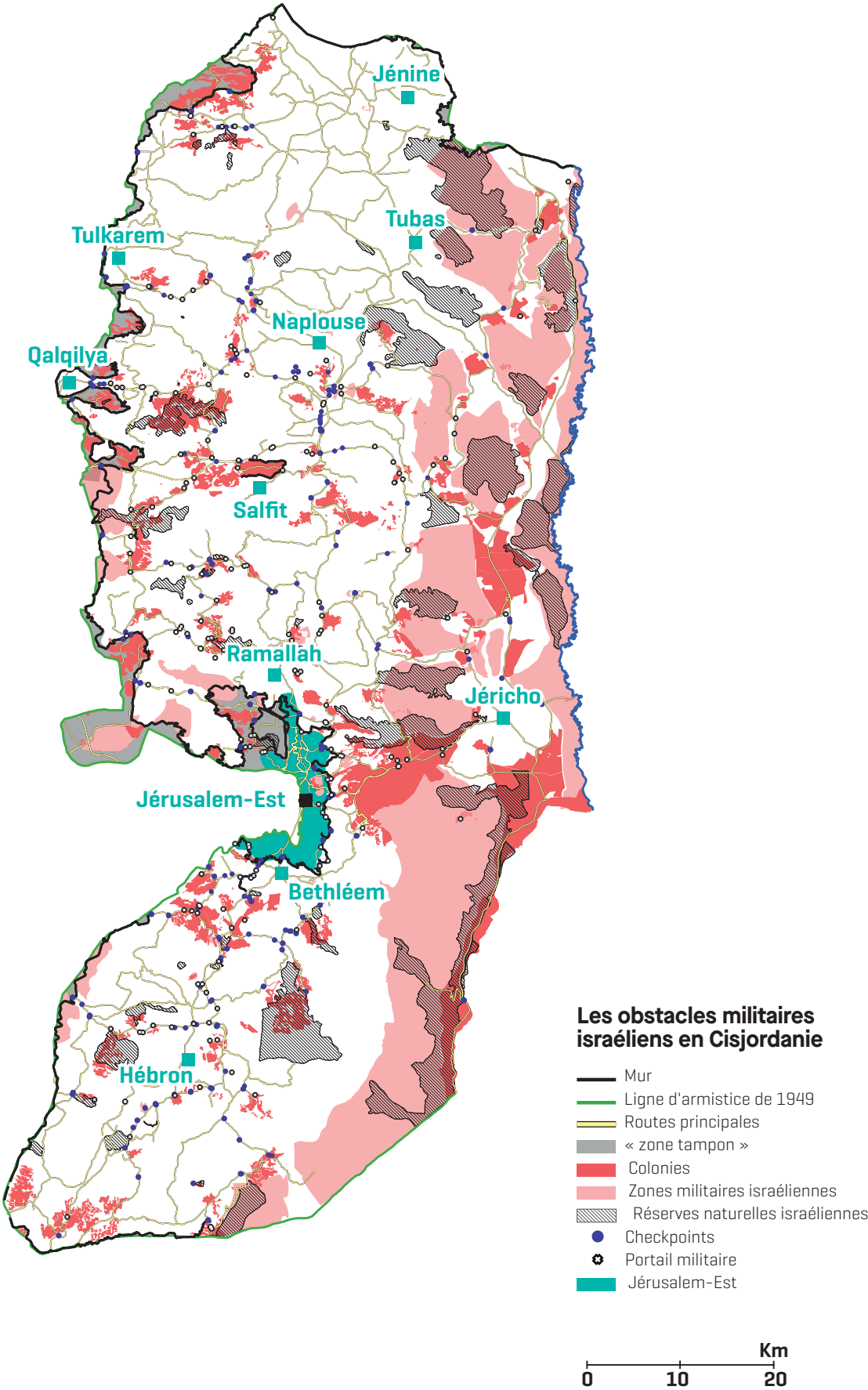
Historique du contrôle des déplacements palestiniens

Si l'occupation militaire israélienne s'est toujours accompagnée de restrictions de mouvement pour les Palestiniens, la deuxième Intifada (2000-2005) a marqué la création et l'extension de l'infrastructure de checkpoints, du mur de séparation illégal entre la Cisjordanie et Israël et de divers types de barrières. Le soulèvement palestinien de 2021 puis le 7 octobre 2023 ont constitué de nouveaux paliers dans l'intensification de l'infrastructure militaire de contrôle des mouvements en Cisjordanie.¹⁹⁷ Cette infrastructure de contrôle ne s'applique qu'aux mouvements des Palestiniens et non aux colons israéliens, qui bénéficient d'un réseau de route réservé à leur usage exclusif.¹⁹⁸

« Dans toute la Cisjordanie, la Puissance occupante déploie un système d’entraves administratives et physiques qui régule les déplacements du peuple palestinien et limite son accès à ses ressources productives. (...) La Cisjordanie est aujourd’hui un archipel d’îles éparses et déconnectées les unes des autres. Les composantes du dispositif complexe de contrôle mis en place par la Puissance occupante se renforcent mutuellement et étayent une annexion de facto de larges pans de la Cisjordanie. Le dispositif divise les zones A et B en 166 îles éparses, dont les limites sont tracées de manière à intégrer l’ensemble des colonies de peuplement israéliennes. En outre, la zone C, qui représente près de 60 % de la superficie de la Cisjordanie, englobe des colonies israéliennes et est entièrement placée sous le contrôle civil et sécuritaire d’Israël, alors qu’elle est dotée des plus riches ressources naturelles. »

ONU Commerce et développement, 2022¹⁹⁹

191 Rapport de la Rapporteuse Spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Situation des droits humains dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967 (A/77/356), 21 septembre 2022
192 HCDH, State of Palestine: Israeli settlements in the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem, and the occupied Syrian Golan (A/HRC/58/73), mars 2025
193 Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 17 juillet 1998, art. 8, § 2, al. b
194 OHCHR, "Le Haut-Commissaire déplore les nouvelles mesures d'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée", 8 mars 2024
195 Les États-Unis ont dérogé à ce principe lorsque Donald Trump a énoncé la reconnaissance américaine d'une souveraineté israélienne sur l'ensemble de Jérusalem en 2017 et sur le plateau du Golan syrien en 2019.
196 Badil, Forced Population Transfer: The Case of Palestine, Installment of a Permit regime, Working Paper No. 18, décembre 2015
197 Ahmad Ezzeddin As'ad, Barriers, Closures and Restrictions on Movement in the West Bank Following October 7, 26 décembre 2023
198 OCHA, The Humanitarian Impact on Palestinians of Israeli settlements and other infrastructure in the West Bank, juillet 2007
199 ONU Commerce et développement, Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : le coût des restrictions dans la zone C, vu du ciel, 2022



Le mur séparant la Cisjordanie de Jérusalem-Est

La construction du mur par Israël a commencé en 2002. En 2004, la Cour internationale de Justice a conclu que le mur en Territoire Palestinien Occupé était illégal au regard du droit international.²⁰⁰

A quoi ressemble le mur ?

713 KM de fossés, de barbelés, de clôtures électrifiées, de chemins de sable entretenus, d'un système de surveillance électronique, de routes de patrouille et d'une zone tampon. Sur 61 km, le mur est formé par des dalles de béton de 8 à 9 mètres, en particulier dans les zones urbaines telles que Jérusalem, Bethléem, Qalqilya et Tulkarem.²⁰¹

85% DU MUR SE TROUVE À L'INTÉRIEUR DE LA CISJORDANIE : seuls 11 % de la longueur du mur longent la ligne d'armistice de 1949 ou Ligne verte.²⁰² Le tracé du mur s'enfonce profondément – jusqu'à 22 km – dans la Cisjordanie afin d'englober au moins 71 colonies.²⁰³

9% DE LA CISJORDANIE EST DE FACTO ANNEXÉ PAR CES DÉTOURS DU MUR à l'intérieur du territoire palestinien. On appelle ces terres de Cisjordanie de l'autre côté du mur la « zone tampon ».²⁰⁴

Accès restreint à Jérusalem-Est

3 CHECKPOINTS (SUR 13) PEUVENT ÊTRE UTILISÉS PAR LES PALESTINIEN-NES AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ DE CISJORDANIE ET UN PERMIS ISRAËLIEN POUR SE RENDRE À JÉRUSALEM-EST. Difficiles à obtenir avant octobre 2023, la plupart de ces permis ont été révoqués ou suspendus depuis. Les détenteur·ices d'un permis ne sont autorisé·es à franchir ces points de contrôle qu'à pied. Les 13 autres points de contrôle sont utilisés par les Israélien·nes, les ressortissant·es étranger·ères et les Palestinien·nes titulaires d'une carte de résident·e de Jérusalem ou une carte d'identité israélienne.²⁰⁵

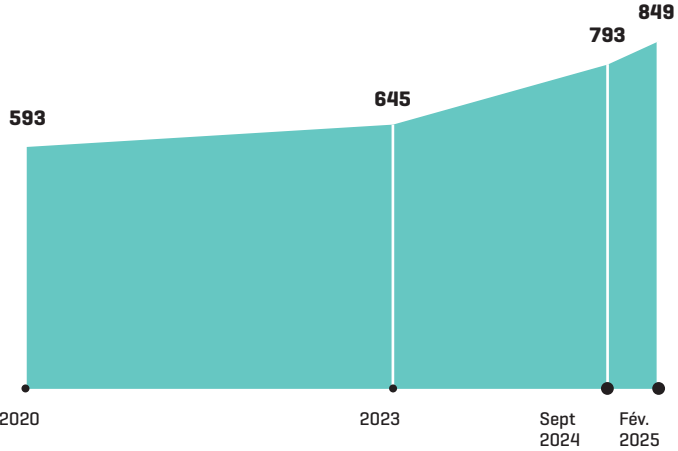
44 % DES DEMANDES D'ENTRÉE POUR SOINS MÉDICAUX À JÉRUSALEM-EST ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ISRAËLIENS ONT ÉTÉ REJETÉES ou sont toujours en attente entre octobre 2023 et août 2024.²⁰⁶ Les Palestinien·nes ayant une carte d'identité de Cisjordanie dépendent des hôpitaux de Jérusalem-Est pour des soins de santé primaires, spécialisés et d'urgence qui ne sont pas disponibles ailleurs en Cisjordanie.

Accès restreint à la « zone tampon »

150 COMMUNAUTÉS PALESTINIENNES SONT PROPRIÉTAIRES DE TERRES DE FACTO ANNEXÉES par les détours du mur. Leur accès était auparavant réglementé par les forces israéliennes par le biais de **69 portes militaires**. Elles se sont vu interdire l'accès à leurs terres de manière générale depuis octobre 2023.²⁰⁷ L'obtention de ces permis était déjà en baisse depuis longtemps : le taux d'approbation des permis accordés aux propriétaires foncières pour accéder à leurs terres de l'autre côté du mur est passé de 76 % des demandes en 2014 à 28 % en 2018.²⁰⁸

Checkpoints et autres obstacles militaires à l'intérieur de la Cisjordanie

A l'intérieur de la Cisjordanie, l'occupation israélienne maintient une infrastructure militaire faite de checkpoints, portails, blocs de béton, buttes de terre et autres obstacles physiques restreignant les mouvements palestiniens entre les 166 « îlots » éparses de zone A et B à l'intérieur de la Cisjordanie. Les autorités israéliennes ont intensifié le nombre des obstacles et contrôles militaires au cours des dernières années :



Nombre d'obstacles physiques identifiés par l'OCHA²⁰⁹

200 Cour Internationale de Justice, Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, 9 juillet 2004
201 OCHA, Special focus: Barrier update, Seven years after the Advisory Opinion of the International Court of Justice on the Barrier: The Impact of the Barrier in the Jerusalem area, juillet 2011
202 OCHA, The Humanitarian Impact of 20 years of the Barrier, 30 décembre 2022
203 OCHA, New Wall projections, 2003
204 OCHA, The Humanitarian Impact of 20 years of the Barrier, 30 décembre 2022
205 OCHA, West Bank Movement and Access, 10 juin 2010
206 OCHA, Factsheet Movement and Access in the West Bank, septembre 2024
207 OCHA, Factsheet Movement and Access in the West Bank, septembre 2024
208 OCHA, Fewer permits granted to access land behind Barrier, 18 mars 2019

1/3 DES CHECKPOINTS EN CISJORDANIE SONT SI-TUÉS DANS LA ZONE H2 DE LA VILLE D’HÉBRON, qui représente environ 20 % de la ville, où Israël exerce un contrôle direct et développe des colonies à l’intérieur de la ville palestinienne. Après octobre 2023, la zone a été placée sous fermeture totale, applicable uniquement aux 7 000 habitant·es palestinien·nes : 3 écoles fréquentées par au moins 350 élèves sont restées fermées pendant près de 7 mois jusqu’à ce que les autorités israéliennes autorisent les enseignant·es et les élèves palestinien·nes à accéder de nouveau à la zone en mai 2024. La seule clinique de soins de santé primaires a également été fermée pendant environ 7 mois.²¹⁰

2 FOIS PLUS D'ENTRAVES AUX MOUVEMENTS LIÉS À LA SANTÉ PAR L'ARMÉE ISRAÉLIENNE (BLOCAGE DE L'ACCÈS DES AMBULANCES, CLINIQUES MOBILES ET SECOURISTES AUX CHECKPOINTS ET AUTRES OBSTACLES MILITAIRES) enregistrés par l'OMS entre octobre 2023 et juillet 2024, par rapport à la période précédente.²¹¹

Autres restrictions d’accès

18 % DE LA CISJORDANIE DÉSIGNÉS COMME « ZONES MILITAIRES FERMÉES » par les autorités israéliennes, où l'accès palestinien est interdit sans autorisation israélienne, selon l'OCHA en 2010.²¹²

13 % DE LA CISJORDANIE CLASSÉS « RÉSERVES NATURELLES », dans lesquelles toute utilisation des terres par les Palestinien·nes, y compris pour le pâturage, est interdite, selon l'OCHA en 2010.²¹³

+ DE 2 400 SITES ARCHÉOLOGIQUES PALESTINIENS CLASSÉS COMME « SITES ARCHÉOLOGIQUES ISRAÉLIENS » par les autorités israéliennes selon l’Institut de Recherche Appliquée de Jérusalem (ARIJ) en 2025. Dans la pratique, ces sites sont utilisés pour contrôler de vastes zones de territoire palestinien et y restreignent l'accès des Palestinien·nes.²¹⁴

105 COMMUNAUTÉS PALESTINIENNES POSSÈDENT DES TERRES SITUÉES À LA PÉRIPHÉRIE DE 56 COLONIES et nécessitent une « *coordination préalable* » avec l’armée israélienne pour accéder à leurs terres deux fois par an.²¹⁵

Attaques de l’armée israélienne contre les Palestinien·nes en Cisjordanie

Au cours des dernières années, l’armée israélienne a intensifié ses attaques contre les camps de réfugié·es et centres urbains palestiniens à un niveau jamais vu depuis la deuxième Intifada (2000-2005), provoquant le plus grand déplacement forcé massif de Palestinien·nes en Cisjordanie depuis 1967.²¹⁶ (voir partie « *Déplacements forcés* » ci-dessous)

+1 000 PALESTINIEN·NES TUÉ·ES PAR L’ARMÉE ISRAÉLIENNE OU PAR DES COLONS en Cisjordanie depuis octobre 2023.

- **1 SUR 5 ÉTAIENT DES ENFANTS.**²¹⁷
- **EN 2025 : 240 PALESTINIEN·NES TUÉ·ES PAR L’ARMÉE ISRAÉLIENNE OU LES COLONS**, dont 55 enfants, selon l'OCHA.²¹⁸
- **38 TRAVAILLEUR·EUSES PALESTINIEN·NES ONT ÉTÉ TUÉ·ES ET PLUS DE 1 500 BLESSÉ·ES** entre octobre 2023 et septembre 2025 alors qu’iels tentaient de se rendre sur leur lieu de travail en Israël selon la Fédération générale palestinienne des syndicats. Le chiffre réel est probablement beaucoup plus élevé, car beaucoup évitent de signaler leurs blessures par crainte de persécutions.²¹⁹

Frappes aériennes

En 2023, l’armée israélienne a repris ses bombardements sur les villes palestiniennes de Cisjordanie. Israël n’avait pas bombardé la Cisjordanie depuis la deuxième Intifada au début des années 2000.

Raids militaires

Les Palestinien·nes de Cisjordanie, en particulier dans les camps de réfugié·es, subissent depuis des décennies des raids militaires violents accompagnés d’assassinats, arrestations, intrusions dans les maisons et destructions d’infrastructure civiles.

7 500 RAIDS MILITAIRES ISRAÉLIENS CONTRE DES VILLES, VILLAGES ET CAMPS DE RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES de janvier à octobre 2025, soit une augmentation de 37 % par rapport à la même période en 2024 où **5,500 RAIDS ONT ÉTÉ DOCUMENTÉS.**²²¹ Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’Homme (HCDH) a condamné « *les arrestations massives, les mauvais traitements et les humiliations gratuites* » infligés par l’armée israélienne aux Palestinien·nes lors de raids, et en particulier « *l’usage inutile, disproportionné et illégal de la force dans les communautés palestiniennes alors qu’il n’y avait aucune menace apparente pour l’ordre public ou la sécurité des forces d’occupation.* »²²²

23 RAIDS MILITAIRES ISRAÉLIENS CONTRE L’UNIVERSITÉ DE BIRZEIT depuis 2002 en novembre 2024.²²³ Les universités palestiniennes sont ainsi également victimes de raids récurrents de l’armée israélienne.

209 OCHA, FactSheet Movement and Access in the West Bank, août 2023 ; OCHA, FactSheet Movement and Access in the West Bank, septembre 2024 ; OCHA, West Bank Movement and Access Update, mai 2025

210 OCHA, Factsheet Movement and Access in the West Bank, septembre 2024

211 OCHA, Factsheet Movement and Access in the West Bank, septembre 2024

212 OCHA, West Bank Movement and Access, juin 2010

213 OCHA, West Bank Movement and Access, juin 2010

214 ARIJ, "Nablus Governorate's Archaeological Sites Face Israeli Expropriation Plans", août 2025 ; Yesh Din, "Archeology", 13 avril 2016

215 OCHA, Factsheet Movement and Access in the West Bank, septembre 2024

216 Oxfam, Largest forced displacement in the West Bank since 1967, 25 février 2025

217 UNISPAL, UN Human Rights in Occupied Palestinian Territory: 1001 Palestinians killed in West Bank since 7 October 2023 – one in five are children, 17 octobre 2025

218 OCHA, West Bank Monthly Snapshot - Casualties, Property Damage and Displacement | December 2025, 21 janvier 2026

219 Cité par Middle East Eye, "Utensils for olive oil": Inside the West Bank's deepening economic collapse, 16 janvier 2026

220 NRC, Escalation in the West Bank: Violations surge amid fragile ceasefire in Gaza, 23 janvier 2025

221 OCHA, Humanitarian Situation Update #328 | West Bank, 2 octobre 2025

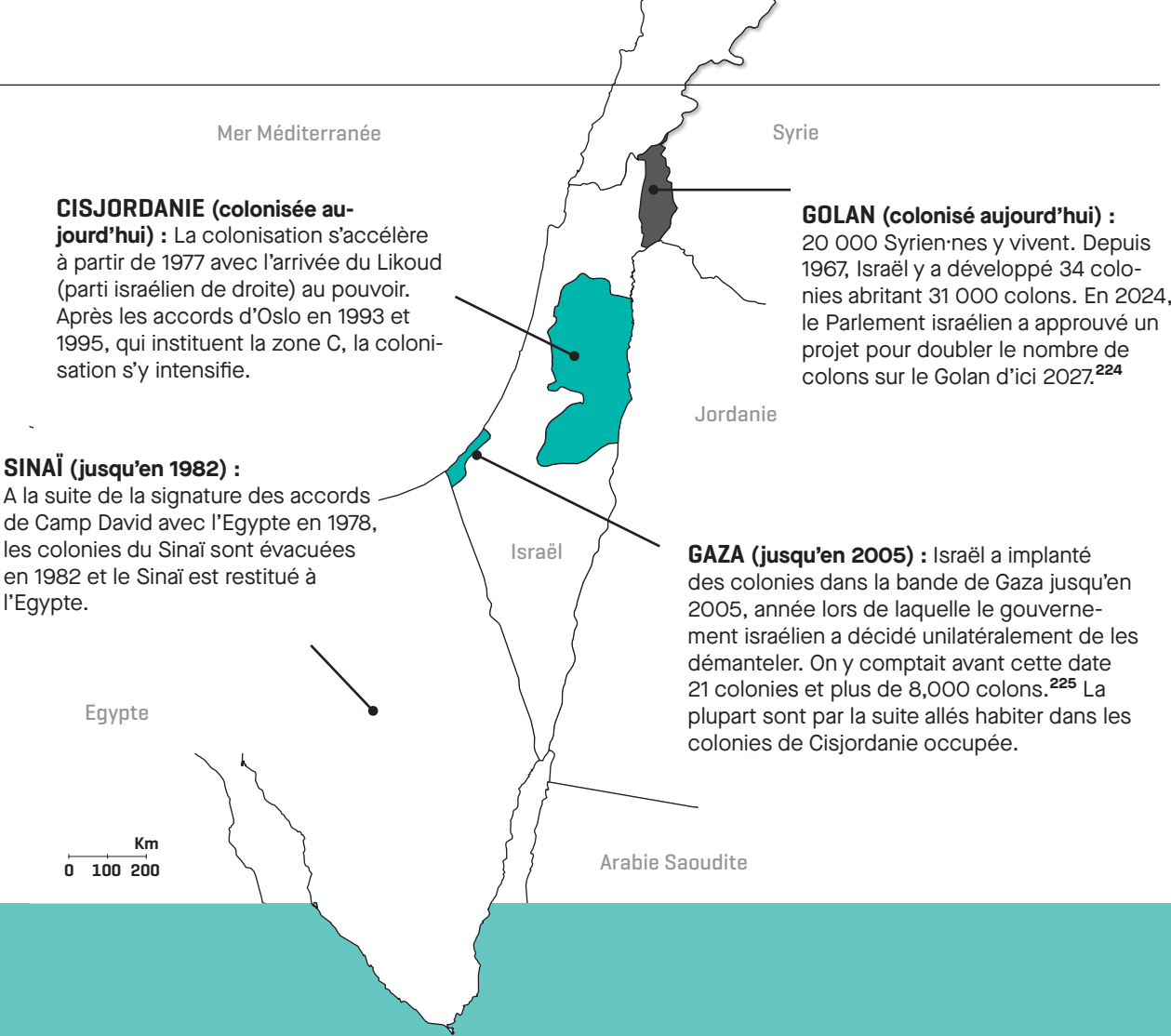
222 HCDH, UN Human Rights Office - OPT: West Bank raids, detention and ill-treatment of Palestinians, 11 novembre 2024

223 Université de Birzeit, Statement Issued by Birzeit University Council about the Israeli Occupation Invasion of the Campus, 26 novembre 2024

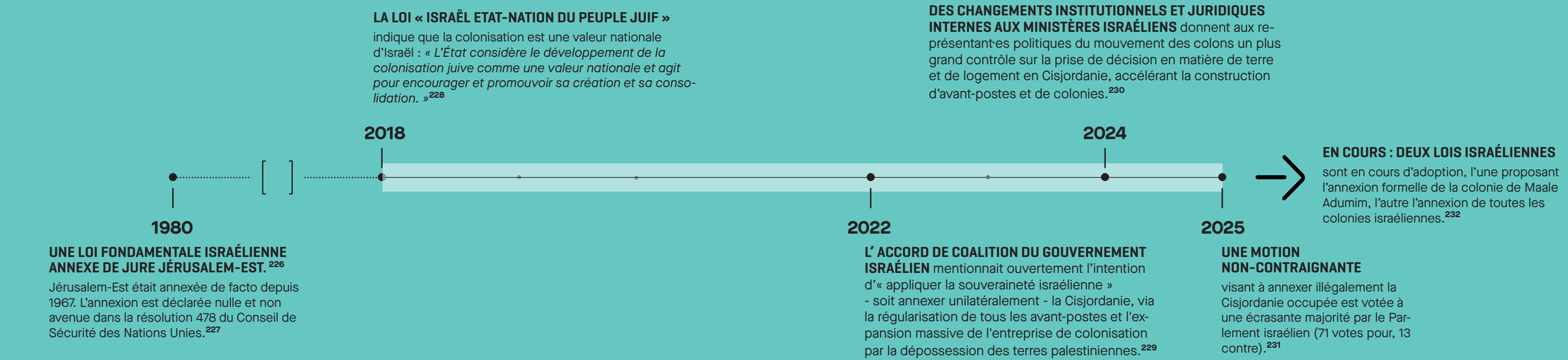
Colonisation : déplacement et remplacement des Palestinien·nes

Historique de la colonisation israélienne dans la région

En 1967, Israël occupe militairement plusieurs territoires : la Cisjordanie, la bande de Gaza, le Sinaï égyptien et le Golan syrien. Le gouvernement israélien encourage alors l'installation de colons, d'abord à Jérusalem-Est puis dans toute la Cisjordanie, ainsi que dans la bande de Gaza et dans le Sinaï.



Annexion de jure : la colonisation dans la loi et les institutions israéliennes :



224 Nations Unies, Human Rights Council Hears that the Current Israeli Plan to Double the Settler Population in the Occupied Syrian Golan by 2027 is Unprecedented, and that 700,000 Israeli Settlers Are Living Illegally in the Occupied West Bank, 28 mars 2023 ; Euronews, Israël veut doubler sa population dans la zone occupée du plateau du Golan syrien, 16 décembre 2024

225 Reuters, History of Israeli settlements in Gaza since the 1967 Six Day War, 8 août 2005

226 BASIC-LAW: JERUSALEM THE CAPITAL OF ISRAEL, 1980

227 Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 478, Territoires occupés par Israël, y compris Jérusalem (S/RES/478), 20 août 1980

228 Basic Law Israel: the Nation State of the Jewish People, 2018

229 Yesh Din, Ofek, Breaking the Silence, The Association for Civil Rights in Israel, Policy paper: What Israel's 37th government's guiding principles and coalition agreements mean for the West Bank, janvier 2023

230 Yesh Din, Association of Civil Rights Israel, Breaking the Silence, Ofek Center, The Silent Overhaul Changing the nature of Israeli control in the West Bank Analysis of the Israeli government's annexation policy, juillet 2024

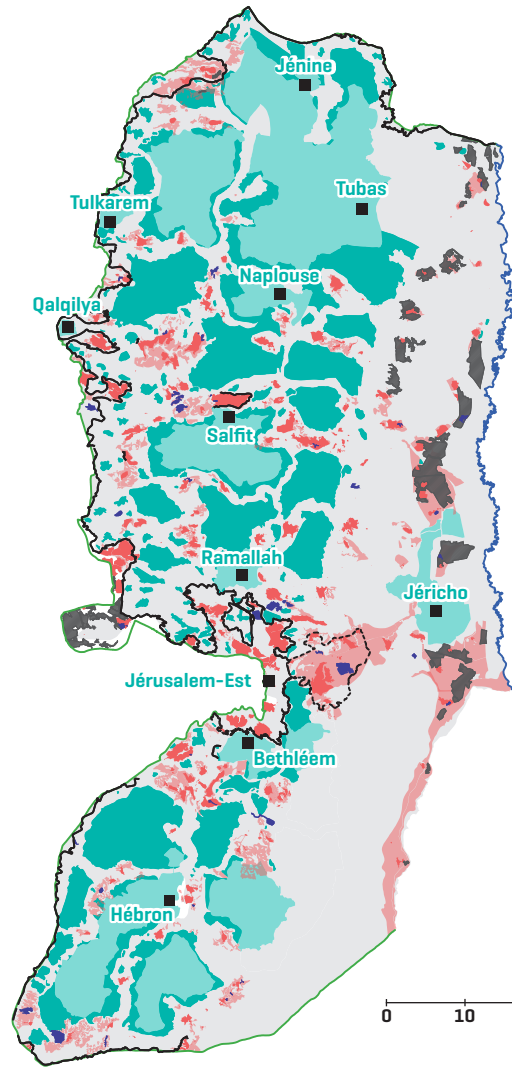
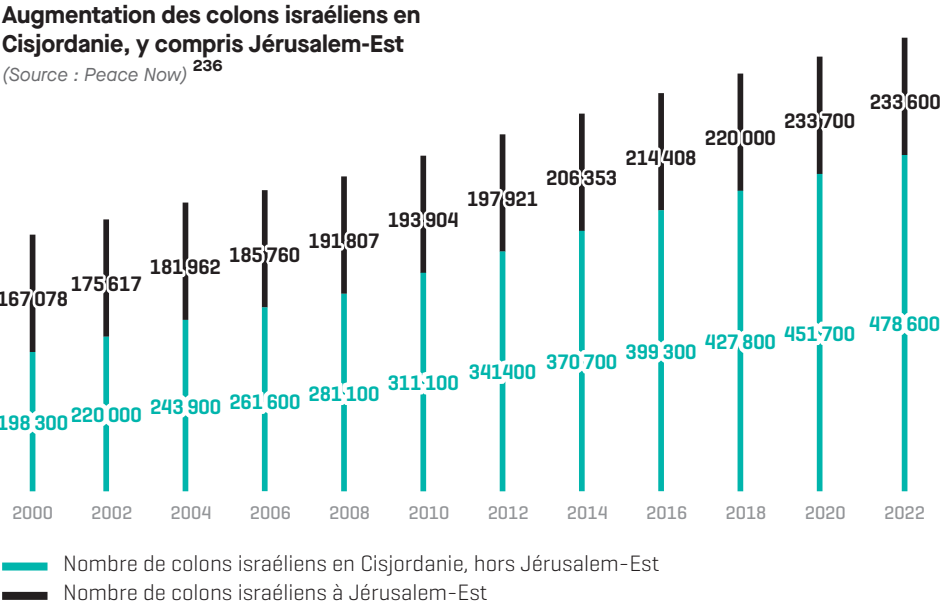
231 Al Haq, Al-Haq Condemns Israel's Escalation of Annexationist Policies and Practices, 28 juillet 2025

232 Times of Israel, 2 West Bank annexation bills get initial nod, with MKs rebelling against PM as Vance visits, 22 octobre 2025 ;

Expansion des colonies

Croissance de la population des colons israéliens

+ 737 300 COLONS VIVENT EN CISJORDANIE (DONT 233 600 À JÉRUSALEM-EST) selon la dernière estimation de Peace Now, reprise par les Nations Unies²³³. La proportion de colons par rapport à la population palestinienne en Cisjordanie est d'environ 23 colons pour 100 Palestinien·nes. Elle était la plus élevée dans le gouvernorat de Jérusalem, où l'on comptait 69 colons pour 100 Palestinien·nes.²³⁴ Entre 2000 et 2021, le taux de croissance de la population des colons a augmenté de 222 %.²³⁵



Croissance des colonies

437 COLONIES EN CISJORDANIE, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, recensées par l'ONU en 2025 : 25 colonies à Jérusalem-Est, 141 colonies hors Jérusalem-Est, et 271 avant-postes coloniaux.²³⁷

42% DU TERRITOIRE TOTAL DE LA CISJORDANIE CONTRÔLÉ PAR LES COLONIES ISRAÉLIENNES selon B'Tselem en 2010, soit près de 2 400 km² (2 399 824 dounams). Ce chiffre ne comprend pas Jérusalem-Est.²³⁸

Toutes les colonies sont situées en zone C (à l'exception de quelques avant-postes coloniaux très récemment installés en zone B). Israël a placé 70 % de la zone C sous la juridiction des conseils régionaux des colonies, y empêchant de fait tout développement palestinien.²³⁹

Comprendre les actrices et méthodes de l'implantation des colonies et de l'accaparement des terres palestiniennes :

- **Directement par l'Etat israélien**, en confisquant des terres par ordre militaire ou en les déclarant « terres d'Etat » pour les attribuer ensuite aux colonies israéliennes. La déclaration de terres comme « zones de contrôle militaire », « réserves naturelles » ou « réserves archéologiques » permet aussi la dépossession des Palestinien·nes en leur interdisant l'accès ou l'utilisation des terres. La confiscation des terres palestiniennes s'opère aussi de facto par l'entrave à l'accès, notamment à travers l'installation de routes et d'obstacles militaires. L'Etat joue également un rôle central dans l'expansion des colonies en légalisant les avant-postes, en délivrant des permis de construire et en fournissant l'ensemble des services publics nécessaires et la protection de l'armée aux colonies comme aux avant-postes.²⁴⁰
- **Directement par les colons israéliens**, qui établissent des avant-postes sans passer par les procédures bureaucratiques israéliennes, dans une pratique de « faits accomplis ». Le gouvernement les autorise dans de nombreux cas, soit de facto en ne les évacuant pas, soit de jure en les légalisant.²⁴¹ Ces dernières années, l'implantation d'avant-postes pastoraux s'est accélérée, permettant l'accaparement de vastes portions de terre par le biais du pâturage.²⁴²

Expansion des colonies existantes par l'Etat et les Conseils des colonies :

2024

- **+26 100 PROJETS DE LOGEMENT** annoncés ou approuvés ou ont fait l'objet d'appels d'offres sur l'année 2024.²⁴³
- **5 NOUVELLES COLONIES APPROUVÉES** par la législation d'avant-postes existants ; **5 AVANT-POSTES** intégrés officiellement à des colonies existantes.²⁴⁴
- **70 AVANT-POSTES AUTORISÉS À BÉNÉFICIER DUN FINANCEMENT PUBLIC** et d'infrastructures sans passer par le processus officiel de légalisation israélienne.²⁴⁵

2025

- **+47 300 PROJETS DE LOGEMENT** annoncés ou approuvés ou ont fait l'objet d'appels d'offres sur l'année 2025.²⁴⁶
- **22 NOUVELLES COLONIES APPROUVÉES** en mai, **19 COLONIES APPROUVÉES** en décembre (construction de nouvelles colonies et légalisation d'avant-postes coloniaux).²⁴⁷
- **843 MILLIONS DE DOLLARS DE BUDGET ALLOUÉS POUR DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS DE COLONISATION** en Cisjordanie sur les cinq prochaines années (2,7 milliards de shekels).²⁴⁸

L'ONU a commencé à assurer un suivi systématique de ces indicateurs relatifs à la colonisation en 2017, et signale que ces derniers n'ont jamais été aussi haut qu'en 2025 : entre 2017 et 2022, les projets de logements annoncés, approuvés ou ayant fait l'objet d'appel d'offres oscillaient entre 10 800 et 15 500 par an)²⁴⁹

233 HCDH, State of Palestine: Israeli settlements in the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem, and the occupied Syrian Golan (A/HRC/58/73), mars 2025
234 PBSCS, Review of the conditions of the Palestinian people via statistical figures and findings, on the 76th Annual Commemoration of the Palestinian Nakba, 12 mai 2024
235 B'Tselem and Keren Navot, This Is Ours – And This, Too : Israel's Settlement Policy in the West Bank, mars 2021
236 Peace Now, "Jerusalem", consulté le 16 janvier 2026 ; Peace Now, « Population », consulté le 16 janvier 2026. Peace Now est la référence utilisée par les Nations Unies pour mesurer l'expansion coloniale israélienne (voir : Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, State of Palestine: Israeli settlements in the Occupied Palestinian Territory, including East Jerusalem, and the occupied Syrian Golan (A/HRC/58/73), 2025).
237 Ambassade de l'Etat de Palestine en Australie, Nouvelle Zélande et Pacifique, Land Day : Facts and Figures, 30 mars 2025
238 B'Tselem, By Hook and by Crook, Israeli settlement policy in the West Bank, 2010
239 ONU Commerce et développement, Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : le coût des restrictions dans la zone C, vu du ciel, 13 décembre 2022
240 International Crisis Group, Stemming Israeli Settler Violence at Its Root, 6 septembre 2024
241 International Crisis Group, Stemming Israeli Settler Violence at Its Root, 6 septembre 2024
242 Peace Now, Kerem Navot, The Bad Samaritan, Land Grabbing by Israeli Settlers in the Occupied West Bank through Grazing, 6 avril 2025
243 Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2025/807), 11 décembre 2025
244 Peace Now, The cabinet Has Decided to Establish Five New Settlements Deep in the West Bank, 30 juin 2024 ; Peace Now, The Year of Annexation and Expulsion: Summary of Settlement Activity in 2024, 6 février 2025
245 Peace Now, The Government Promotes Development and Construction in 70 Illegal Outposts, 19 juin 2024
246 Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2025/807), 11 décembre 2025
247 Times of Israel, Security cabinet said to secretly okay establishment of 22 new West Bank settlements, 28 mai 2025 ; France 24, Israel approves 19 new West Bank settlements, 21 décembre 2025
248 Middle East Monitor, Israel's extremist finance minister allocates \$843M to expand West Bank settlements, 9 décembre 2025
249 Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2025/807), 11 décembre 2025



Comprendre : avancée du plan « E1 »

En août 2025, le ministre des Finances israélien Bezalel Smotrich annonce l'avancée du plan « E1 » avec le lancement d'appels d'offres pour la construction de plus de 3,000 logements visant à relier les colonies existantes de Maale Adumim et Jérusalem-Est. Cette zone constitue une zone de passage vitale reliant les parties nord et sud de la Cisjordanie ainsi que Jérusalem. Le plan prévoit également la construction d'une route créant un réseau routier séparé pour les Israélien·nes et les Palestinien·nes (une route d'apartheid selon Peace Now), qui permettra à Israël de fermer la zone aux Palestinien·nes en détournant le trafic palestinien vers une voie de contournement spéciale, et ainsi d'annexer toute la zone de Ma'ale Adumim à Israël et de mettre en œuvre le plan E1.La fermeture de cette zone de passage vitale par l'extension de la colonie et les restrictions de mouvement couperait effectivement la Cisjordanie en deux.²⁵⁰

Accaparement des terres et dépossession des Palestinien·nes

Accaparement des terres par l'Etat israélien :

200 000 HECTARES DE TERRES PALESTINIENNES ONT ÉTÉ SAISIS PAR ISRAËL DEPUIS 1967 selon B'Tselem en 2021.²⁵¹

2024

24 KM² (24 000 DOUNAMS) DE TERRE DÉCLARÉS « TERRES D'ÉTAT », ce qui constitue environ la moitié de toutes les terres déclarées comme « *terres d'Etat* » depuis la signature des accords d'Oslo²⁵², y compris 12,7 km2 dans la vallée du Jourdain.²⁵³

20 KM² (20 000 DOUNAMS) CONFISQUÉS par 6 ordonnances israéliennes modifiant les limites des réserves naturelles.²⁵⁴

2025

9% DE LA CISJORDANIE (la « *zone tampon* ») de facto annexés lorsque Israël a confirmé le caractère permanent de l'interdiction faite aux Palestinien·nes possédant des terres et des permis valides d'accéder à leurs terres de l'autre côté du mur de séparation.²⁵⁵

3% DE LA CISJORDANIE, OU 167 KM² (167 000 DOUNAMS), EN ZONE B PASSÉS SOUS CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET CIVIL ISRAËLIEN. En juillet 2024, Israël s'est arrogé les pouvoirs administratifs et civils de l'Autorité Palestinienne dans la « *réserve convenue* », deux territoires de la zone B de 167 km² (dans les gouvernorats de Bethlehem et Hébron) représentant 3% de la Cisjordanie.²⁵⁶

3% DE LA CISJORDANIE MENACÉS PAR LE PLAN D'EXPANSION COLONIALE E1. Voir encadré ci dessus.²⁵⁷

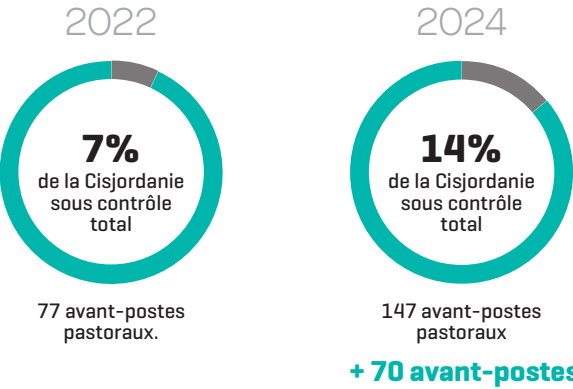
16 KM² (16 000 DOUNAMS) CONFISQUÉS « À DES FINS DE PÂTURAGE » POUR LES COLONS – une première pour ce motif de confiscation. Ces terres se trouvent dans la vallée du Jourdain et les gouvernorats de Salfit et Ramallah.²⁵⁸

63 SITES PALESTINIENS CLASSÉS COMME « SITES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES ISRAËLIENS » par les autorités israéliennes en 2025. La majorité des sites visés sont situés à proximité de colonies, d'avant-postes coloniaux ou sites militaires. Selon ARIJ, ces classements constituent une violation de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de la Convention de Genève, qui interdisent à une puissance occupante de modifier le caractère historique et culturel des territoires occupés ou de les exploiter à des fins politiques ou militaires.²⁵⁹

Accaparement des terres par les colons :

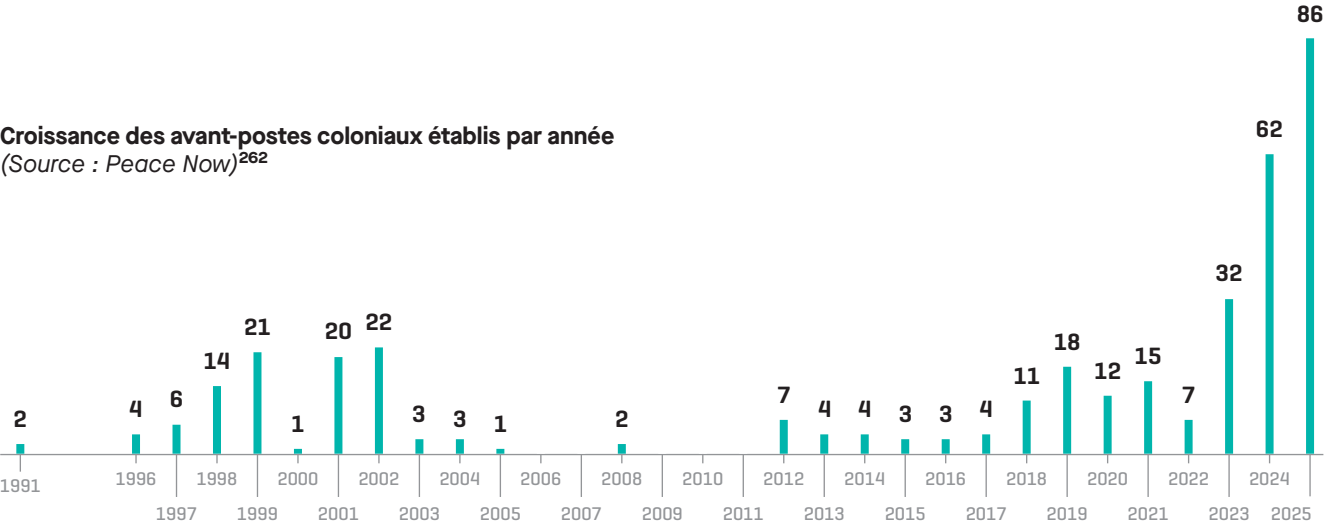
L'accaparement des terres par l'établissement des avant-postes pastoraux s'est considérablement accéléré depuis octobre 2023.

8 AVANT-POSTES COLONIAUX ÉTABLIS EN ZONE B EN 2024. Jusqu'en 2024, toutes les colonies s'étaient implantées exclusivement en zone C ; l'établissement d'avant-postes coloniaux en zone B marque donc une première historique.²⁶¹



Part de la Cisjordanie sous contrôle total d'avant-postes pastoraux selon les estimations des ONG Peace Now et Kerem Navot ²⁶⁰

Croissance des avant-postes coloniaux établis par année (Source : Peace Now)²⁶²



250 Al Haq, Al-Haq Condemns Israel's Steps towards Unprecedented Annexation, Warns of the Catastrophic Consequences of the E1 Settlement Plan, 21 octobre 2025 ; International Crisis Group, Sovereignty in All but Name: Israel's Quickening Annexation of the West Bank, 9 octobre 2025 ; Peace Now, The Cabinet Decided to Build the Road that will Close the Heart of the West Bank to Palestinians, 30 mars 2025

251 B'Tselem, State business. Israel's misappropriation of land in the West Bank through settler violence, novembre 2021

252 International Crisis Group, Sovereignty in All but Name: Israel's Quickening Annexation of the West Bank, 9 octobre 2025

253 Peace Now, The Government Declares 12,000 Dunams in the Jordan Valley as State Lands, juillet 2024

254 Ambassade de l'Etat de Palestine en Australie, Nouvelle Zélande et Pacifique, Land Day : Facts and Figures, 30 mars 2025

255 Hamoked, In response to HaMoked petition: The State informs the Court of its intention to make permanent the sweeping ban on entry of farmers into the "Seam Zone", mars 2025

256 Peace Now, Israeli Government Assumes Authorities of the Palestinian Authority in Area B, 19 juillet 2024

257 The Guardian, Israel poised to start construction of bypass through heart of West Bank, 13 janvier 2026

258 OCHA, Humanitarian Situation Update #281, 17 avril 2025

259 ARIJ, "Nablus Governorate's Archaeological Sites Face Israeli Expropriation Plans", août 2025

260 Peace Now, Kerem Navot, The Bad Samaritan, Land Grabbing by Israeli Settlers in the Occupied West Bank through Grazing, 6 avril 2025

261 Peace Now, 2024 in the West Bank, the Year of Annexation and Expulsion, février 2025 ; OCHA, Humanitarian Situation Update #256, 16 janvier 2025

262 Peace Now, Data, Construction, Number of outposts established per year, consulté le 22/12/2025

Les avantages directs accordés par l’Etat israélien pour favoriser le développement des colonies

96 ZONES COLONISÉES EN CISJORDANIE BÉNÉFICIENT DU STATUT DE ZONE DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL PRIORITAIRE (NPA) selon Oxfam en 2025 (sur 125 NPA en tout). Les entreprises commerciales et agricoles situées dans les NPA bénéficient d'un large éventail d'incitations financières, notamment :

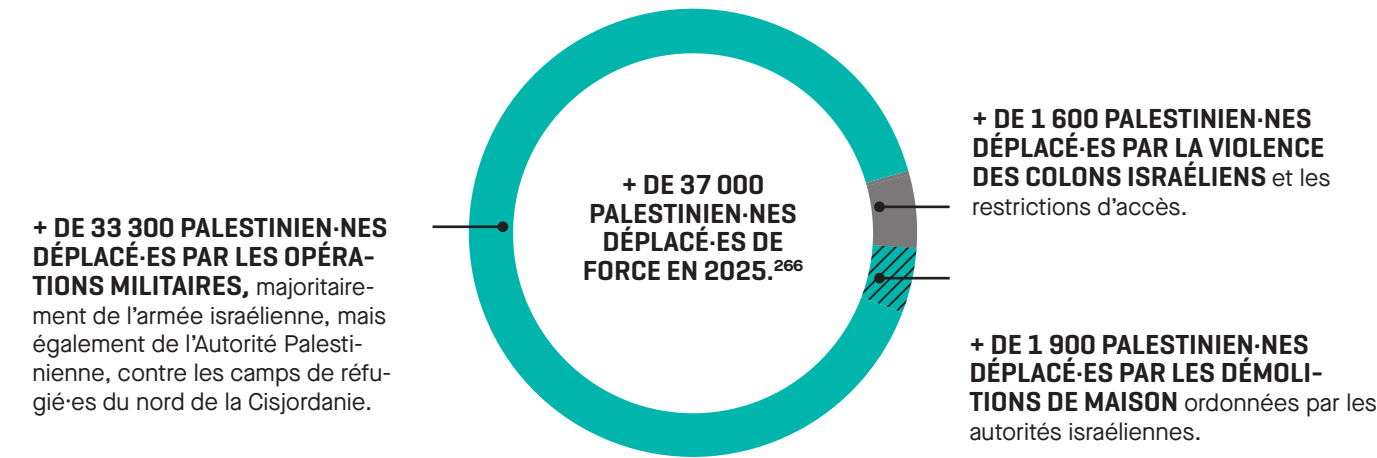
- **LES ENTREPRISES NE PAIENT QUE 31% DE LA VALEUR RÉELLE D’UN TERRAIN POUR LES BAUX FONCIERS SITUÉS DANS LES COLONIES** pour encourager l'expansion industrielle.
- **JUSQU’À 20 % DU COÛT TOTAL DE LEUR INVESTISSEMENT** peut être couvert par des fonds publics.
- **270 000 EUROS (1 MILLION DE SHEKELS) DE SUBVENTIONS EN ESPÈCES POUR LES COLONS AGRICULTEURS** individuels. Ces subventions en espèces vont jusqu'à 540 000 euros (2 millions de shekels) pour les coopératives agricoles.
- **SUBVENTIONS DE 30 % POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES AGRICOLES ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AGRICOLES.**²⁶³

Déplacement forcé des Palestinien·nes

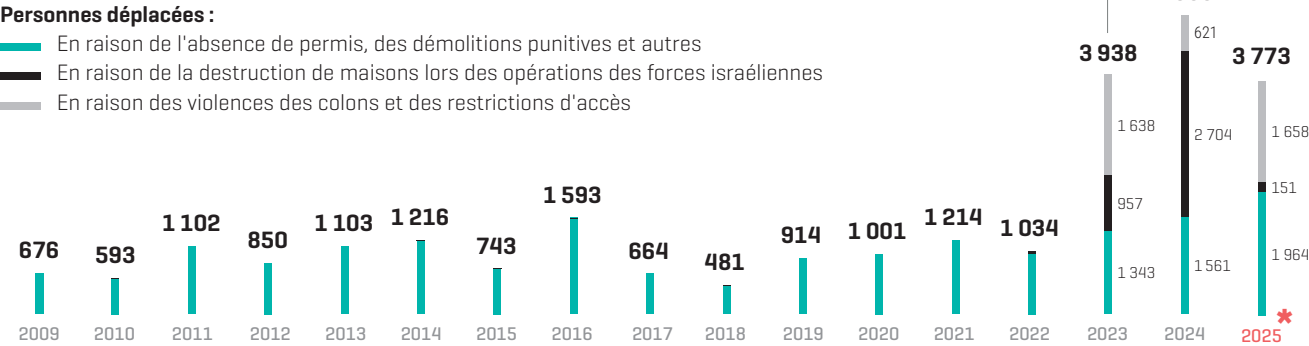
Le déplacement forcé des Palestinien·nes se poursuit depuis la Nakba et s'est accéléré considérablement au cours des dernières années. Si, par le passé, la démolition des maisons palestiniennes était la première tactique de déplacement forcé utilisée par Israël, la violence des colons et les opérations militaires de l'armée israélienne sont devenues des causes majeures de déplacement forcé des Palestinien·nes au cours des trois dernières années.²⁶⁴

« Les mesures politiques et législatives du gouvernement israélien semblent viser à vider certaines zones de Cisjordanie de leur population palestinienne, à faire progresser la colonisation et à consolider l'annexion ».

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).²⁶⁵



Evolution du déplacement forcé des Palestinien·nes dû aux démolitions de maison et à la violence des colons israéliens ²⁶⁷



* Ce graphique ne comprend pas les 33 000 Palestinien·nes déplacé·es de force des camps de réfugié·es du nord de la Cisjordanie depuis janvier 2025.

57 COMMUNAUTÉS PALESTINIENNES

EXPULSÉES DE FORCE par les attaques des colons et de l'armée israélienne entre octobre 2023 et novembre 2025 selon B'Tselem. 44 communautés ont été entièrement déplacées de force, tandis que 13 communautés ont été partiellement expulsées.²⁶⁸

8 COMMUNAUTÉS PALESTINIENNES AVAIENT ÉTÉ EX-

PULSÉES DE FORCE par les attaques des colons et de l'armée israélienne entre 2018 et septembre 2023 selon B'Tselem.²⁶⁹

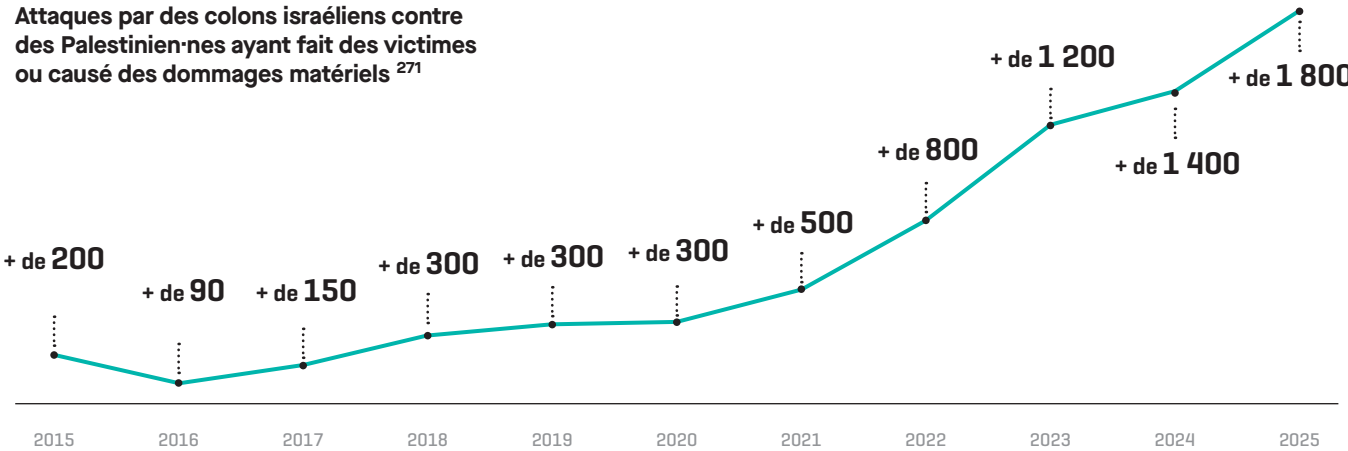
Les violences de l’armée et des colons israéliens en zone C

La violence des colons, en accélération exponentielle ces dernières années, est devenue en 2023 une cause majeure de déplacement forcé des Palestinien·nes vivant en zone C, en particulier des communautés rurales bédouines.²⁷⁰

+ 260 ATTAQUES PAR MOIS, SOIT 8 ATTAQUES PAR JOUR en octobre 2025 selon l'OCHA. Le mois d'octobre 2025 a marqué un pic mensuel historique de violences de colons recensé par l'OCHA.²⁷²

PRÈS DE LA MOITIÉ DES ATTAQUES DE COLONS ONT ÉTÉ SOUTENUES OU ACCOMPAGNÉES PAR L’ARMÉE ISRAËLIENNE entre octobre 2023 et janvier 2024 selon l'OCHA.²⁷³ L'armée israélienne prête systématiquement main-forte aux colons, arrêtant violemment les Palestiniens qui tentent de défendre leurs terres.

Attaques par des colons israéliens contre des Palestinien·nes ayant fait des victimes ou causé des dommages matériels ²⁷¹



263 Oxfam, Commerce avec les colonies illégales : comment les Etats et entreprises étrangères permettent à Israël de mettre en œuvre sa politique de colonisation illégale, septembre 2025

264 OCHA, Humanitarian Situation Update #268 | West Bank, 27 février 2025

265 Nations Unies, Olives pillées, terres confisquées : les agriculteurs de Cisjordanie à bout de souffle, 4 septembre 2025

266 OCHA, West Bank Monthly Snapshot - Casualties, Property Damage and Displacement | December 2025, 21 janvier 2026

267 OCHA, West Bank Monthly Snapshot - Casualties, Property Damage and Displacement | December 2025, 21 janvier 2026

268 B'Tselem, Area C communities forcibly transferred under cover of Gaza war (Last updated: 30 November 2025), consulté le 13/01/26

269 B'Tselem, Area C communities forcibly transferred under cover of Gaza war (Last updated: 30 November 2025), consulté le 13/01/26

270 OCHA, Humanitarian Situation Update #268 | West Bank, 27 février 2025

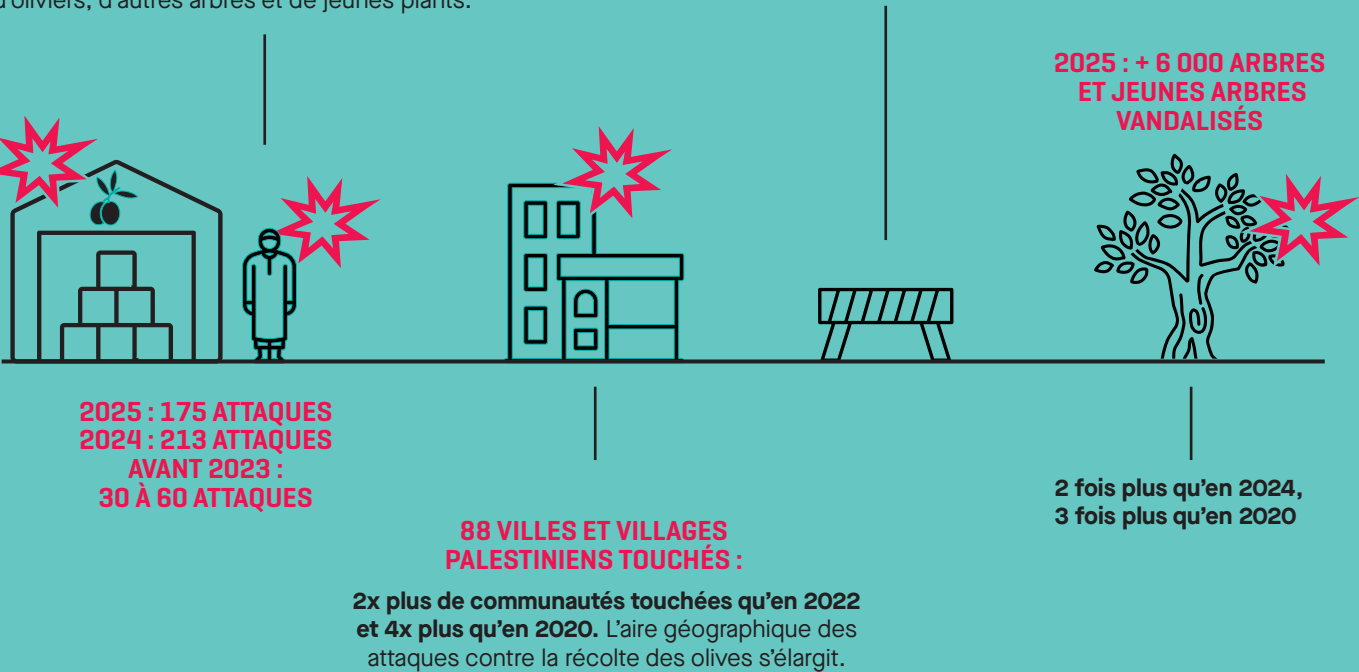
271 OCHA, West Bank Monthly Snapshot - Casualties, Property Damage and Displacement | December 2025, 21 janvier 2026

272 OCHA, Humanitarian Situation Update #337 West Bank, 6 novembre 2025

273 OCHA, Hostilities in the Gaza Strip and Israel #86, 7 janvier 2024

Les chiffres-clés de la récolte des olives en 2025 comparés aux années précédentes ²⁷⁴

178 attaques de colons contre la récolte des olives en 2025. Ces attaques comprennent des agressions contre des agriculteurices à l'intérieur ou sur le chemin des oliveraies, le vol de récoltes et de matériel de récolte, ainsi que le vandalisme d'oliviers, d'autres arbres et de jeunes plants.



14% DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE CONCERNE LA CULTURE ET LA VENTE D'OLIVES ET DE PRODUITS DÉRIVÉS selon l'ONG palestinienne MIFTAH. Parties intégrantes du patrimoine national, les oliviers constituent la principale source de revenus d'environ 80 000 familles palestiniennes. ²⁷⁶

* La « coordination préalable » est un processus obligatoire imposé par l'armée israélienne pour l'accès aux terres palestiniennes situées à moins de 100-200 mètres des limites des colonies. Dans ce cadre, les Palestiniens doivent demander des autorisations aux autorités israéliennes pour accéder à leurs terres.

Face à ces violences, l'impunité est totale pour les cas de violence par l'armée ou les colons israéliens contre les Palestiniens :

SEULEMENT 112 ENQUÊTES OUVERTES, QUI N'ONT ABOUTI QU'À 1 CONDAMNATION par les autorités israéliennes sur les plus de 1 500 Palestiniens tués entre début 2017 et septembre 2025 en Cisjordanie selon l'ONU. ²⁷⁷

SEULES 1,2% DES PLAINTES déposées auprès du Département des enquêtes internes de la police ont abouti à des inculpations sur l'année 2021, selon Human Rights Watch. ²⁷⁸

SEULS 3% DES DOSSIERS D'ENQUÊTE ONT ABOUTI À UNE CONDAMNATION entre 2005-2023, selon Yesh Din. ²⁷⁹

Destructions des maisons et autres infrastructures civiles palestiniennes

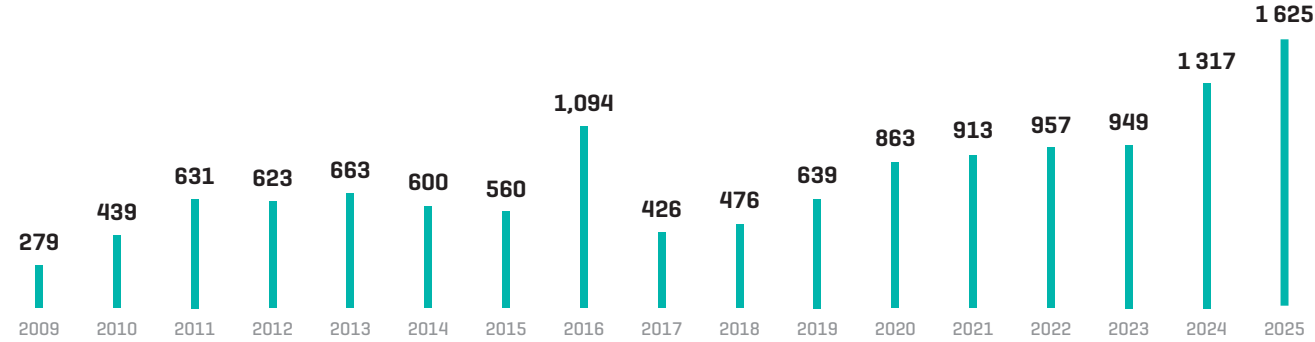
En zone C et à Jérusalem-Est (qui sont les zones où Israël développe ses colonies), les Palestiniens ne sont pas autorisés à construire, rénover ou moderniser leurs maisons, ni même à recevoir une aide humanitaire et une aide au développement pour les infrastructures sociales.

Toute construction palestinienne (maison, école, infrastructure d'eau, etc) est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire attribué par Israël.

MOINS DE 1% D'APPROBATION DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE pour les Palestiniens en zone C sur la période 2016-2020 selon le Norwegian Refugee Council. ²⁸⁰

3 PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS À DES PALESTINIENS SUR TOUTE L'ANNÉE 2024 selon Peace Now. L'ONG rapportait l'obtention de 6 permis de construire par des Palestiniens en 2023. ²⁸¹

Les autorités israéliennes ordonnent la destruction des maisons, écoles, installations d'alimentation en eau et autres infrastructures essentielles palestiniennes, sous prétexte de non-obtention de permis de construire. Les années 2024 et 2025 ont connu des records historiques du nombre de démolitions sous prétexte d'absence de permis.



Destruction des maisons palestiniennes et autres structures ²⁸² *

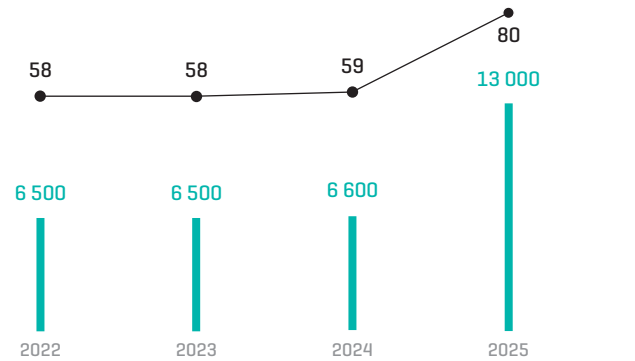
■ Maisons palestiniennes et autres structures démolies, saisies ou scellées

* Structures démolies en raison de l'absence de permis de construire délivrés par Israël et pour des raisons punitives ou autres. Il s'agit notamment de structures que les propriétaires ont été contraints de démolir après avoir reçu des ordres de démolition des autorités israéliennes.

274 OCHA, Humanitarian Situation Update #346 | West Bank, 4 décembre 2025
275 OCHA, Humanitarian Situation Update #333 | West Bank, 23 octobre 2025
276 MIFTAH, Fact Sheet: Olive Trees – More Than Just a Tree in Palestine, 21 novembre 2012
277 HCDH, UN report chronicles intensification of decades of severe racial discrimination by Israel in occupied West Bank, 7 janvier 2026
278 HRW, Cisjordanie : Hausse du nombre d'enfants palestiniens tués par les forces israéliennes, 28 août 2023
279 Yesh Din, Data Sheet, December 2023: Law Enforcement on Israeli Civilians in the West Bank (Settler violence) 2005-2023, 21 janvier 2024
280 NRC, Area C is everything, mars 2023
281 Site web de Peace Now, "Construction", "Construction permits for Palestinians in Area C", consulté le 27/11/2025
282 OCHA, West Bank Monthly Snapshot - Casualties, Property Damage and Displacement | December 2025, 21 janvier 2026
283 OCHA, Humanitarian Situation Update #281 | West Bank, 17 avril 2025
284 OCHA, Peak in demolitions and confiscations amidst increasing denial of the right to justice, 8 décembre 2020
285 OCHA, Humanitarian Situation Update #244, 5 décembre 2024

École

Parmi les infrastructures civiles affectées par les démolitions israéliennes, les écoles palestiniennes sont particulièrement touchées.



Nombre d'écoles menacées par des ordres de démolition totale ou partiels israéliens ²⁸⁶

- Nombre d'écoles concernées
- Nombre d'élèves concerné-es

24 ÉCOLES ET 9 CRÈCHES DÉMOLIES TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT PAR LES AUTORITÉS ISRAÉLIENNES entre 2010 et 2024 selon l'OCHA. 20 écoles étaient situées dans la zone C et 4 à Jérusalem-Est. En outre, 9 démolitions (2 à Jérusalem-Est et les autres dans la zone C) ont visé des crèches. ²⁸⁷

9 % DES INSTALLATIONS FINANCÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ DÉTRUITES CES DERNIÈRES ANNÉES, notamment des écoles, des établissements commerciaux, des projets agricoles, des parcs et des installations de loisirs, selon Euro Med Monitor en septembre 2023. ²⁸⁸

Comprendre en droit international :

La destruction de biens mobiliers ou immobiliers par une puissance occupante est interdite par l'article 53 de la Quatrième Convention de Genève. ²⁸⁹

Les opérations militaires israéliennes dans les camps de réfugié-es

Au cours des dernières années, l'armée israélienne a intensifié ses attaques contre les camps de réfugié-es et centres urbains palestiniens à un niveau jamais vu depuis la deuxième Intifada (2000-2005), provoquant le plus grand déplacement forcé massif de Palestinien·nes en Cisjordanie depuis 1967. ²⁹⁰

DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DE 3 500 PALESTINIEN·NES du camp de Jénine du 3 au 4 juillet 2023 par l'armée israélienne. ²⁹¹

DÉPLACEMENT PERMANENT À CE JOUR DE 32 000 PALESTINIEN·NES, SOIT 90% DE LA POPULATION DES CAMPS DE JÉNINE, TULKAREM ET NOUR SHAMS DEPUIS DÉBUT 2025. ²⁹²

- En janvier et février 2025, l'armée israélienne a lancé des offensives militaires majeures contre ces trois camps du nord de la Cisjordanie : sièges, frappes aériennes, destruction généralisée d'infrastructures civiles et déplacement forcé des habitantes. ²⁹³
- Le ministre de la Défense israélien a déclaré que l'armée n'autoriserait pas les habitant·es à revenir. ²⁹⁴ La plupart des réfugié-es déplacé-es sont désormais dispersé-es dans divers quartiers, villages et abris, principalement dans les gouvernorats de Jénine et de Tulkarem, où iels ont un accès limité aux services de base et à l'aide humanitaire et restent exposé-es à des raids militaires israéliens récurrents.
- HRW a publié en novembre 2025 une étude concluant que le déplacement forcé par le gouvernement israélien des populations de trois camps de réfugié-es de Cisjordanie, en janvier et février 2025, constitue des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. ²⁹⁵
- **+1 460 STRUCTURES DÉTRUITES OU ENDOMMAGÉES PAR L'ARMÉE ISRAÉLIENNE** dans les trois camps selon l'ONU, en novembre 2025. ²⁹⁶
- Début 2026, les soldat·es israélien·nes imposent toujours une présence militaire terrestre permanente dans les camps de Jénine, Tulkarem et Nour Shams, où iels poursuivent la destruction des infrastructures civiles à l'aide d'engins militaires lourds.

Le coût économique de l'occupation : dépossession palestinienne, profit israélien

Une occupation illégale rentable

Régulièrement, les agences de l'ONU publient des études détaillées estimant différents aspects du coût de l'occupation israélienne pour les Palestinien·nes :

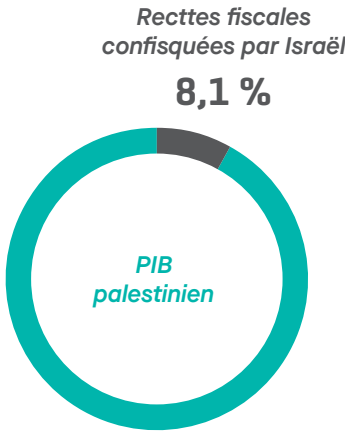
628 MILLARDS DE DOLLARS : PROFITS DU PIB ISRAÉLIEN GÉNÉRÉS PAR LA COLONISATION EN CISJORDANIE, Y COMPRIS JÉRUSALEM EST. ²⁹⁷ Le PIB généré par Israël entre 2000 et 2020 grâce à l'occupation de la Cisjordanie est estimé au minimum à 628 milliards de dollars (en dollars constants de 2015, soit 852 milliards de dollars de 2020). Le PIB annuel moyen produit dans les colonies est estimé, en dollars courants, à 41 milliards de dollars, soit 227 % du PIB palestinien total en 2021

1,4 MILLARD DE DOLLARS : RECETTES FISCALES PALESTINIENNES CONFISQUÉES PAR ISRAËL (DE 2019 À AVRIL 2024). ²⁹⁸ Selon le Protocole de Paris, plus des deux tiers des recettes fiscales palestiniennes sont sous le contrôle de la puissance occupante, qui peut (et le fait souvent) suspendre les transferts et appliquer des déductions. Depuis 2019, le gouvernement israélien déduit des recettes de compensation des montants équivalents aux paiements versés par le gouvernement palestinien aux familles des prisonnier·ères palestinien·nes en Israël et des Palestinien·nes tué-es lors d'attaques ou de prétendues attaques contre des Israélien·nes. Les retenues et les montants retenus ont augmenté depuis octobre 2023 (figure 4). Entre 2019 et avril 2024, les retenues et les montants retenus cumulés ont dépassé 1,4 milliard de dollars, soit 8,1% du PIB de 2023.

50 MILLARDS DE DOLLARS : PART DU PIB PALESTINIEN PERDU DE 2000 À 2020 DU AUX RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES IMPOSÉES AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PALESTINIENNES EN ZONE C. ²⁹⁹ Le coût annuel des restrictions israéliennes à l'activité économique des Palestinien·nes en zone C est estimé à 25,3 % du PIB de la Cisjordanie, la perte cumulée de PIB au cours de la période 2000-2020 étant estimée à 50 milliards de dollars, soit près de trois fois le PIB de la Cisjordanie en 2020. Ce chiffre représente le PIB palestinien potentiel qui a été perdu mais qui aurait pu être réalisé si les activités économiques palestiniennes dans la zone C (à l'exclusion des colonies de cette zone et sans compter Jérusalem-Est) avaient été soumises au même niveau de restrictions imposées par la puissance occupante aux activités économiques dans les zones A et B en Cisjordanie.

PIB israélien généré par les colonies

PIB du Territoire Palestinien Occupé



PIB palestinien perdu du aux restrictions israeliennes en Zone C de 2000 à 2020

PIB de la Cisjordanie en 2020

286 OCHA, Humanitarian Situation Update #312 | West Bank, 7 août 2025 ; OCHA, Humanitarian Situation Update #248 | West Bank, 19 décembre 2024 ; OCHA, WEST BANK DEMOLITIONS AND DISPLACEMENT: AN OVERVIEW, January-March 2023 ; European Union, Office of the European Union Representative (West Bank and Gaza Strip, UNRWA) One Year Report on Demolitions and Seizures in the West Bank, including East Jerusalem Reporting Period: 1 January – 31 December 2022, 28 mars 2023

287 OCHA, Humanitarian Situation Update #248 | West Bank, 19 décembre 2024

288 Euro Med Human Rights Monitor, Euro-Med Monitor to European Parliament: Hold Israel accountable for demolishing EU-funded projects, 16 septembre 2023

289 Comité International de la Croix Rouge, Bases de données de droit international, Convention IV de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 12 août 1949, Article 53.

290 Oxfam, Largest forced displacement in the West Bank since 1967, 25 février 2025

291 OCHA, OPT : The humanitarian impact of the Israeli forces operations in Jenin, 3-4 July, juillet 2023

292 OCHA, Humanitarian Situation Update #262, 6 février 2025

293 OCHA, Humanitarian Situation Update #262, 6 février 2025

294 Times of Israel, Katz says he instructed IDF to stay for year in West Bank refugee camps and not allow 40,000 residents home, 23 février 2025

295 HRW, Cisjordanie : En vidant des camps de réfugiés, Israël a commis un crime contre l'humanité, 20 novembre 2025

296 OCHA, Humanitarian Situation Update #339 West Bank, 12 novembre 2025

297 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : le coût des restrictions dans la zone C, vu du ciel, Nations Unies (UNCTAD/GDS/APP/2022/1), 2022

298 Report on UNCTAD assistance to the Palestinian people – Developments in the economy of the Occupied Palestinian Territory (TD/B/71/3), 23 juillet 2024

299 Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED sur les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : coût des restrictions supplémentaires imposées dans la zone C, 2000-2020 (A/77/295), 16 août 2022

58 MILLARDS DE DOLLARS : COÛT ASSOCIÉ AU CHOC MAJEUR SUBI PAR L'ÉCONOMIE DE LA CISJORDANIE OCCUPÉE EN RAISON DE LA POLITIQUE DE RESTRICTIONS DE MOUVEMENT IMPOSÉE PAR ISRAËL.³⁰⁰

Cette étude de l'Agence de l'ONU pour le Commerce et le Développement (CNUCED) fournit des estimations des coûts économiques subis par le peuple palestinien, du fait des bouclages et des restrictions imposés et des opérations militaires menées par la puissance occupante en Cisjordanie sur la période 2000-2019 en réaction à la deuxième Intifada, au regard de ce que la situation aurait été si ces événements ne s'étaient pas produits. Selon ce scénario alternatif, sur la période 2000-2019, le PIB annuel de la Cisjordanie aurait été, en moyenne, supérieur de 35 % au niveau effectivement observé, ce qui aurait entraîné une augmentation cumulée du PIB réel de 57,7 milliards de dollars (coût économique en dollars constants de 2015), soit 4,5 fois le PIB de la Cisjordanie ou 3,5 fois celui du Territoire palestinien occupé (Gaza et Cisjordanie) en 2019.



+ 35% s'il n'y avait pas eu de restrictions de mouvements de la part d'Israël

PIB de la Cisjordanie sur 2000 - 2019

confisquées aux Palestinien·nes
63 %



Ressources agricoles en Cisjordanie

251 millions \$: VALEUR AGRICOLE POTENTIELLE DES TERRES UTILISÉES PAR LES COLONIES POUR L'AGRICULTURE ESTIMÉE PAR LA BANQUE MONDIALE EN 2013.

Le rapport précise que « ce fort potentiel est confirmé par le fait que les colonies fournissent actuellement la plupart des grenades exportées vers l'Europe et la Russie, en plus de 22 % des amandes et 12,9 % des olives, entre autres. Les colonies de la vallée du Jourdain produisent 60 % des dattes destinées à Israël et 40 % des dattes exportées. »³⁰¹ Dans la vallée du Jourdain, la production agricole a été estimée à environ 100 millions d'euros par an en 2012 par la Fédération Internationale des Droits Humains.³⁰²

LES PALESTINIEN·NES ONT ÉTÉ DÉPOSSÉDÉ·ES DE 63% DES RESSOURCES AGRICOLES EN CISJORDANIE, y compris les terres les plus fertiles et les meilleurs pâturages, par l'occupation israélienne, selon l'ONU en 2015.³⁰³

35 ZONES INDUSTRIELLES COLONIALES EN CISJORDANIE, en majorité rattachées à des colonies voisines, selon Oxfam en 2025. Israël a accéléré leur expansion ces dernières années.³⁰⁴

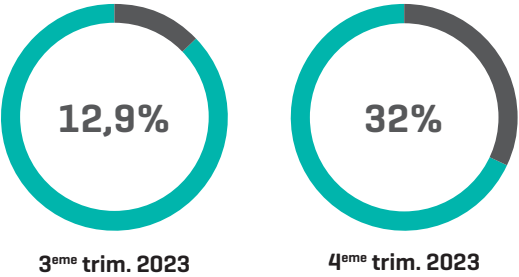
Impact sur l'économie palestinienne en Cisjordanie depuis octobre 2023

18,8% DE REcul DU PIB PAR HABITANT·E EN 2024 selon la CNUCED. La CNUCED précise que cela constitue le pire déclin économique depuis qu'elle a commencé à tenir des registres en 1972, causé par la violence, l'expansion accélérée des colonies et les restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre.³⁰⁵

148 000 TRAVAILLEUR·EUSES DE CISJORDANIE QUI TRAVAILLAIENT AUPARAVANT EN ISRAËL ET DANS LES COLONIES ONT PERDU LEUR EMPLOI en raison de l'annulation ou de la suspension de leur permis de travail suite au 7 octobre 2023 selon la Banque Mondiale. Seul·es environ 24 000 d'entre eux continuaient à travailler dans l'économie israélienne à la fin de l'année 2023.³⁰⁶

144 000 EMPLOIS PERDUS EN CISJORDANIE APRÈS OCTOBRE 2023, en raison de l'escalade de la violence et de ses répercussions sur les chaînes d'approvisionnement, les capacités de production et la capacité des soutiens de famille à se rendre sur leur lieu de travail.³⁰⁷

Taux de chômage ³⁰⁸



Focus sur une ressource clef : l'eau

Israël a pris le contrôle du secteur palestinien de l'eau en Cisjordanie dès le début de son occupation en 1967.

80% DE L'EAU DE CISJORDANIE POMPÉE DANS L'AQUIFÈRE MONTAGNEUX SONT ALLOUÉS À L'USAGE ISRAËLIEN, ET LES 20% RESTANTS AUX PALESTINIEN·NES, selon l'accord intérimaire de 1995 (Oslo II). Cet accord, toujours en vigueur bien qu'initialement prévu pour une durée de cinq ans, garantit également aux Israélien·nes un approvisionnement illimité en eau, tout en limitant l'approvisionnement des Palestinien·nes à une quantité prédéterminée. Malgré une croissance de la population palestinienne de 75 % par rapport à 1995, la quantité d'eau qu'Israël autorise aux Palestinien·nes est restée la même.³⁰⁹

247 LITRES D'EAU PAR PERSONNE ET PAR JOUR POUR LES ISRAËLIEN·NES, COLONS COMPRIS, / 82 LITRES D'EAU PAR JOUR CONSOMMÉS PAR LES PALESTINIEN·NES en 2020 selon B'Tselem. Ce chiffre tombe à 26 litres par jour pour les communautés palestiniennes de Cisjordanie qui ne sont pas reliées au réseau de distribution d'eau. La quantité minimale recommandée par l'OMS est de 100 litres par habitant·e et par jour.³¹⁰

Restrictions de l'accès à l'eau

Restrictions de l'accès à l'eau des communautés palestiniennes au début de l'année 2025 selon l'ONU :³¹¹

- **52 COMMUNAUTÉS DE CISJORDANIE RENCONTRAIENT DES OBSTACLES POUR ACCÉDER AUX RESSOURCES EN EAU** ; leurs trajets pour aller chercher de l'eau prenaient en moyenne près d'une heure.
- **73 COMMUNAUTÉS NE DISPOSENT PAS D'UN RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU OFFICIEL** et sont contraintes de dépendre des camions-citernes comme principale source d'eau.
- **128 STRUCTURES D'EAU DÉTRUITES PAR LES AUTORITÉS ISRAËLIENNES EN ZONE C** de janvier à août 2025 selon l'OCHA (42 dans le gouvernorat d'Hébron et 39 dans la vallée du Jourdain).
- Ces restrictions d'accès à l'eau sont dues à l'absence d'autorisation des autorités israéliennes pour construire des canalisations d'eau pour les communautés palestiniennes vivant en zone C, les obstacles militaires et la violence des colons, ainsi que les vagues de chaleur et la faiblesse des précipitations.

300 CNUCED, Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : Arrêt du développement et pauvreté en Cisjordanie, 2021

301 Banque Mondiale, Ouvrir la Zone C aux Palestiniens pour redresser l'économie et assurer une croissance durable , 8 octobre 2013

302 FIDH, « LA PAIX AU RABAIS : Comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes », 30 octobre 2012

303 UNCTAD, The Besieged Palestinian Agricultural Sector, 2015

304 Oxfam, Commerce avec les colonies illégales : comment les Etats et entreprises étrangères permettent à Israël de mettre en œuvre sa politique de colonisation illégale, septembre 2025

305 ONU Commerce et développement, Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien: Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé, TD/B/72/3, 25 septembre 2025

306 Banque Mondiale, Impact of the conflict in the Middle East on the Palestinian Economy, mai 2024

307 Banque Mondiale, Impact of the conflict in the Middle East on the Palestinian Economy, mai 2024

308 Banque Mondiale, Impact of the conflict in the Middle East on the Palestinian Economy, mai 2024

309 B'Tselem, Water Crisis, 11 novembre 2017 ; B'Tselem, « Parched: Israel's policy of water deprivation in the West Bank », Mai 2023

310 B'Tselem, Parched: Israel's policy of water deprivation in the West Bank, Mai 2023

Focus : les Palestinien·nes de Jérusalem-Est

Historique : Fin avril 1948, les milices sionistes ont conquis Jérusalem-Ouest et en ont expulsé et dépossédé tous les habitant·es palestinien·nes, soit environ 70 000 personnes. En juin 1967, Israël a illégalement occupé puis annexé Jérusalem-Est, qui fait partie de la Cisjordanie occupée, pour l'intégrer unilatéralement au territoire israélien. La municipalité de Jérusalem englobe Jérusalem-Ouest et Jérusalem-Est occupée. Lorsqu'elles ont délimité les frontières municipales de Jérusalem en 1967, les autorités israéliennes ont ajouté 72 kilomètres carrés, y compris des terres appartenant à 28 villages environnants de Cisjordanie, à la municipalité de Jérusalem.³¹²

« *La politique officielle du gouvernement israélien pour Jérusalem, y compris l'ouest et l'est occupé, consiste à maintenir une solide majorité juive dans la ville* », comme l'indique le plan du gouvernement pour la municipalité (« *Jerusalem Outline Plan 2000* »), et à limiter le nombre de Palestinien·nes. Les responsables israélien·nes ont fixé un objectif de « 70 % de Juif·ves et 30 % d'Arabes », bien que les planificateur·ices aient par la suite reconnu que « cet objectif n'était pas réalisable » compte tenu de « la tendance démographique » et l'aient ajusté à 60-40 %.

Human Rights Watch.³¹³

Alors que les habitant·es israélien·nes de Jérusalem bénéficient de la pleine citoyenneté, les Palestinien·nes de Jérusalem-Est ont un statut de « *résident·e permanente* » avec des droits limités (iels ne peuvent pas voter aux élections nationales israéliennes). En particulier, leur statut de résident·e peut être révoqué par les autorités israéliennes.

358 000 PALESTINIEN·NES VIVENT À JÉRUSALEM, soit 38 % de la population totale de la municipalité, selon l'Association for Civils Rights in Israel en 2021.³¹⁴

AU MOINS 14 595 PALESTINIEN·NES DE JÉRUSALEM-EST ONT VU LEUR STATUT RÉVOQUÉ PAR LES AUTORITÉS ENTRE 1967 ET 2016, selon le ministère de l'Intérieur.³¹⁵

230 000 COLONS VIVENT DANS 14 COLONIES situées à Jérusalem-Est en 2023.³¹⁶

Aujourd'hui, les restrictions de zonage discriminatoires imposées par les autorités israéliennes obligent les Palestinien·nes à vivre dans des enclaves surpeuplées. Sur l'ensemble de Jérusalem-Est :³¹⁷

- **13 % SONT RÉSERVÉS À LA CONSTRUCTION PALESTINIENNE**, dont une grande partie est déjà utilisée.
- **57 % DES TERRES PALESTINIENNES À JÉRUSALEM-EST ONT ÉTÉ EXPROPRIÉES POUR LA CONSTRUCTION DE COLONIES** illégales et d'infrastructures publiques
- **30 % RESTANTS CONSIDÉRÉS COMME DES « ZONES NON PLANIFIÉES »** sur lesquelles la construction est interdite.

57 000 LOGEMENTS CONSTRUITS POUR LES COLONS, 600 POUR LES PALESTINIEN·NES de 1967 à 2023, selon un rapport de l'Union européenne. Selon son rapport, les constructions lancées par le gouvernement à Jérusalem-Est ont profité à hauteur de 99 % aux Israélien·nes et seulement 1% aux Palestinien·nes. Au total, 57 000 logements ont été construits dans les quartiers juifs et seulement 600 dans les quartiers palestiniens.³¹⁸

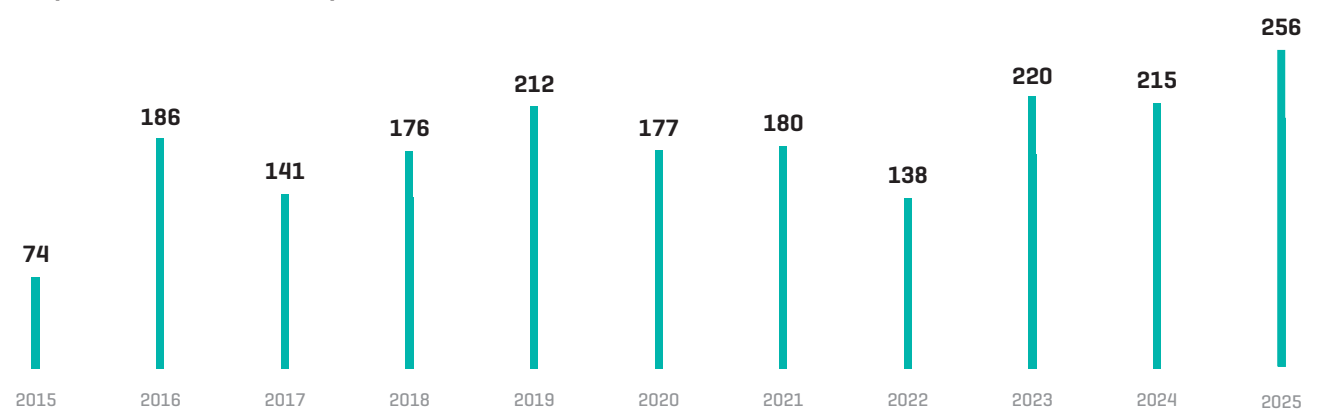
1/3 DES LOGEMENTS PALESTINIENS À JÉRUSALEM-EST N'ONT PAS DE PERMIS DE CONSTRUIRE, EXPOSANT PLUS DE 100 000 PALESTINIEN·NES À UN RISQUE DE DÉPLACEMENT selon l'OCHA en 2018.³¹⁹ Sur le peu de terres disponibles, les Palestinien·nes ont besoin d'un permis de construire virtuellement impossible à obtenir, selon HRW.³²⁰

SEUL·ES 44 % DES HABITANT·ES DE JÉRUSALEM-EST DISPOSAIENT DE RACCORDEMENTS APPROPRIÉS ET LÉGAUX AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU en 2018 selon Amnesty International. L'absence de raccordements adéquats au réseau d'eau et d'égouts est le résultat du refus permanent des autorités israéliennes à planifier correctement les quartiers palestiniens et à mettre en place des infrastructures appropriées pouvant répondre aux besoins d'une population croissante.³²²

ENVIRON 75 % DES FAMILLES PALESTINIENNES DE JÉRUSALEM-EST VIVENT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ, CONTRE 22 % POUR LES COLONS selon l'ancien Rapporteur Spécial de l'ONU. Les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est souffrent d'une pénurie importante d'écoles, d'une plus grande densité de population, d'une application discriminatoire des permis de zonage et de logement, et d'un accès plus limité aux services municipaux (notamment l'assainissement et l'eau) que les colons juifs.³²³

ENTRE 120 000 ET 140 000 PALESTINIEN·NES DE JÉRUSALEM-EST ÉTAIENT COUPÉ·ES DE LA VILLE PAR LE MUR EN 2022. Iels sont coupé·es des infrastructures et services auxquels iels ont droit étant donné qu'iels continuent de payer des impôts à la municipalité de Jérusalem.³²⁴

Structures démolies à Jérusalem-Est sous prétexte de l'absence de permis ³²¹



311 OCHA, Humanitarian Situation Update #314 | West Bank, 14 août 2025

312 HRW, A Threshold Crossed Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution, 2021

313 HRW, A Threshold Crossed Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution, 2021

314 Association for Civil Rights in Israel, East Jerusalem – Facts and Figures, 2021, 10 mai 2021

315 Cité par HRW, Israël : Des habitants palestiniens de Jérusalem déchus de leur statut de résident, 7 août 2017

316 Union Européenne, Office of the European Union Representative (West Bank and Gaza Strip, UNRWA), 2022 Report on Israeli settlements in the occupied West Bank, including East Jerusalem Reporting period -January - December 2022, 15 mai 2023

317 Office of the European Union Representative (West Bank and Gaza Strip, UNRWA), One Year Report on Demolitions and Seizures in the West Bank, including East Jerusalem Reporting Period: 1 January – 31 December 2021, 14 février 2022

318 Union Européenne, Office of the European Union Representative (West Bank and Gaza Strip, UNRWA), 2022 Report on Israeli settlements in the occupied West Bank, including East Jerusalem Reporting period -January - December 2022, 15 mai 2023

319 OCHA, High numbers of Demolitions: the ongoing threats of demolition for Palestinian residents of East Jerusalem, 15 janvier 2018

320 HRW, A Threshold Crossed Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution, 2021

321 OCHA, West Bank Monthly Snapshot - Casualties, Property Damage and Displacement | December 2025, 21 janvier 2026

322 Amnesty International, Israel's Apartheid against Palestinians, 2022, p.196

323 Conseil des droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967, Michael Lynk, Doc. UN A/HRC/49/87 (12 août 2022), par. 13

324 Conseil des droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967, Michael Lynk, Doc. UN A/HRC/49/87 (12 août 2022), par. 13



Palestinien·nes
citoyen·nes d'Israël

+ 2 MILLIONS DE PALESTINIEN·NES DISPOSENT DE LA CITOYENNETÉ IS-RAÉLIENNE, SOIT 21% DE LA POPULATION TOTALE D'ISRAËL, selon le Bureau central des statistiques israélien.³²⁵

La population palestinienne citoyenne d'Israël est issue des 150 000 Palesti-nien·nes qui n'ont pas été expulsé·es par les milices sionistes et l'armée israélienne lors de la Nakba, le déplacement forcé de plus de 800 000 Palestinien·nes en 1948.³²⁶ Les Palestinien·nes citoyen·nes d'Israël ont été soumis·es jusqu'en 1966 à un régime militaire. L'Etat d'Israël distingue la « *nationalité* » (juive, arabe, druze, etc.) de la « *citoyenneté* » israélienne ; ces Palestinien·nes disposent de la nationalité « *arabe* ». Contrairement à la plupart des Israélien·nes juif·ves, les Palestinien·nes citoyen·nes d'Israël disposant de la « *nationalité arabe* » sont exempté·es du service militaire obligatoire. Qualifié·es de « *Palestinien·nes de 1948* » par les Palesti-nien·nes, et d'« *Arabes israélien·nes* » par les autorités israéliennes, iels bénéficient du droit de vote, mais sont soumis·es selon plusieurs ONG (comme Amnesty International ou B'Tselem) à une forme d'apartheid qui, si elle est moins brutale que dans le Territoire Palestinien Occupé, est marquée par plusieurs formes de dis-crimination, de droit et de fait.³²⁷

Discrimination systématique

L'apartheid ancré dans le droit israélien

La loi du 19 juillet 2018, dite « Loi Etat-nation du peuple juif » consacre l'apartheid envers les Palestinien·nes, y compris ceux disposant de la citoyenneté israélienne. Elle indique en effet que seul le peuple juif a droit à l'autodétermination nationale en Israël et mentionne que « *l'État considère le développement des colonies juives comme une valeur nationale et agira pour encourager et promouvoir leur création et leur consolidation.* »³²⁸

PRÈS DE 100 LOIS DISCRIMINATOIRES POUR LES PALESTINIEN·NES CITOYEN·NES D'ISRAËL recensées par l'ONG Adalah. En 2017, elle recensait déjà 65 lois structurant l'infériorité de la « *nationalité arabe* » dans de nom-breux domaines : droit de citoyenneté, participation politique, droits fonciers et au logement, accès à l'éducation, droits culturels et linguistiques, droit à une procédure régulière durant la détention...³²⁹

Y COMPRIS 30 NOUVELLES LOIS « RENFORÇANT L'APARTHEID ET LA SUPRÉMATIE JUIVE » AJOUTÉES DEPUIS OCTOBRE 2023, selon un rapport d'Adalah de novembre 2025. Ces dernières limitent, pour les Palestinien·nes citoyen·nes d'Israël, les droits à la liberté d'expression, de pensée, de critique et de protestation ; le droit à la citoyenneté, à la vie familiale et aux liens communautaires parmi les Palestinien·nes ; les droits sociaux ; les garanties à un procès équitable et les droits des prisonnier·ères.³³⁰

Quelques exemples de lois discriminatoires :

- **Face aux demandes croissantes d'installation de familles palestiniennes d'Israël issues de la classe moyenne dans des municipalités juives mieux équipées, le Parlement israélien a voté en 2011 une loi encadrant la formation de « comités d'admission ».**³³¹ Ces structures peuvent être mises en place pour approuver ou refuser l'installation d'un·e nouveau·elle locataire ou propriétaire palestinien·ne dans des villes israéliennes de tailles moyennes ou réduites.
- **Depuis 2002, et plus particulièrement après un durcissement en 2021, la loi sur la citoyenneté israélienne restreint largement le regroupement familial pour les Palestinien·nes**, alors que des per-sonnes étrangères de confession juive peuvent, via la « *Loi du retour* », immigrer en Israël et y obtenir l'ensemble des droits relevant du groupe national juif.³³² De nouvelles dispositions législatives votées depuis octobre 2023 ont étendu l'interdiction existante au regroupement familial palestinien et autorisent l'expulsion de familles palestiniennes.³³³
- **La loi fondamentale sur le Parlement israélien (1985) prévoit l'interdiction d'une liste de can-didat·es aux élections si elle remet en cause « l'existence de l'État d'Israël en tant qu'État du peuple juif ».** Cette loi est utilisée pour tenter de disqualifier les candidat·es palestinien·nes et les listes de leurs partis politiques des élections au Parlement.³³⁴

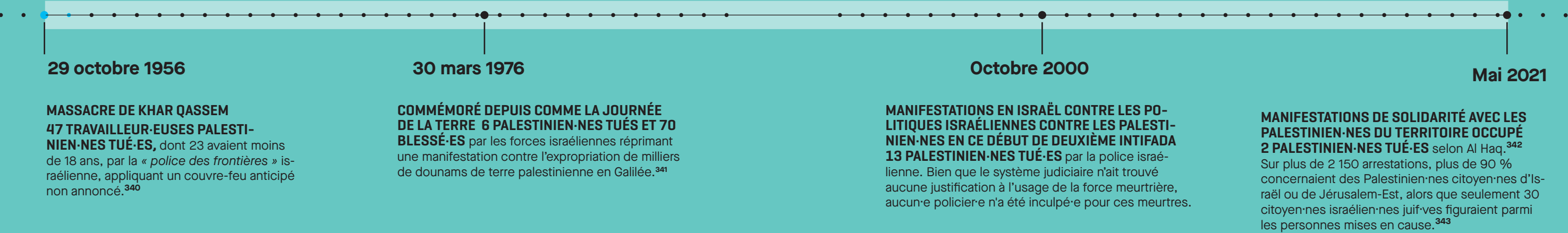
Répression

64 PALESTINIEN·NES CITOYEN·NES D'ISRAËL TUÉ·ES PAR DES VIOLENCES POLICIÈRES RACISTES entre janvier 2000 et mai 2021, selon l'ONG palestinienne d'Israël Mossawa.³³⁵

Depuis le 7 octobre 2023, les citoyen·nes palestinien·nes d'Israël sont confronté·es à une répression sans précédent de leur liberté d'expression lorsqu'iels sont critiques de la politique israélienne ou solidaires des Palestiniens de Gaza.

- **AU MOINS 645 PERSONNES ARRÊTÉES POUR DES IN-FRACTIONS LIÉES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION** en vertu de la loi antiterroriste, dont la grande majorité étaient des Palestinien·nes, entre le 7 octobre 2023 et la fin avril 2025.³³⁶
- **AU MOINS 36 UNIVERSITÉS ISRAÉLIENNES ONT ENTAMÉ DES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES À L'ENCONTRE DE 124 ÉTUDIANT·ES PALESTINIEN·NES** pour des messages publiés sur leurs comptes privés de réseaux sociaux. Adalah a représenté 95 étudiant·es. 47% de ces affaires ont abouti à la suspension ou à l'expulsion de l'étudiant·e.³³⁷
- L'intimidation et la surveillance du personnel médical palesti-nien, qui représente 21 % de la main-d'œuvre du secteur de la santé en Israël, se sont considérablement intensifiées.³³⁸ Le centre de recherche Mada Al-Carmel documente la criminali-sation des médecins palestinien·nes et autres travailleu·euses du système de santé israélien pour avoir exprimé leur empa-thie envers les victimes civiles à Gaza et pour avoir critiqué ou remis en question les actions d'Israël.³³⁹

Une violence d'Etat historique contre les Palestinien·nes citoyen·nes d'Israël



325 Central Bureau of Statistics, Media Release, 9 mai 2024

326 Badil, "We are Refugees in Our Homeland", 1999

327 Amnesty International, Israel's Apartheid against Palestinians, 2022 ; B'Tselem, A regime of Jewish supremacy from the Jordan River to the Mediterranean Sea: This is apartheid, 2021

328 BASIC-LAW: ISRAEL - THE NATION STATE OF THE JEWISH PEOPLE, 2018

329 Adalah, The discriminatory Laws Database, consulté le 16/12/2025

330 Adalah, Post-7 October: A New Wave of Anti-Palestinian Israeli Laws, novembre 2025

331 HRW, « Israël : Deux nouvelles lois marginalisent les citoyens arabes palestiniens », 30 mars 2011

332 Le Monde, « Israël, la Knesset restaure l'interdiction de la naturalisation des Palestiniens par regroupement familial », 12 mars 2022

333 Adalah, Post-7 October: A New Wave of Anti-Palestinian Israeli Laws, novembre 2025

334 Adalah, The discriminatory Laws Database, "Basic Law : The Knesset", consulté le 16/12/2025

335 Mossawa Center, « Victims of Racist Police Violence Since 2000 » 2021

336 Adalah, Post-7 October: A New Wave of Anti-Palestinian Israeli Laws, novembre 2025

337 Adalah, « Repression of Palestinian Students in Israeli Universities and Colleges », 9 mai 2024

338 Ghada Majadle pour Mada Al-Carmel, Silenced Voices and Militarized Spaces: The Aftermath of October 7th & the Persecution of Palestinian Physicians in Israeli Hospitals, février 2025

339 Ghada Majadle pour Mada Al-Carmel, Silenced Voices and Militarized Spaces: The Aftermath of October 7th & the Persecution of Palestinian Physicians in Israeli Hospitals, février 2025

340 Adalah Justice Project, Remembering the Kafr Qasim Massacre, October 29, 1956

341 Al Haq, Special Focus: On Palestine Land Day, Al-Haq Highlights the Continued Nakba Through Land Registration Aimed at Mass Forcible Transfer, 30 mars 2022

342 Al Haq, Al-Haq Field Report on Human Rights Violations in May 2021, 14 juin 2021

343 Amnesty International, La police israélienne a recouru contre des Palestiniens à des arrestations discriminatoires, à la torture et à une force illégale, 24 juin 2021

Inégalités structurelles

45,3% DE PAUVRETÉ POUR LES PALESTINIEN·NES CITOYEN·NES D’ISRAËL ; CONTRE 13,4 % POUR LES ISRAËLIEN·NES JUIF·VES en 2018.³⁴⁴

LE REVENU FINANCIER NET MOYEN PAR PERSONNE ÉTAIT 1,9 FOIS PLUS ÉLEVÉ DANS LES MÉNAGES JUIFS ISRAËLIENS QUE DANS LES MÉNAGES PALESTINIENS CITOYENS D’ISRAËL en 2020-2021, selon le Bureau central des statistiques israélien.³⁴⁵

Représentation politique

MORTALITÉ INFANTILE 2,5 FOIS PLUS ÉLEVÉE CHEZ LES PALESTINIEN·NES CITOYEN·NES D’ISRAËL que pour le reste de la population selon le Bureau central des statistiques israélien.³⁴⁶

10 SIÈGES SUR 120 (8,3%) AU PARLEMENT ISRAËLIEN SONT TENUS PAR DES DÉPUTÉ·ES PALESTINIEN·NES citoyen·nes d’Israël depuis les élections législatives du 1^{er} novembre 2022.

Palestinien·nes bédouin·es en Israël : une politique de déplacement forcé

Historique

Avant la Nakba, environs 90 000 Palestinien·nes bédouin·es vivaient dans le désert du Naqab / Néguev (aujourd’hui dans le sud d’Israël, district de Be’er sheba). Après cette expulsion de masse en 1948, seulement 11 000 Palestiniens ont pu rester sur leurs terres. Dans les quatre années suivant 1948, les autorités israéliennes ont déplacé de force 11 des 19 tribus restantes de leurs terres situées entre Beersheba et la frontière entre Israël et Gaza vers une zone délimitée connue sous le nom de Siyag (les huit autres tribus habitaient l’intérieur du Siyag). Les autorités militaires ont déclaré à ces Bédouine·s que ce déplacement était temporaire. À ce jour, aucun d’entre eux n’a été autorisé à revenir. Officiellement confisquées à des fins militaires, la plupart de ces terres sont aujourd’hui utilisées par des agriculteur·ices juif·ves israélien·nes. Entre les années 1970 et 1990, les autorités israéliennes ont créé 7 localités pour concentrer, contrôler et restreindre l’accès des Bédouin·es à la terre et à d’autres ressources et pour les urbaniser de force. Dans les années 2000, Israël a reconnu 11 autres villages, mais ceux-ci manquent également de services et d’infrastructures de base.³⁴⁷

130 VILLES ET VILLAGES DÉFINIS COMME JUIFS, CONTRE SEULEMENT 18 LOCALITÉS PALESTINIENNES reconnues par l’Etat israélien dans le district de Be’er Sheba en 2021, selon Adalah.³⁴⁸ Environ 195 000 Palestinien·nes bédouin·es vivent aujourd’hui dans ces localités planifiées par le gouvernement israélien, qui souffrent d’un grave sous-financement et manquent de services et d’infrastructures de base adéquats.³⁴⁹

1% DE LA TOTALITÉ DU DISTRICT DE BE’ER SHEBA EST DÉVOLU AUX LOCALITÉS BÉDOUINES ACTUELLEMENT RECONNUES PAR ISRAËL, bien que les citoyen·nes bédouin·es constituent environ 37 % de la population totale du district.³⁵⁰

34 VILLAGES DEMEURENT « NON RECONNUS » PAR ISRAËL, OÙ VIVENT ENVIRON 90 000 PALESTINIEN·NES BÉDOUIN·ES. Ces localités n’ont pas le droit de demander des permis de construire et ne bénéficient pas d’un accès adéquat aux services et infrastructures de base tels que l’eau, l’électricité, l’éducation et la santé, et leurs habitant·es sont constamment menacé·es de démolition d’habitations et de déplacement forcé.³⁵¹ Selon Human Rights Watch, les autorités ont créé une situation où les villages bédouins n’ont aucun statut légal et se voient refuser services, infrastructures et sécurité de logement, ce qui les place dans des conditions de vie précaires et coercitives.³⁵²

13 265 STRUCTURES DÉMOLIES DANS LES COMMUNAUTÉS PALESTINIENNES DU NAQAB / NÉGUEV entre 2013 et 2020. En seulement huit ans, le nombre de démolitions est passé de 697 en 2013 à 2 568 en 2020, soit une augmentation de 268 % du taux de démolition.³⁵³ Il n’existe pas encore de décompte pour les dernières années.

11 000 STRUCTURES DÉMOLIES depuis le début de l’année 2023.

5 VILLAGES ENTIERS DÉMOLIS depuis décembre 2022.

10 000 PALESTINIEN·NES DU NAQAB / NÉGUEV ONT ÉTÉ DÉPLACÉ·ES depuis le début de l’année 2023, selon le conseil régional pour les villages non reconnus du Néguev / Naqab cité par le média israélien Mekomit.

*Source : Conseil régional pour les villages non reconnus du Naqab / Néguev cité par le média israélien Mekomit.*³⁵⁴

344 Khoury E, Krumer-Nevo M, « Poverty in Arab-Palestinian society in Israel: Social work perspectives before and during COVID-19 », janvier 2023

345 Bureau central des statistiques, Gaps Between Jews and Arabs- 2020-2021 , Selected Data from the Society in Israel Report No.14, 19 juin 2023 (en hébreux) ; Mentionné dans Middle East Monitor, Arab community in Israel at higher risk of poverty, early death, 21 juin 2023

346 Bureau central des statistiques, Gaps Between Jews and Arabs- 2020-2021 , Selected Data from the Society in Israel Report No.14, 19 juin 2023 (en hébreux) ; Mentionné dans Middle East Monitor, Arab community in Israel at higher risk of poverty, early death, 21 juin 2023

347 HRW, Off the Map Land and Housing Rights Violations in Israel's Unrecognized Bedouin Villages, 2008

348 Adalah, Forced Displacement | Position Paper, 15 mai 2023

349 Adalah, Forced Displacement | Position Paper, 15 mai 2023

350 Adalah, Forced Displacement | Position Paper, 15 mai 2023

351 Amnesty International, Israël et territoires palestiniens occupés. Il faut annuler le projet de transfert forcé du village bédouin de Ras Irabah dans le Néguev/Naqab, 22 mai 2022

352 HRW, Off the Map Land and Housing Rights Violations in Israel's Unrecognized Bedouin Villages, 2008

353 Negev Coexistence Forum for Civil Equality (DUKUM), Human Development Report 2021 – Data on 2020, juillet 2021

354 Mekomit, « Leur objectif est simplement de détruire, pas de trouver des solutions aux gens. », 18 septembre 2025

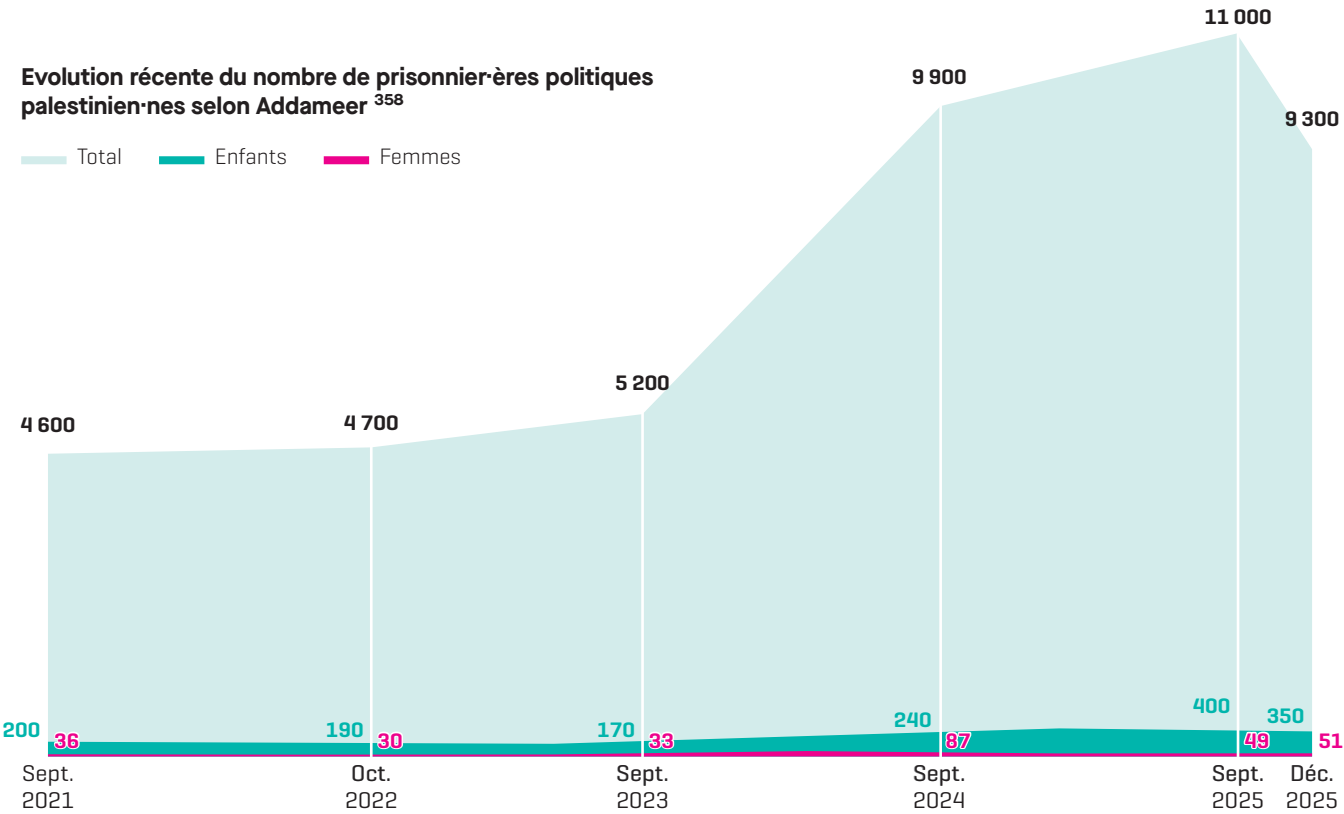


**Prisonnier·ères
palestinien·nes**

1 MILLION DE PALESTINIEN-NES ONT ÉTÉ EMPRISONNÉ-ES PAR LES AUTORITÉS ISRAÉLIENNES DEPUIS 1967, DONT DES DIZAINES DE MILLIERS D’ENFANTS, selon la Rapporteuse Spéciale de l’ONU sur la situation des droits humains dans le Territoire Palestinien Occupé en juillet 2023.³⁵⁵ La question des prisonnier-ères est centrale dans la société palestinienne : presque toutes les familles palestiniennes ont des membres qui ont subi des peines d’emprisonnement. Depuis octobre 2023, Israël a considérablement intensifié son recours aux arrestations massives, aux détentions arbitraires et à la torture systématique à l’encontre des Palestinien-nés. Les autorités israéliennes ont depuis interdit au Comité international de la Croix-Rouge de rendre visite à tout-e détenu-e palestinien-ne dans les lieux de détention israéliens.³⁵⁶

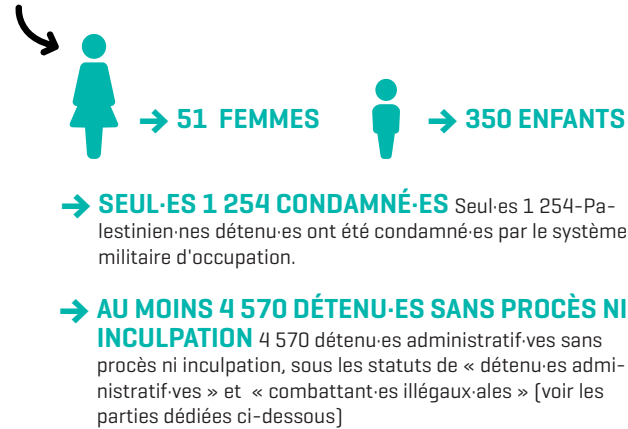
** Ces chiffres n'incluent pas les détenu-es incarcéré-es dans les camps militaires gérés par l'armée israélienne, en particulier tous les Palestinien-nés de Gaza kidnappé-es par l'armée israélienne (c'est-à-dire, hors des prisons et centres de détention officiels gérés par le système carcéral israélien). Voir « Disparitions forcées » ci-dessous.*

Evolution récente du nombre de prisonnier-ères politiques palestinien-nés selon Addameer³⁵⁸



355 UN Geneva, « Les pratiques carcérales illégales d'Israël équivalent à des crimes internationaux qui justifient une enquête urgente du Procureur de la Cour pénale internationale », déclare Mme Albanese devant le Conseil des droits de l'homme, 10 juillet 2023
356 Comité International de la Croix Rouge, Frequently asked questions on ICRC and Palestinian detainees, 5 novembre 2025"
357 Addameer, Total number of detainees in occupation prisons as of December 2025, 16 décembre 2025
358 Addameer, Statistics, consulté le 16/12/2025
359 DCIP, Number of Palestinian Children (12-17) in Israeli Military Detention, consulté le 17/12/2025
360 DCIP, "Military Detention", consulté le 17/12/25

9 300 PALESTINIEN-NES DÉTENU-ES PAR LE SYSTÈME CARCÉRAL ISRAÉLIEN EN DÉCEMBRE 2025 selon l'ONG Addameer (hors camps militaires*), dont :³⁵⁷



ENVIRON 500 À 700 ENFANTS PALESTINIEN-NES DÉTENU-ES PAR ISRAËL CHAQUE ANNÉE, selon l'ONG Defense for Children International – Palestine (DCI).³⁵⁹ Certain-es sont âgé-es d'à peine 12 ans et sont détenu-es et poursuivies devant les tribunaux militaires israéliens. L'accusation la plus courante est celle de jet de pierres.

ENVIRON 13 000 ENFANTS PALESTINIEN-NES ARRÊTÉ-ES, INTERROGÉ-ES, POURSUIVI-ES ET EMPRISONNÉ-ES PAR LES AUTORITÉS MILITAIRES ISRAÉLIENNES DEPUIS 2000, selon DCIP.³⁶⁰

+ 500 CAS DE DÉTENTION DE PERSONNEL MÉDICAL DEPUIS OCTOBRE 2023 : 249 en Cisjordanie et 306 à Gaza, recensés par l'OMS selon les données de septembre 2025.³⁶¹

+ 18 500 PALESTINIEN-NES DE CISJORDANIE, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, ARRÊTÉ-ES ENTRE OCTOBRE 2023 ET OCTOBRE 2025, selon Addameer.³⁶²

94 PALESTINIEN-NES DÉCÉDÉ-ES DANS LES PRISONS ISRAÉLIENNES DEPUIS LE 7 OCTOBRE, selon l'ONG israélienne Physicians for Human Rights (PHRI) en novembre 2025.³⁶³ PHRI souligne que « *ce bilan sans précédent, associé à de nombreuses découvertes et preuves de décès causés par la torture et la négligence médicale, indique une politique délibérée d'Israël visant à tuer les Palestiniens en détention.* ». En juin 2024, l'armée israélienne avait confirmé au journal Haaretz enquêter sur la mort en détention de 40 personnes en Israël, dont 36 sont mortes ou ont été tuées dans le camp militaire de Sde Teiman.³⁶⁴

233 PALESTINIEN-NES DÉCÉDÉ-ES DANS LES PRISONS ISRAÉLIENNES ENTRE 1967 ET 2022 selon Addameer, dont 74 sont mort-es à la suite d'une négligence médicale.³⁶⁵

AU MOINS 730 CORPS DE PALESTINIEN-NES SONT RETENUS PAR ISRAËL COMME MONNAIE D'ÉCHANGE, depuis plusieurs dizaines d'années pour certains, selon le Centre d'aide juridique et de défense des droits humains de Jérusalem (JLAC), cité par Amnesty International en septembre 2025.³⁶⁶

Détention administrative

AU MOINS 3 350 PALESTINIEN-NES ARRÊTÉ-ES EN CISJORDANIE CLASSÉ-ES COMME « DÉTENU-ES ADMINISTRATIF-VES » selon Addameer en décembre 2025.³⁶⁷

Comprendre : la détention administrative

La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir indéfiniment les Palestinien-nés sur la base d'informations secrètes, sans les inculper ni leur permettre d'être jugé-es :³⁶⁸

- Pas d'accès aux informations ou aux preuves pour le ou la détenu-e et son avocat-e.
- Jugement devant un tribunal militaire d'occupation, où un-e seul-e juge militaire israélien-e peut confirmer, raccourcir ou annuler la mesure de détention.
- La période d'une ordonnance de détention administrative est de 6 mois, renouvelable pour une durée illimitée.

Les Palestinien-nés sont soumis-es à la détention administrative depuis le début de l'occupation israélienne en 1967, et avant 1948, sous le mandat britannique. La fréquence du recours à la détention administrative a fluctué tout au long de l'occupation israélienne et n'a cessé d'augmenter depuis le déclenchement de la deuxième Intifada en septembre 2000.³⁶⁹

361 OMS, Health Cluster Dashboard, "Health Attacks", consulté le 17/12/25
362 Addameer, Les arrestations massives et la torture systématique des détenus palestiniens en Cisjordanie, la face cachée du génocide en cours perpétré par Israël, 29 octobre 2025
363 PHRI, Death Sentence for Palestinians in Custody, 18 novembre 2025
364 Amnesty International, Israël/TPO. Israël doit mettre fin au recours à la détention au secret massive et à la torture contre des Palestiniens et Palestiniennes de Gaza, 18 juillet 2024
365 Addameer, Communiqué du 20 décembre 2022, 2022
366 Amnesty International, Israël et territoire palestinien occupé : stop à la politique de la monnaie d'échange, 30 septembre 2025
367 Addameer, Total number of detainees in occupation prisons as of December 2025, 16 décembre 2025
368 Addameer, Administrative detainees, décembre 2018 ; Addameer, On Administrative detention, juillet 2017
369 Addameer, Administrative detainees, décembre 2018
370 Addameer, Total number of detainees in occupation prisons as of December 2025, 16 décembre 2025
371 OCHA, Humanitarian Situation Update #185 | Gaza Strip, 1 juillet 2024

Disparitions forcées et statut de « combattant·es illégaux·ales » pour les Palestinien·nes de la bande de Gaza

AU MOINS 1 220 PALESTINIEN·NES ARRÊTÉ·ES DANS LA BANDE DE GAZA SONT CLASSÉES COMME « COMBATTANT·ES ILLÉGAUX·ALES » selon Addameer en décembre 2025.³⁷⁰ Ce chiffre correspond uniquement aux cas qui ont pu être recensés par Addameer. Le nombre total de Palestinien·nes de Gaza détenu·es par Israël reste inconnu.³⁷¹

Depuis octobre 2023, l'armée israélienne a arrêté en masse des civil·es palestinien·nes de Gaza dans leurs maisons, leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs rues, aux postes de contrôle, alors qu'iels cherchaient à se mettre à l'abri des bombardements.³⁷²

Selon Amnesty International, les autorités israéliennes utilisent la loi sur l'incarcération des combattant·es illégaux·ales pour arrêter arbitrairement des civil·s palestinien·nes de Gaza et les placer en détention au secret illimitée sans inculpation ni procès.³⁷³

DCIP RECENSE AU MOINS 30 GARÇONS DE GAZA ÂGÉS DE 12 À 17 ANS PORTÉS DISPARUS ET DONT LES FAMILLES CRAIGNENT QU'ILS AIENT ÉTÉ ENLEVÉS par l'armée israélienne en décembre 2025.³⁷⁴ DCIP a constaté une recrudescence des disparitions forcées en 2025, en particulier des cas d'enfants palestinien·nes porté·es disparu·es alors qu'iels cherchaient de l'aide dans le nord de Gaza durant l'été.³⁷⁵

Torture et conditions de détention inhumaines

Les principaux rapports sur les conditions inhumaines imposées aux Palestinien·nes dans les centres de détention et bases militaires israéliens depuis octobre 2023 :

Septembre 2024

Février 2025

Mai 2025

Juillet 2025

Novembre 2025



Palestinian Center for Human Rights (PCHR) : « Torture et génocide : l'avenir brisé des ancienne·s détenu·es palestinien·nes à Gaza. »³⁷⁹ Le rapport s'appuie sur les témoignages de 100 ancien·nes détenu·es arrêté·es entre octobre 2023 et 2024. En moyenne, chaque personne a été transférée environ 4,5 fois. Les détenu·es ont été soumis à des diverses formes de torture (passages à tabac répétés, suspension, électrocution, positions stressantes forcées, violences sexuelles, utilisation comme boucliers humains, violences psychologiques), certaines similaires à celles utilisées à Guantanamo et Abu Ghraib. PCHR analyse ces actes de torture non seulement comme un crime de guerre, mais aussi comme une composante intégrante du génocide perpétré par Israël contre les Palestinien·nes.



Commission d'enquête internationale indépendante chargée d'enquêter dans le TPO et en Israël : « Traitement des détenu·es et des otages et attaques contre les installations et le personnel médicaux. »³⁷⁷ La Commission mentionne l'amputation de détenu·es à cause du menottage constant et de l'absence de soins adéquats, l'utilisation de chiens pour intimider et attaquer les détenu·es, l'absence de nourriture et soins adéquats y compris pour les femmes enceintes détenues, la soumission d'enfants détenu·es à des violences extrêmes. La Commission recense également des cas de viol et précise que « les actes de violence sexuelle documentés par la Commission étaient motivés par une haine extrême à l'égard du peuple palestinien et par la volonté de le déshumaniser ».



Physicians for Human Rights Israel (PHRI) : « Torture du personnel médical de Gaza en Israël. »³⁸⁰ PHRI explique que les professionnel·les de santé sont pris·es pour cible en raison de leur profession, le ciblage des médecins étant utilisé comme une arme contre la population. Les témoignages des soignantes détenu·es à la base militaire de Sde Teiman racontent l'enfermement dans des enclos où les soldats israélien·nes font des irruptions pour battre les prisonnier·ères et laisser les chiens de l'armée déféquer sur elleux.



Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) : « Des détenu·es palestinien·nes emprisonné·es arbitrairement et secrètement, soumis·es à la torture et à des mauvais traitements. »³⁷⁸ Les détenu·es ont déclaré avoir été enfermé·es dans des installations ressemblant à des cages, contraintes de rester nu·es pendant de longues périodes, vêtue·es uniquement de couches, et privé·es d'accès aux toilettes. Leurs témoignages font état de bandages prolongés sur les yeux, de privation de nourriture, de sommeil et d'eau, de chocs électriques et de brûlures de cigarettes. Certain·es détenu·es ont déclaré que des chiens avaient été lâchés sur elleux, d'autres qu'iels avaient été soumis·es à la simulation de noyade et la suspension pendant des heures les mains attachées au plafond. Des femmes et des hommes ont également parlé de violences sexuelles et sexistes.



Comité des Nations unies contre la torture : « Observations finales sur le sixième rapport périodique d'Israël. »³⁷⁶ Le Comité qualifie la grave détérioration des conditions de détention dans les prisons israéliennes de « politique délibérée de punition collective menée par l'État » et dénonce une « politique de torture et de mauvais traitements organisés et généralisés menée de facto par Israël ». Le Comité s'est déclaré préoccupé par le recours par Israël à la loi sur les combattant·es illégaux·ales pour procéder à des « détentions à grande échelle » et à des disparitions forcées de groupes de civil·es palestinien·nes « sans évaluation concrète et individualisée de leur statut présumé de combattants illégaux »

372 PCHR, Torture and Genocide: The Shattered Futures of Former Palestinian Detainees in Gaza, 12 mai 2025
373 Amnesty International, Israël/TPO. Israël doit mettre fin au recours à la détention au secret massive et à la torture contre des Palestiniens et Palestiniennes de Gaza, 18 juillet 2024
374 DCIP, No safe place: The starvation, torture, and killing of Palestinian children in 2025, 16 décembre 2025
375 DCIP, Palestinian children disappear while seeking aid in northern Gaza, 21 août 2025
376 Comité des Nations unies contre la torture, Observations finales sur le sixième rapport périodique d'Israël, 28 novembre 2025
377 Commission d'enquête internationale indépendante chargée d'enquêter dans le TPO et en Israël du Haut-Commissariat des Nations Unies, Traitement des détenus et des otages et attaques contre les installations et le personnel

médicaux, A/79/232, juillet 2024
378 HCDH, Palestinian detainees held arbitrarily and secretly, subjected to torture and mistreatment, 31 juillet 2024
379 PCHR, Torture and Genocide: The Shattered Futures of Former Palestinian Detainees in Gaza, 12 mai 2025
380 PHRI, Torture of Medical Staff from Gaza in Israel - Report and Testimonies, 26 février 2025

Un système carcéral fondamentalement injuste et illégal

« Dans le cadre d’une discrimination institutionnalisée, les tribunaux militaires appliquent les lois militaires aux Palestinien·nes, alors que les tribunaux Israélien·nes appliquent le droit civil national aux Israéliens, y compris aux colons (...). L’appareil judiciaire militaire israélien, fondé sur cette dualité raciale inhérente, est un pilier du régime colonial d’apartheid »

Francesca Albanese, Rapporteuse Spéciale sur la situation des droits de l’homme dans le Territoire Palestiniens Occupé depuis 1967 ³⁸¹.

.....

« Les détentions de Palestinien·nes font l’objet d’un examen par les tribunaux militaires israéliens. Le personnel de ces tribunaux, notamment les juges et les procureurs, appartient à l’armée et souvent aux unités mêmes qui appliquent le régime d’occupation (...) contre les Palestinien·nes. Même la cour d’appel militaire est sous la supervision de l’avocat général de l’armée. Ces juridictions ne peuvent être ni indépendantes ni impartiales. De fait, les tribunaux militaires ne sont pas considérés comme appropriés pour statuer au civil. (...) L’existence de juges, de procureurs, d’une cour d’appel (depuis 1989) et de tribunaux militaires pour mineurs (depuis 2009) crée un semblant d’état de droit qui masque la nature oppressive de l’occupation. »

Francesca Albanese, Rapporteuse Spéciale sur la situation des droits de l’homme dans le Territoire Palestiniens Occupé depuis 1967.³⁸²

DES MILLIERS DE RESTRICTIONS ILLÉGALES AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL SONT IMPOSÉES AUX PALESTINIEN-NES au moyen d’ordonnances militaires israéliennes, selon la Rapporteuse Spéciale de l’ONU Francesca Albanese ³⁸³ (Des définitions intentionnellement vagues donnent lieu à des ordonnances clairement autoritaires, dont l’application est laissée à la discrétion des militaires et des procureures et magistrates militaires israélien·nes. Dans le cadre de ce système, des Palestinien·nes ont été sanctionné·es pour avoir simplement exprimé leur opinion ou leur désaccord ou s’être opposé·es de manière pacifique à l’occupation, par exemple :

- 10 ans d'emprisonnement pour certaines formes d'exercice de la liberté de réunion
- 10 ans d'emprisonnement pour certaines formes de participation citoyenne et politique (arborer un drapeau ou un symbole, prononcer un slogan)
- Emprisonnement à vie pour appartenance à un groupe dont d'autres membres commettent des infractions particulières, par exemple détiennent une arme sans autorisation

20 SUR 21 PRISONS ISRAÉLIENNES DÉTENANT DES PALESTINIEN-NES SE TROUVENT SUR LE TERRITOIRE ISRAÉLIEN selon Addameer.³⁸⁴, Environ 80 % des détenu·es palestinien·nes sont transféré·es en Israël, ce qui constitue une violation de l’interdiction internationale de placer des personnes protégées en détention en dehors du territoire occupé. De tels transferts peuvent être constitutifs du crime de guerre de déportation selon la Rapporteuse Spéciale de l’ONU Francesca Albanese.³⁸⁵

99 % DE CONDAMNATIONS DES PERSONNES INCULPÉES selon Addameer en 2018, qui précise que la grande majorité de ces condamnations résulte de « *chantage au plaider-coupable* », où la seule solution laissée à la personne accusée est de plaider coupable pour que la peine requise par le ou la procureure soit réduite. ³⁸⁶ Les principes fondamentaux de présomption d’innocence et le droit à une procédure régulière et des garanties connexes ne sont ainsi pas respectés.³⁸⁷

« Le système israélien consistant à priver arbitrairement les Palestinien·nes de leur liberté dans le Territoire Palestinien Occupé, qui résulte d’une occupation irrémédiablement illégale, [doit être] purement et simplement aboli, en raison de son incompatibilité inhérente avec le droit international. »

Francesca Albanese, Rapporteuse Spéciale sur la situation des droits de l’homme dans le Territoire Palestiniens Occupé depuis 1967.³⁸⁸

381 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Privation arbitraire de liberté dans le territoire palestinien occupé : l'expérience des Palestiniens derrière les barreaux et au-dehors (A/HRC/53/59), 28 août 2023

382 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Privation arbitraire de liberté dans le territoire palestinien occupé : l'expérience des Palestiniens derrière les barreaux et au-dehors (A/HRC/53/59), 28 août 2023

383 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Privation arbitraire de liberté dans le territoire palestinien occupé : l'expérience des Palestiniens derrière les barreaux et au-dehors (A/HRC/53/59), 28 août 2023

384 Adameer, "Prison and detention centers", consulté le 15/01/2025

385 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Privation arbitraire de liberté dans le territoire palestinien occupé : l'expérience des Palestiniens derrière les barreaux et au-dehors (A/HRC/53/59), 28 août 2023

386 Addameer, Military Courts in the Occupied Palestinian Territory, octobre 2018

387 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Privation arbitraire de liberté dans le territoire palestinien occupé : l'expérience des Palestiniens derrière les barreaux et au-dehors (A/HRC/53/59), 28 août 2023

Réfugié·es palestinien·nes



5,9 MILLIONS DE PALESTINIEN·NES DÉTIENNENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ·E DE L’UNRWA. ³⁸⁹ Les réfugié·es palestinien·nes sont défini·es par l’UNRWA comme « *les personnes dont le lieu de résidence normal était la Palestine durant la période du 1^{er} juin 1946 au 15 mai 1948, et qui ont perdu leur habitation et leurs moyens de subsistance en raison du conflit de 1948, ainsi que leurs descendantes* ». ³⁹⁰

8,3 MILLIONS DE RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES selon Badil en 2021, qui inclue les Palestinien·nes réfugié·es non enregistrés par l’UNRWA. ³⁹¹

Historique : la Nakba, 1947-1949, puis la Naksa en 1967

1,4 MILLION DE PALESTINIEN·NES VIVAIENT SUR LE TERRITOIRE DE LA PALESTINE HISTORIQUE AVANT LA NAKBA selon le Bureau central palestinien des statistiques (PBCS) ³⁹⁴. La Palestine historique correspond au territoire de la Palestine sous mandat britannique (1917-1948), équivalent aujourd’hui au territoire israélien et au Territoire Palestinien Occupé.

+700 000 PALESTINIEN·NES DÉPLACÉ·ES DE FORCE ET DÉPOSSÉDÉ·ES DE LEURS TERRES PAR LES MILICES SIONISTES PUIS L’ARMÉE ISRAÉLIENNE DE NOVEMBRE 1947 À 1949. Il s’agit de la Nakba (“catastrophe” en arabe), commémorée chaque année le 15 mai. ³⁹⁵ Plus de 300 000 Palestinien·nes avaient déjà été déplacé·es de force au 15 mai 1948, date de la déclaration de guerre des États arabes voisins ³⁹⁶.

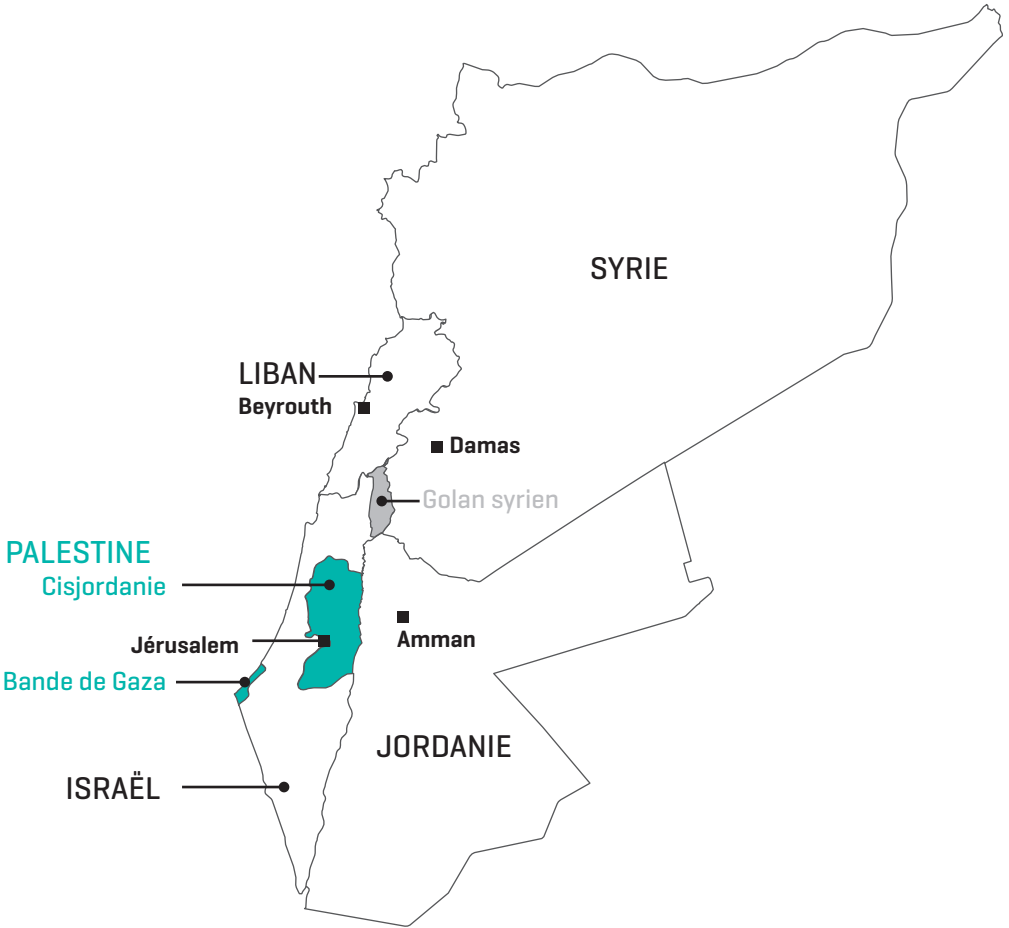
531 VILLAGES PALESTINIENS ONT ÉTÉ DÉTRUITS PENDANT LA NAKBA par les milices sionistes puis l’armée israélienne selon le PBCS. ³⁹⁷

1/3 DES RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES VIVENT DANS LES 58 CAMPS DE RÉFUGIÉ·ES DE L’UNRWA en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban. Les conditions socio-économiques dans les camps sont généralement difficiles, avec une forte densité de population, des conditions de vie exiguës et des infrastructures de base inadéquates, telles que les routes et les égouts. ³⁹² La superficie des terrains alloués aux camps officiels n’a pratiquement pas changé au fil des ans, contraignant les réfugié·es palestinien·nes à agrandir les bâtiments des camps en hauteur et conduisant à des conditions de vie en surpeuplement et très précaires. ³⁹³

Comprendre : le droit au retour

En décembre 1948, l’Assemblée générale de l’ONU adoptait la résolution 194 pour le droit au retour des réfugié·es palestinien·nes, qui entend « *permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible* ». ³⁹⁸ L’État israélien n’a jamais permis la réalisation du droit au retour des réfugié·es palestinien·nes : Israël a adopté une série de lois, telle que la loi de 1950 sur les biens des absent·es, visant à exproprier et à transférer les terres et les biens (mobiliers et immobiliers) des réfugié·es palestinien·nes de 1948 à l’État et au Fonds national juif. ³⁹⁹ Les réfugié·es palestinien·nes n’ont jamais été indemnisé·es pour la perte de leurs terres et de leurs biens immobiliers. La Déclaration Déclaration Universelle des Droits de l’Homme ainsi que Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdisent une telle dépossession, et garantissent également le droit de rentrer dans son propre pays. ⁴⁰⁰

400 000 PALESTINIEN·NES ONT ÉTÉ DÉPLACÉ·ES DURANT LA GUERRE DE 1967 selon Badil. La moitié étaient déjà des réfugié·es de 1948. 95% ont été déplacé·es vers la Jordanie et un petit nombre vers le Liban et la Syrie. ⁴⁰¹



Palestine

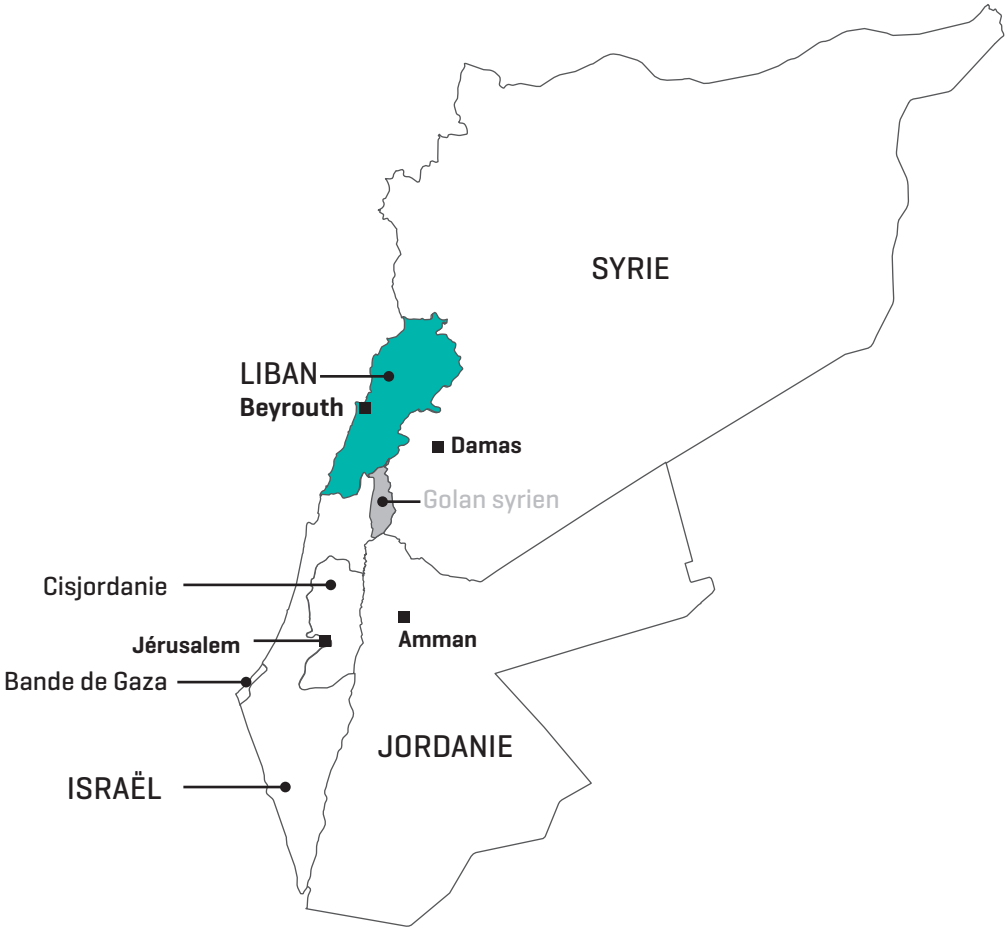
2,5 MILLIONS DE RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES VIVENT EN PALESTINE : 934 000 EN CISJORDANIE ET 1,58 MILLION À GAZA selon l’UNRWA. 19 camps de réfugié·es se trouvent en Cisjordanie et 8 dans la bande de Gaza, dont une partie a été largement détruite par l’armée israélienne au cours des dernières années. ⁴⁰²

+ DE 80 % DES PALESTINIEN·NES DE GAZA SONT RÉFUGIÉ·ES selon HRW. ⁴⁰³ Avant la Nakba en 1948, Gaza comptait environ 80 000 habitant·es, mais la population a presque triplé avec l’afflux de plus de 200 000 réfugié·es provenant principalement des districts de Jaffa et de Beersheba dans ce qui est devenu l’État d’Israël. ⁴⁰⁴

+ D’1/4 DES PALESTINIEN·NES DE CISJORDANIE SONT RÉFUGIÉ·ES selon le PBCS. ⁴⁰⁵ Durant la Nakba en 1948, les Palestinien·nes des zones côtières (notamment Jaffa et Haïfa), ainsi que des districts de Ramleh et Jérusalem, ont été déplacé·es de force vers la Cisjordanie ou la Jordanie. ⁴⁰⁶

388 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l’homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Privation arbitraire de liberté dans le territoire palestinien occupé : l’expérience des Palestiniens derrière les barreaux et au-dehors (A/HRC/53/59), 28 août 2023
389 UNRWA « Where we work », consulté le 15/10/25
390 UNRWA, About UNRWA, consulté le 20/01/26
391 Badil, Survey of Palestinian refugees and Internally Displaced Persons, Volume X, 2019-2021
392 UNRWA, Palestine refugees, consulté le 21/01/26
393 Amnesty International, Seventy+ Years of Suffocation, consulté le 21/01/2026
394 PBCS, Special Statistical Bulletin on the 68 th Anniversary of the Palestinian Nakba, 2016
395 Amnesty International, Le refus de la part d’Israël d’accorder aux réfugiés palestiniens le droit au retour a engendré sept décennies de souffrances, 15 mai 2019

396 Steven Glazer, The Palestinian Exodus in 1948, The Institute for Palestine Studies, Vol. 9, n. 4, 1979/80, 1980
397 PBCS, Special Statistical Bulletin on the 68 th Anniversary of the Palestinian Nakba, 2016
398 Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 194 (III), Question de la Palestine, A/RES/194(III), 11 décembre 1948
399 BADIL, The 'Jewish State' and the Right of Return, Issue n°13, 2002
400 Organisation des Nations unies, Déclaration universelle des droits de l’homme, adoptée par l’Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, Résolution 217 A (III), art. 13, §2 ; Organisation des Nations unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l’Assemblée générale le 16 décembre 1966, entré en vigueur le 23 mars 1976, Nations unies, Recueil des Traités, vol. 999, p. 171, art. 12, §4.
401 BADIL, From the 1948 Nakba to the 1967 Naksa, Occasional Bulletin No. 18, juin 2004
402 UNRWA « Where we work », consulté le 15/10/25
403 HRW, No exit in Gaza, 1 avril 2024
404 BADIL, From the 1948 Nakba to the 1967 Naksa, Occasional Bulletin No. 18, juin 2004



Liban

~ 222 000 RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·ES VIVENT AU LIBAN, DONT 27 000 PALESTINIEN·NES NÉ·ES EN SYRIE, selon l'UNRWA en février 2025.⁴⁰⁷ Un nombre beaucoup plus élevé de réfugié·es palestinien·nes – environ 500 000 – sont enregistrés au Liban auprès de l'UNRWA, mais l'agence reconnaît que beaucoup d'entre eux vivent en dehors du pays⁴⁰⁸. Les réfugié·es palestinien·nes au Liban sont originaires des régions de Haïfa et de la Galilée, dans le nord de ce qui est devenu l'Etat d'Israël.⁴⁰⁹

+ DE 30 PROFESSIONS SONT INTERDITES D'ACCÈS AUX RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES AU LIBAN selon le ministère des Affaires étrangères britannique en 2024. Ces professions sont dans les domaines de la fonction publique, des soins de santé, de l'ingénierie, du droit, des transports et de la pêche, entre autres.⁴¹⁰ Il s'agit d'une parmi de nombreuses formes de discrimination imposées aux réfugié·es palestinien·nes au Liban : un statut juridique quasi inexistant, l'absence de protection sociale, l'impossibilité d'acquérir des biens immobiliers, et des restrictions de la liberté de circulation et d'association.⁴¹¹

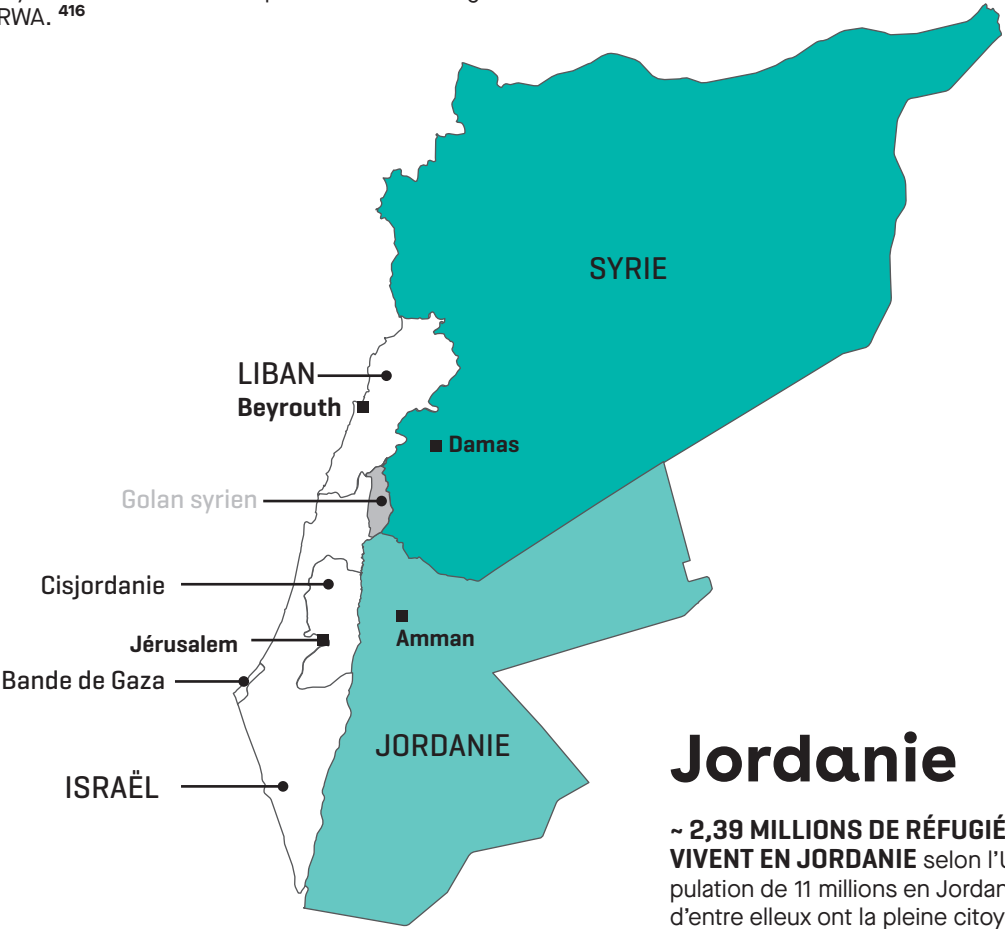
80 % DES RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES AU LIBAN VIVAIENT SOUS LE SEUIL NATIONAL DE PAUVRETÉ selon l'UNRWA en 2023. Les taux de pauvreté très élevés parmi les réfugié·es palestinien·nes sont le résultat de discriminations structurelles en matière d'emploi et de déni du droit à la propriété au Liban, aggravés par la récente crise économique, financière et monétaire dans le pays d'accueil.⁴¹²

Syrie

438 000 RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES VIVENT TOUJOURS EN SYRIE, SUR PLUS DE 586 000 ENREGISTRÉ·ES auprès de l'UNRWA dans ce pays. Nombre d'entre eux ont fui à cause de la guerre déclenchée en 2011 en Syrie, les réfugié·es palestinien·nes étant parmi les populations les plus touchées par ce conflit (notamment le camp de Yarmouk au sud de Damas, en grande partie détruit par un siège meurtrier).⁴¹³ Les réfugié·es palestinien·nes en Syrie sont également originaires des régions de Haïfa et de la Galilée.⁴¹⁴

40% DES RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES EN SYRIE SONT TOUJOURS DÉPLACÉ·ES AUJOURD'HUI selon l'UNRWA. 60% ont été déplacé·es au moins une fois.⁴¹⁵

120 000 RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES ONT QUITTÉ LA SYRIE pour les pays voisins et au-delà depuis le début de la guerre en 2011 selon l'UNRWA.⁴¹⁶



Jordanie

~ 2,39 MILLIONS DE RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·ES VIVENT EN JORDANIE selon l'UNRWA⁴¹⁷ pour une population de 11 millions en Jordanie.⁴¹⁸ Environ trois quarts d'entre eux ont la pleine citoyenneté jordanienne et disposent donc d'un numéro d'identification national, ce qui leur permet d'accéder au marché du travail et aux services publics de santé et d'éducation.⁴¹⁹

+600 000 RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES EN JORDANIE NE POSSÈDENT PAS LA CITOYENNETÉ JORDANIENNE, selon un recensement national de 2016 cité par Amnesty International. Ils sont exclus des droits et des services dont bénéficient les citoyen·nes et font partie des communautés les plus démunies de Jordanie.⁴²⁰

405 PBSCS, H.E. Dr. Ola Awad, President of the Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS), Highlights the conditions of the Palestinian people through statistical figures and findings, on the occasion of World Refugee Day, 20 juin 2025
406 BADIL, From the 1948 Nakba to the 1967 Naksa, Occasional Bulletin No. 18, juin 2004
407 UNRWA « Where we work », Liban, consulté le 15/10/25
408 Amnesty International, Seventy+ Years of Suffocation, consulté le 21/01/2026 ; UNRWA « Where we work », consulté le 15/10/25
409 BADIL, From the 1948 Nakba to the 1967 Naksa, Occasional Bulletin No. 18, juin 2004
410 UK Visas and Immigration, Country policy and information note: Palestinians in Lebanon, Lebanon, March 2024, version 2.0, Government of the United Kingdom, 6 mars 2024
411 Fédération Internationale des Droits Humains (FIDH), Les réfugiés palestiniens : discriminations systématiques et désintérêt total de la communauté internationale, 2003
412 UNRWA « Where we work », Liban, consulté le 15/10/25

413 UNRWA « Where we work », Syrie, consulté le 15/10/25
414 BADIL, From the 1948 Nakba to the 1967 Naksa, Occasional Bulletin No. 18, juin 2004
415 UNRWA « Where we work », Syrie, consulté le 15/10/25
416 UNRWA « Where we work », Syrie, consulté le 15/10/25
417 UNRWA « Where we work », Jordanie, consulté le 15/10/25
418 Site officiel Banque Mondiale, Jordanie, consulté le 21/01/2026
419 Amnesty International, Seventy+ Years of Suffocation, consulté le 21/01/2026
420 Amnesty International, Seventy+ Years of Suffocation, consulté le 21/01/2026

Attaques contre l’UNRWA

« Les efforts visant à démanteler l'agence et à mettre fin à ses opérations dans le Territoire Palestinien Occupé ont pour but de priver les Palestinien·nes de leur statut de réfugié·es, en dehors des paramètres établis par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Ces actions créent un dangereux précédent pour les réfugié·es, pour les humanitaires et, en fin de compte, pour notre système multilatéral. »

Philippe Lazzarini, Commissaire Général de l’UNRWA, décembre 2025. ⁴²¹

382 EMPLOYÉ·ES DE L’UNRWA ONT ÉTÉ TUÉ·ES À GAZA entre octobre 2023 et décembre 2025 selon OCHA. Cela correspond à plus de 60% des travailleureuses humanitaires tué·es à Gaza. ⁴²²

L’action de l’UNRWA aujourd’hui

+ DE 240 000 ENFANTS SCOLARISÉ·ES DANS LES ÉCOLES DE L’UNRWA au Liban, en Jordanie, en Syrie et en Cisjordanie en 2024. De plus, à la fin de l'année 2024, près de 260 000 enfants de Gaza étaient inscrites au programme d'enseignement à distance de l'agence. ⁴³⁰

+3,3 MILLIONS DE RÉFUGIÉ·ES PALESTINIEN·NES COMPTENT SUR LES CENTRES DE SANTÉ DE L'UNRWA pour bénéficier de soins médicaux gratuits en 2024. ⁴³¹

Focus sur Gaza

- **12 000 EMPLOYÉ·ES DE L’UNRWA** continuent de fournir des services de santé, eau et assainissement, éducation, soutien psychologique, abris et matériel d'urgence pour la population. ⁴³²
- **10 000 CONSULTATIONS MÉDICALES PAR JOUR** à Gaza sont fournies par l’UNRWA. ⁴³³
- **+ 50 000 ÉLÈVES ONT PU RETOURNER À L’ÉDUCATION** au niveau primaire en présentiel. ⁴³⁴

L’UNRWA sous pression : les tentatives israéliennes pour démanteler l’agence depuis octobre 2023

Rapport de Catherine Colonna sur l'UNRWA

Ancienne ministre française des Affaires étrangères, Catherine Colonna a rendu un rapport qui indiquait que l'agence était « *irremplaçable* », que ses procédures internes visant à assurer son indépendance pouvaient être renforcées, et qu’Israël devait « *encore apporter la preuve* » de ses accusations. ⁴²⁵

Entrée en vigueur des lois anti-UNRWA

Attaque contre les bureaux de l'UNRWA à Jérusalem-Est

la police israélienne, accompagnée de responsables municipaux·ales, a fait irruption dans l'enceinte de l’UNRWA à Jérusalem-Est. Elle a coupé tous les moyens de communication, saisi le mobilier et le matériel, et remplacé le drapeau de l'ONU par un drapeau israélien. ⁴²⁸

26 janvier 2024

Accusations par les autorités israéliennes contre l’UNRWA et suspension des financements par les États occidentaux

Une dizaine d’employé·es de l’UNRWA ont été accusé·es d’avoir participé aux attaques du 7 octobre. L’UNRWA a immédiatement suspendu les contrats de ces employé·es et ouvert une enquête interne. ⁴²³ En réaction, 18 États ont immédiatement suspendu leur financement à l’agence. ⁴²⁴

28 octobre 2024

2 lois anti-UNRWA votées par le Parlement israélien

Ces lois interdisent aux autorités israéliennes d'avoir tout contact avec l'UNRWA et empêchent l'agence d'opérer en Israël même, ce qui pour les autorités israéliennes concerne également Jérusalem-Est. Israël ne délivre plus de permis de travail ou d'entrée au personnel de l'agence, et la coordination avec l'armée israélienne, essentielle pour la coordination de l'entrée de l'aide et la sécurité des opérations de l’UNRWA à Gaza et en Cisjordanie, n'est plus possible. ⁴²⁶

22 octobre 2025

Avis consultatif de la Cour Internationale de Justice statuant sur l'obligation d’Israël de faciliter le travail de l’ONU, dont l’UNRWA

La Cour note qu’Israël n’a fourni aucune preuve d’un manquement de neutralité et que l’agence est aujourd’hui irremplaçable. ⁴²⁷

29 décembre 2025

Amendement de la loi anti-UNRWA par le Parlement israélien

L'amendement légalise la coupure d'approvisionnement des installations de l'UNRWA en eau, en électricité, en carburant et en communications des et accorde au gouvernement israélien le pouvoir d'exproprier les biens de l'ONU à Jérusalem-Est. ⁴²⁹

421 UNRWA, Statement by UNRWA Commissioner-General Philippe Lazzarini at the Global Refugee Forum Progress Review, 15 décembre 2025

422 OCHA, Reported impact snapshot | Gaza Strip, 6 January 2026

423 UNRWA, Serious allegations against UNRWA staff in the Gaza Strip – UNRWA Commissioner-General Statement, 26 janvier 2024

424 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Gaza Genocide : a collective crime (A/80/492), 20 octobre 2025 ; HCDH, States must reinstate and strengthen support to UNRWA amid unfolding genocide in Gaza: UN experts, 2 février 2024

425 Nations Unies, Aucune preuve pour l'instant confirmant certaines allégations d'Israël contre l'UNRWA (rapport Colonna), 22 avril 2024

426 Nations Unies, Israeli laws blocking UNRWA – devastating humanitarian impact for Palestinians?, 31 octobre 2024

427 Cour Internationale de Justice, Obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États tiers dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci, 22 octobre 2025

428 Nations Unies, UNRWA: Israeli Authorities Forcibly Enter UN Premises in East Jerusalem, 8 décembre 2025

429 UNRWA, UNRWA Situation Report #203 on the Humanitarian Crisis in the Gaza Strip and the occupied West Bank, including East Jerusalem, 7 janvier 2026

430 Report of the Commissioner-General of UNRWA to the General Assembly: 1 January – 31 December 2024 (A/80/13), 1er janvier 2025

431 UNRWA, Department of Health, Annual Report 2024, 2025

432 UNRWA USA, UNRWA is still in Gaza, consulté le 23/01/2026

433 UNRWA USA, UNRWA is still in Gaza, consulté le 23/01/2026

434 UNRWA, UNRWA Situation Report #199 on the Humanitarian Crisis in the Gaza Strip and the occupied West Bank, including East Jerusalem, 2 décembre 2025

A photograph of Emmanuel Macron and Benjamin Netanyahu shaking hands. They are both wearing dark suits. Behind them are the flags of Israel and France. The text 'Complicités françaises et européennes dans les violations israéliennes' is overlaid on the left side of the image.

Complicités françaises et européennes dans les violations israéliennes

Action politique et diplomatique

LA FRANCE A AUTORISÉ LE PREMIER MINISTRE ISRAÉLIEN NETANYAHOU À UTILISER SON ESPACE AÉRIEN 4 FOIS DEPUIS L’ÉMISSION D’UN MANDAT D’ARRÊT DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE contre lui. Benyamin Netanyahu a déjà survolé la France les 2 et 9 février, les 6 et 8 avril, le 7 juillet et le 28 décembre 2025 dans le cadre de ses déplacements vers les Etats Unis.⁴³⁵

Relations militaires et sécuritaires

LA FRANCE FAIT PARTIE DES 26 ÉTATS AYANT ENVOYÉ AU MOINS 10 CARGAISONS D’ARMES ET MUNITIONS À ISRAËL entre octobre 2023 et octobre 2025 selon la Rap-
porteuruse Spéciale de l’ONU Francesca Albanese.⁴³⁶

15 MILLIONS D’ARTICLES DE MUNITIONS DE GUERRE (BOMBES, GRENADES, MINES, MISSILES ET AUTRES MUNITIONS) D’UNE VALEUR DE PLUS DE 7 MILLIONS D’EUROS ONT ÉTÉ EXPORTÉS DE FRANCE VERS ISRAËL d’octobre 2023 à avril 2025 selon un collectif d’associa-
tions regroupant notamment ATTAC, l’Association France Palestine Solidarité (AFPS) et Progressive International.⁴³⁷

4 000 SOLDAT-ES FRANCO-ISRAÉLIEN-NES AURAIENT SERVI DANS LA BANDE DE GAZA depuis octobre 2023, selon les estimations les plus sérieuses qui circulent dans les milieux judiciaires et militaires français rapportées par le Monde.⁴³⁸ Peu ont fait l’objet d’une enquête et aucune n’a été poursuivi-e pour des crimes commis à Gaza, hormis dans le cadre de plaintes déposées par la société civile française.⁴³⁹

54% DES EXPORTATIONS MILITAIRES ISRAÉLIENNES EN 2024 ÉTAIENT À DESTINATION DE L’UNION EURO-PÉENNE selon la Rapporteuse Spéciale de l’ONU Frances-
ca Albanese. Les exportations militaires israéliennes vers l’UE avaient ainsi doublé en 2024. L’un des arguments de vente de la technologie militaire israélienne est qu’elle est testée sur les Palestinien·nes. Le génocide en cours a per-
mis à Israël d’élargir la gamme d’armes et de systèmes de surveillance testés sur la population de Gaza.⁴⁴⁰ En consé-
quence, la valeur des exportations d’armes a augmenté de 18 % pendant le génocide.

AU MOINS 9 EXPOSANTS ISRAÉLIENS ÉTAIENT ANNON-
CÉS COMME PARTICIPANTS DU SALON DU BOURGET OU INTERNATIONAL DE L’AIR ET DE L’ESPACE (SIAE) à Paris en juin 2025.⁴⁴¹ La veille du Salon, l’État et la SIAE ont fait recouvrir certains stands d’entreprises israéliennes de bâches noires. Selon Al Haq, cette mesure ne dispense pas la SIAE de sa responsabilité en matière de crimes interna-
tionaux : la promotion et l’accueil d’entreprises d’armement (israéliennes et d’autres nationalités) et de délégations impliquées dans un génocide sont contraires aux dispo-
sitions d’ordre public du Code pénal français relatives à la complicité et à la dissimulation de crimes de guerre et de génocide, ainsi qu’à la dignité humaine.⁴⁴²

39 ENTREPRISES ISRAÉLIENNES ONT ÉTÉ AUTORI-SÉES PAR LES AUTORITÉS FRANÇAISES À EXPOSER AU SALON INTERNATIONAL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE MILIPOL à Paris en novembre 2025.⁴⁴³ Le gouvernement français avait initialement interdit à 8 entreprises israé-
liennes de participer au salon Milipol, mais a finalement renoncé, justifiant cette décision par l’accord de cessez-le-feu du 10 octobre 2025. Selon Al Haq, promouvoir les entreprises israéliennes qui continuent à fournir des armes à Israël pendant des mois sur le site web de Milipol et leur permettre de visiter ou d’exposer leurs armes au salon Mi-
lipol revient à soutenir indirectement l’impunité israélienne et les complices du génocide et de ses autres crimes internationaux.⁴⁴⁴

4 CONTRATS ENTRE UNE ENTREPRISE FRANÇAISE ET UN ACTEUR DE L’INDUSTRIE MILITAIRE ISRAÉLIENNE ont été révélés par Disclose depuis octobre 2023. Disclose a ainsi dévoilé ces autorisations par la France de livraisons d’armes à Israël susceptibles d’être utilisées contre les Palestinien·nes :

- **Mars 2024** : maillons pour munitions de mitrailleuses de la société française Eurolinks, livrés à Israel Military Industries Systems
- **Juin 2024** : équipements électroniques pour des drones fabriqués par Thales, livrés à Elbit Systems
- **Juin 2025** : les tubes de canons produits par Aubert & Duval, achetés par Elbit Systems
- **Octobre 2025** : générateurs électriques, ou « *alterna-teurs* », fabriqués par la société Sermat destinés à des drones conçus par Elbit System⁴⁴⁵

Relations commerciales liées à l’occu- pation, la colonisation et le génocide

+75 MILLIONS DE DOLLARS D’AUGMENTATION DU COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET ISRAËL DURANT LE GÉNOCIDE, selon la Rapporteuse Spéciale de l’ONU Francesca Albanese. D’après cette dernière, « le maintien de relations commerciales normales malgré l’illégalité de l’occupation israélienne et ses violations systématiques des droits humains et du droit humanitaire légitime et soutient le régime d’apartheid israélien.⁴⁴⁶

2 ENTREPRISES FRANÇAISES INCLUES DANS LA DERNIÈRE MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L’HOMME DES NATIONS UNIES (HCDH), qui liste les entreprises com-
merciales impliquées dans des activités liées aux colonies israéliennes.⁴⁴⁷ Ces entreprises sont Egis et Egis rail, poin-
tées du doigt pour leur participation au développement du tramway reliant Jérusalem Ouest aux colonies israéliennes implantées sur le territoire palestinien de Jérusalem-Est.⁴⁴⁸

4 SOCIÉTÉS FRANÇAISES MENTIONNÉES DANS LE RAPPORT DE LA RAPPORTEUSE DE L’ONU SUR L’ÉCO-NOMIE DE L’OCCUPATION ET DU GÉNOCIDE EN 2025 : BNP Paribas pour son financement des acteurs de l’indus-
trie de l’armement qui fournissent Israël et des obligations du Trésor israélien qui ont joué un rôle essentiel dans le financement de ses activités militaires ; Allianz et AXA pour le financement d’actions et d’obligations liées à l’occupa-
tion et Carrefour pour ses opérations dans les colonies israéliennes.⁴⁴⁹

6 INSTITUTIONS FINANCIÈRES FRANÇAISES FIGURENT DANS LE TOP 50 DES ENTITÉS AYANT DES RELA-TIONS AVEC DES ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS LE MAINTIEN DE LA SITUATION ILLÉGALE EN TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ selon le rapport Don’t Buy Into Oc-
cupation 2025 : BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole, le Groupe BPCE, le Crédit mutuel et AXA.⁴⁵⁰

AU MOINS 9 MAGASINS YENOT BITAN SITUÉS DANS LES COLONIES ISRAÉLIENNES SONT COUVERTS PAR L’ACCORD DE FRANCHISE ENTRE CARREFOUR et l’entre-
prise israélienne Electra Consumers Products, dont Yenot Bitan est la filiale, selon Oxfam en 2025. Electra Consumers Products est un acteur majeur des infrastructures de la colonisation israélienne.⁴⁵¹

1/3 DU COMMERCE TOTAL ISRAÉLIEN SE FAIT AVEC L’UE, son principal partenaire commercial.⁴⁵² Le maintien de ces relations commerciales normales va à l’encontre du droit européen, le rapport du Service européen pour l’action extérieure de l’UE ayant conclu qu’Israël « *violerait ses obligations en matière de droits de l’Homme au titre de l’article 2 de l’accord d’association UE-Israël* ». ⁴⁵³

435 Assemblée nationale, Question écrite n° 8880, « Survol de l'espace aérien français par M. Netanyahu visé par un mandat de la CPI », réponse du Gouvernement, publiées le 22 juillet 2025 et le 2 décembre 2025 ; TRT Français, L'avion de Netanyahu survole les espaces aériens de la France, de l'Italie et de la Grèce, 29 décembre 2025

436 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Gaza Genocide : a collective crime (A/80/492), 20 octobre 2025

437 ATTAC et al., Livraisons d'armes de la France vers Israël : Un flux ininterrompu, 10 juin 2025

438 Le Monde, Comment les militants propalestiniens et des ONG ont investi le terrain judiciaire contre Israël, 9 janvier 2026

439 Retrouvez le suivi des plaintes déposées par la société civile française sur le site de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine.

440 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Gaza Genocide : a collective crime (A/80/492), 20 octobre 2025

441 LDH, Non à la présence d'Israël au Salon du Bourget 2025, 7 mai 2025

442 Al Haq, Al-Haq and Partners Launch Unprecedented Legal Action Against the Organiser of the Paris Air Show, 11 décembre 2025

443 BFM Business, La France accueillera bien 39 entreprises israéliennes au Salon Milipol, le plus grand rendez-vous mondial de sécurité, 17 novembre 2025

444 Al Haq, As the genocide in Gaza continues, Al-Haq and partners warn Milipol trade fair with notice, hosting Israeli arms companies breaches French and International law, 21 novembre 2025

445 Disclose, Guerre à Gaza : la France a fourni en secret des équipements de mitrailleuses à Israël, 25 mars 2024 ; Disclose, En pleine guerre à Gaza, la France équipe des drones armés israéliens, 17 juin 2024 ; Disclose, Fos-sur-Mer : des tubes de canons doivent aussi être expédiés vers Israël, 5 juin 2025 ; Disclose, Vente d'armes : livraison imminente de matériel français vers Israël, 17 octobre 2025

446 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Gaza Genocide : a collective crime (A/80/492), 20 octobre 2025

447 HCDH, Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights, Database of all business enterprises involved in the activities detailed in paragraph 96 (A/HRC/60/19), Advanced edited version, Human Rights Council 60th session, 26 September 2025

448 Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et al., Tramway de Jérusalem, Des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne du Territoire Palestinien Occupé, juin 2018

449 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, D'une économie d'occupation à une économie de génocide (A/HRC/59/23), 2 juillet 2025

450 Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Rapport DBIO 2025 : les acteurs privés derrière l'économie d'occupation et de génocide en Palestine, 25 novembre 2025 ; DBIO, DBIO data 2025, consulté le 25/11/25

451 Oxfam, Commerce avec les colonies illégales : comment les Etats et entreprises étrangères permettent à Israël de mettre en œuvre sa politique de colonisation illégale, septembre 2025 ; Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et al., Les liaisons dangereuses du groupe Carrefour avec la colonisation israélienne, novembre 2022

452 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Gaza Genocide : a collective crime (A/80/492), 20 octobre 2025

453 Conseil de l'Union Européenne, Note of the Office of the EU Special Representative for Human Rights, datée du 20 juin 2025, déclassifiée le 8 septembre 2025 ; Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et al., Lettre ouverte collective à l'attention de Emmanuel Macron, Président de la République, Révision de l'Accord d'Association UE-Israël, 8 juillet 2025

454 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Gaza Genocide : a collective crime (A/80/492), 20 octobre 2025

38% DU COMMERCE ENTRE ISRAËL ET L'UNION EUROPÉENNE CONCERNENT DES PRODUITS À DOUBLE USAGE (biens sensibles destinés à des applications civiles mais qui peuvent être utilisés à des fins militaires), représentant 17,5 milliards de dollars, selon la Rapporteuse de l'ONU Francesca Albanese en 2025. Cette dernière précise qu'« *outre la suspension de l'accord commercial avec Israël, les États doivent également suspendre tout commerce avec Israël concernant les produits à double usage, comme l'a fait l'UE avec la Russie après son invasion de l'Ukraine.* » ⁴⁵⁴

2,1 MILLIARDS D'EUROS DE SUBVENTIONS DU PROGRAMME-CADRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE (HORIZON EUROPE) ACCORDÉES À DES ENTITÉS ISRAËLIENNES dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, dont beaucoup développent des technologies à double usage et militaires depuis 2014, selon la Rapporteuse de l'ONU Francesca Albanese en 2025. ⁴⁵⁵

L'UNION EUROPÉENNE IMPORTE 15 FOIS PLUS DE MARCHANDISES PROVENANT DES COLONIES ISRAËLIENNES ILLÉGALES QUE CELLES PROVENANT DES PRODUCTEUR·ICES PALESTINIEN·NES, SELON OXFAM EN 2025. ⁴⁵⁶ En 2012, la Banque mondiale rapportait que la valeur des marchandises produites dans les colonies de Cisjordanie et exportées vers l'Europe s'élève à 300 millions de dollars par an. D'autres analyses prennent également en compte les marchandises partiellement produites dans les colonies, ce qui porte l'estimation à 5,4 milliards de dollars en 2008. ⁴⁵⁷

Avis consultatif de la Cour internationale de justice du 19 juillet 2024 : ⁴⁵⁸

ARTICLE 261 : « *L'utilisation abusive persistante de sa position en tant que puissance occupante à laquelle Israël se livre en annexant le Territoire palestinien occupé et en imposant un contrôle permanent sur celui-ci, ainsi qu'en privant de manière continue le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, viole des principes fondamentaux du droit international et rend illicite la présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé.* »

ARTICLE 279 : « Tous les États sont tenus de ne pas reconnaître comme licite la situation découlant de la présence illicite d'Israël dans le Territoire palestinien occupé. Ils sont également tenus de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette présence. ».

ARTICLE 278 : « Les Etats [...] sont tenus de [...] de ne pas entretenir, en ce qui concerne le Territoire palestinien occupé ou des parties de celui-ci, de relations économiques ou commerciales avec Israël qui seraient de nature à renforcer la présence illicite de ce dernier dans ce territoire ; [...] et de prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de la situation illicite créée par Israël dans le Territoire palestinien occupé. »

« Nous sommes dans la dernière phase du génocide, car le gouvernement israélien dit aujourd'hui aux Palestinien-nes de partir, de disparaître. Ce n'est pas différent de ce qu'il s'est passé en 1948, ou 1967 : la ségrégation, les arrestations et les détentions de masse, les tueries de masse, tout cela n'a rien de nouveau. Il y a que la situation s'est accélérée et aggravée, qu'elle a gagné en nombre et en férocité. Et nous sommes tous-tes complices d'avoir laissé faire en tolérant l'impunité israélienne »

Francesca Albanese, Assises pour la Palestine 2025 ⁴⁵⁹

455 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967, Gaza Genocide : a collective crime (A/80/492), 20 octobre 2025.

456 Oxfam, Commerce avec les colonies illégales : comment les Etats et entreprises étrangères permettent à Israël de mettre en œuvre sa politique de colonisation illégale, septembre 2025.

457 Banque Mondiale, Fiscal Crisis, Economic Prospects, The Imperative for Economic Cohesion in the Palestinian Territories, Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee, 23 septembre 2012.

458 Cour internationale de Justice (CIJ), Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, 19 juillet 2024, para. 261.

459 La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a organisé les 5 et 6 avril 2025 ses Assises pour la Palestine, et a donné la parole à des invités Palestiniens, à des actrices de la solidarité internationale et à des médias indépendants.



Plateforme des
ONG Françaises
pour la **Palestine**

شبكة المنظمات الفرنسية
من أجل فلسطين